

OFFRES AU 17 NOVEMBRE 2014

BROCHURE TARIFAIRE

OFFRES FIBRE - CÂBLE - ADSL

SERVICE CLIENTS NUMERICABLE
TSA 61000
92894 NANTERRE CEDEX 9

NC NUMERICABLE, SAS au capital de 78.919.817,50 euros,
RCS Meaux 400 461 950 - 10, rue Albert Einstein 77420 Champs-
sur-Marne. TARIFSNC 171114V2.



*Internet Très Haut Débit - Télévision numérique
Téléphonie fixe - Téléphonie mobile*

numericable.fr
3990
(prix d'un appel local depuis un fixe)



Les offres packs

Les Offres TV ⁽¹⁾ (hors coût du décodeur et dépôt de garantie)		Engagement 12 mois
TV START by numericable	TV : Jusqu'à 200 chaînes et services ⁽³⁾	25€90/mois
TV POWER	TV : Jusqu'à 240 chaînes et services ⁽³⁾	28€90/mois
TV FAMILY	TV : Jusqu'à 280 chaînes et services ⁽³⁾ + INTERNET : jusqu'à 5 Mb/s ⁽⁴⁾ .	30€90/mois
TV EXTRA	TV : Jusqu'à 300 chaînes et services ⁽³⁾ + INTERNET : jusqu'à 5 Mb/s ⁽⁴⁾ .	52€90/mois
TV PLATINIUM	TV : Jusqu'à 320 chaînes et services ⁽³⁾ + INTERNET : jusqu'à 5 Mb/s ⁽⁴⁾ .	73€90/mois

Les packs couplés ADSL + TV sur IP ⁽²⁾ (location du décodeur incluse)		Engagement 12 mois
iSTART	INTERNET : Haut Débit ⁽⁵⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽⁶⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽⁶⁾ .	28€90/mois
ESSENTIEL	TV : Jusqu'à 60 chaînes et services ⁽³⁾ + INTERNET : Haut Débit ⁽⁵⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽⁶⁾ .	35€90/mois
MAX	TV : jusqu'à 110 chaînes et services ⁽³⁾ + INTERNET : Haut Débit ⁽⁵⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽⁶⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽⁶⁾ .	43€90/mois

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES ET FRAIS ANNEXES : voir détail pages 11, 12 et 13.

NUMERISUN		Engagement 12 mois
NUMERISUN TEL	Appels en illimité vers les postes fixes en France métropolitaine. (Offre réservée aux clients éligibles NUMERISUN ⁽⁷⁾)	9€90/mois

OFFRES RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS SELON ZONE GÉOGRAPHIQUE ET ÉLIGIBILITÉ TECHNIQUE. ENGAGEMENT 1 AN. FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE DE 50€ SAUF POUR TV START by Numericable ET TV POWER POUR LESQUELLES LES FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE SONT DE 100€. FRAIS DE RÉSILIATION DE 50€ SAUF POUR LES OFFRES ADSL ET COUPLÉES ADSL POUR LESQUELS LES FRAIS DE RESILIATION SONT DE 70€. TARIFS TTC AU 17/11/14. Règlement hors prélèvement automatique : dépôt de garantie de 100€. Chaînes HD selon zone, éligibilité, matériel de réception et décodeur compatibles.

Les offres packs

Les packs câble (location du décodeur incluse)	Les packs couplés ADSL + TV par le câble (location du décodeur incluse)	Engagement 12 mois (sur les 3 services TV-NET-TEL FIXE)	
iSTART (EXCLUSIVITÉ WEB offre sans décodeur TV)	iSTART (EXCLUSIVITÉ WEB offre sans décodeur TV)	TV : chaînes de la TNT gratuite (selon éligibilité) ⁽³⁾ + INTERNET : Haut débit ou THD ⁽⁸⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽⁶⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽⁶⁾ .	28€90 /mois
LABOX START	START	TV : jusqu'à 200 chaînes et services ⁽³⁾ + INTERNET : Haut débit ou THD ⁽⁸⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽⁶⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽⁶⁾ + Multi-écrans ⁽⁹⁾ .	39€90 /mois
LABOX POWER	POWER	TV : jusqu'à 240 chaînes et services ⁽³⁾ + INTERNET : Haut débit ou THD ⁽⁸⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽⁶⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽⁶⁾ + Multi-écrans ⁽⁹⁾ .	46€90 /mois
LABOX FAMILY	FAMILY	TV : jusqu'à 280 chaînes et services ⁽³⁾ + INTERNET : Haut débit ou THD ⁽⁸⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽⁶⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽⁶⁾ + Multi-écrans ⁽⁹⁾ + Multi-TV ⁽¹⁰⁾ (hors location du décodeur) + 2 ^e ligne fixe ⁽⁶⁾ .	56€90 /mois
LABOX EXTRA	EXTRA	TV : jusqu'à 300 chaînes et services ⁽³⁾ + Internet : Haut débit ou THD ⁽⁸⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽⁶⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽⁶⁾ + Multi-écrans ⁽⁹⁾ + Multi-TV ⁽¹⁰⁾ (hors location du décodeur) + 2 ^e ligne fixe ⁽⁶⁾ .	77€90/ mois
LABOX PLATINIUM	PLATINIUM	TV : jusqu'à 320 chaînes et services ⁽³⁾ + INTERNET : Haut débit ou THD ⁽⁸⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽⁶⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽⁶⁾ + Multi-écrans ⁽⁹⁾ + Multi-TV ⁽¹⁰⁾ (hors location du décodeur) + 2 ^e ligne fixe ⁽⁶⁾ .	98€90/ mois

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES ET FRAIS ANNEXES : voir détail pages 11, 12 et 13.

(1) TV seule (TV Start, TV Power, TV Family, TV Extra, TV Platinum) : Dépôt de garantie de 49€ en cas de location du décodeur. (2) Disponible par la technologie IP uniquement. Nombre et liste de chaînes et services susceptibles de varier en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre. Pour les offres packs couplés ADSL + TV sur IP : chaînes de la TNT disponibles uniquement par l'antenne et l'installation de réception du client en zone couverte. (3) Nombre et liste des chaînes et services susceptibles de varier en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre. (4) Jusqu'à 5 Mb/s IP : débit descendant en général de 1 Mb/s à 5 Mb/s. Selon éligibilité technique, matériel et zones. Carte sur <http://fiberoptique.numericable.fr> (5) Jusqu'à 15 Mb/s IP : débit descendant en général de 1 Mb/s à 15 Mb/s, variable en fonction de la longueur de la ligne. Selon éligibilité technique, matériel et zones. Carte sur <http://fiberoptique.numericable.fr>. Selon éligibilité ADSL, 5€/mois de location de boucle locale dédiée. (6) Appels voix depuis la ligne fixe Numericable vers 100 destinations et vers les fixes et mobiles (selon offre souscrite) en France métropolitaine et DOM. Hors n° spéciaux. Dans la limite de 99 correspondants différents/mois. 2h max/appel. (7) Appels voix depuis la ligne fixe Numericable uniquement vers les fixes en France métropolitaine. Hors numéros spéciaux. Dans la limite de 99 correspondants différents/mois, 2h max/ appel. Engagement 1 an. Pas de frais de résiliation après la période minimale d'engagement. (8) Jusqu'à 15, 30, 100, 200 ou 400 Mb/s IP, débits théoriques maximum en réception variables selon éligibilité technique, matériel, zones et offres. Pour bénéficier d'un débit jusqu'à 200 Mb/s ou jusqu'à 400 Mb/s sur une zone nouvellement éligible, un changement d'offre soumis à réengagement est nécessaire. Carte sur <http://fiberoptique.numericable.fr> ADSL, 5€/mois de location de boucle locale dédiée. (9) Disponible selon zone et pour une sélection de chaînes. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultation, selon les supports. Téléchargement et utilisation de l'application gratuits en France métropolitaine (hors coût de connexion Internet). (10) Permet de dupliquer le bouquet TV principal (hors chaînes à la carte) : option à 6€/mois (incluse à partir des offres FAMILY et LABOX FAMILY) + Location décodeur (3 max) à partir de 5€/mois.

Les offres packs

Les packs 4P câble	Les packs 4P couplés ADSL + TV par le câble	Engagement 12 mois (sur les 4 services TV-NET-TEL FIXE-Mobile)	
iSTART Mobile 3Go	-	TV : chaînes de la TNT gratuite (selon éligibilité) ⁽¹⁾ + INTERNET : THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Forfait Ultra Mobile 3Go ⁽⁶⁾ .	39€90/mois
LABOX 4 3Go	START 4 3Go	TV : jusqu'à 200 chaînes et services ⁽¹⁾ + INTERNET : Haut Débit ou THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Multi-écrans ⁽⁴⁾ + Forfait Ultra Mobile 3Go ⁽⁶⁾ .	48€90/mois
LABOX POWER 4 3Go	LABOX POWER 4 3Go	TV : jusqu'à 240 chaînes et services ⁽¹⁾ + INTERNET : Haut Débit ou THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Multi-écrans ⁽⁴⁾ + Forfait Ultra Mobile 3Go ⁽⁶⁾ .	55€90/mois
LABOX FAMILY 4 3Go	LABOX FAMILY 4 3Go	TV : jusqu'à 280 chaînes et services ⁽¹⁾ + INTERNET : Haut Débit ou THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Multi-écrans ⁽⁴⁾ + Multi-TV ⁽⁵⁾ (hors location du décodeur) + Forfait Ultra Mobile 3Go ⁽⁶⁾ .	65€90/mois
LABOX EXTRA 4 3Go	LABOX EXTRA 4 3Go	TV : jusqu'à 300 chaînes et services ⁽¹⁾ + Internet : Haut Débit ou THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Multi-écrans ⁽⁴⁾ + Multi-TV ⁽⁵⁾ (hors location du décodeur) + Forfait Ultra Mobile 3Go ⁽⁶⁾ .	86€90/mois
LABOX PLATINIUM 4 3Go	LABOX PLATINIUM 4 3Go	TV : jusqu'à 320 chaînes et services ⁽¹⁾ + INTERNET : Haut Débit ou THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Multi-écrans ⁽⁴⁾ + Multi-TV ⁽⁵⁾ (hors location du décodeur) + Forfait Ultra Mobile 3Go ⁽⁶⁾ .	107€90/mois

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES ET FRAIS ANNEXES : voir détail pages 11, 12 et 13.

OFFRES SOUMISES À CONDITIONS RÉSERVÉES AUX NOUVEAUX CLIENTS PARTICULIERS SELON ZONE GÉOGRAPHIQUE, ÉLIGIBILITÉ TECHNIQUE ET MATÉRIEL. ENGAGEMENT 1 AN SUR LE PACK. FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE DE 50€. FRAIS DE RÉSILIATION DE 50€ SAUF POUR LES OFFRES ADSL ET COUPLÉES ADSL POUR LESQUELLES LES FRAIS DE RÉSILIATION SONT DE 70€. TARIFS TTC AU 17/11/14. Règlement hors prélèvement automatique : dépôt de garantie de 150€. COMMUNICATIONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE VERS LES DOM ET 40 DESTINATIONS, LISTE SUR NUMERICABLE.FR. HORS N° SPECIAUX ET VIA SATELLITE, SMS SURTAXES, N° COURTS. 2H MAX/APPEL. DANS LA LIMITE DE 99 CORRESPONDANTS DIFFÉRENTS/MOIS. N'INCLUT PAS DE TELEPHONE MOBILE.

(1) Nombre et liste des chaînes et services susceptibles de varier en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre. (2) Jusqu'à 15, 30, 100, 200 ou 400 Mb/s IP, débits théoriques maximum en réception variables selon éligibilité technique, matériel, zones et offres. Pour bénéficier d'un débit jusqu'à 200 Mb/s ou jusqu'à 400 Mb/s sur une zone nouvellement éligible, un changement d'offre soumis à réengagement est nécessaire. Carte sur <http://fibreoptique.numericable.fr> ADSL, 5€/mois de location de boucle locale dédiée. (3) Appels voix depuis la ligne fixe Numericable vers 100 destinations et vers les fixes et mobiles (selon offre souscrite) en France métropolitaine et DOM. Hors n° spéciaux. Dans la limite de 99 correspondants différents/mois. 2h max/appe. (4) Disponible selon zone et pour une

Les offres packs

Les packs 4P câble	Les packs 4P couplés ADSL + TV par le câble	Engagement 12 mois (sur les 4 services TV-NET-TEL FIXE-Mobile)	
iSTART Mobile 5Go	-	TV : chaînes de la TNT gratuite (selon éligibilité) ⁽¹⁾ + INTERNET : THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Forfait Ultra Mobile 5Go ⁽⁷⁾ .	45€90/mois
LABOX 4 5Go	START 4 5Go	TV : jusqu'à 200 chaînes et services ⁽¹⁾ + INTERNET : Haut Débit ou THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Multi-écrans ⁽⁴⁾ + Forfait Ultra Mobile 5Go ⁽⁷⁾ .	54€90/mois
LABOX POWER 4 5Go	LABOX POWER 4 5Go	TV : jusqu'à 240 chaînes et services ⁽¹⁾ + INTERNET : Haut Débit ou THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Multi-écrans ⁽⁴⁾ + Forfait Ultra Mobile 5Go ⁽⁷⁾ .	61€90/mois
LABOX FAMILY 4 5Go	LABOX FAMILY 4 5Go	TV : jusqu'à 280 chaînes et services ⁽¹⁾ + INTERNET : Haut Débit ou THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Multi-écrans ⁽⁴⁾ + Multi-TV ⁽⁵⁾ (hors location du décodeur) + Forfait Ultra Mobile 5Go ⁽⁷⁾ .	71€90/mois
LABOX EXTRA 4 5Go	LABOX EXTRA 4 5Go	TV : jusqu'à 300 chaînes et services ⁽¹⁾ + Internet : Haut Débit ou THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Multi-écrans ⁽⁴⁾ + Multi-TV ⁽⁵⁾ (hors location du décodeur) + Forfait Ultra Mobile 5Go ⁽⁷⁾ .	92€90/mois
LABOX PLATINIUM 4 5Go	LABOX PLATINIUM 4 5Go	TV : jusqu'à 320 chaînes et services ⁽¹⁾ + INTERNET : Haut Débit ou THD ⁽²⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les fixes en France métropolitaine, vers les DOM et 100 destinations internationales ⁽³⁾ + TEL FIXE : appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM ⁽³⁾ + Multi-écrans ⁽⁴⁾ + Multi-TV ⁽⁵⁾ (hors location du décodeur) + Forfait Ultra Mobile 5Go ⁽⁷⁾ .	113€90/mois

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES ET FRAIS ANNEXES : voir détail pages 11, 12 et 13.

sélection de chaînes. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultation, selon les supports. Téléchargement et utilisation de l'application gratuits en France métropolitaine (hors coût de connexion Internet). (5) Permet de dupliquer le bouquet TV principal (hors chaînes à la carte): option à 6€/mois (incluse à partir des offres FAMILY et LABOX FAMILY) + Location décodeur (3 max) à partir de 5€/mois. (6) SMS/MMS illimités en France métropolitaine. Débit H+/4G réduit jusqu'à prochaine date de facturation au-delà de 3Go/mois. Sous réserve de couverture en France métropolitaine, avec terminaux compatibles 4G. À défaut internet en 3G/ H+. (7) Débit data réduit jusqu'à prochaine date de facturation au-delà de 5Go/mois. Accès illimité aux vidéos hébergées sur http://*.youtube.com, http://*.youtube.fr (et http://*.googlevideo.com) et démarrées sous couverture 4G de SFR en France Métropolitaine, depuis un mobile compatible. Usage non décompté des Go inclus dans le forfait. SMS illimités depuis la zone Europe et les DOM vers un opérateur français : limités à 99 destinataires différents par mois (hors SMS surtaxés et chat SMS et Wap) sous réserve d'un usage réparti mensuellement depuis la France métropolitaine et depuis l'Europe/DOM. 1Go/an en itinérance depuis la zone Europe et les DOM à concurrence d'un équivalent de valorisation de 50€ de consommation par mois toutes zones confondues : dans la limite des zones couvertes par les réseaux des opérateurs étrangers ayant conclu un accord d'itinérance. Pas de report des volumes non consommés dans l'année. Activation de l'itinérance mobile sur demande du client.

Les offres Mobile

Offres Mobile (sans engagement sur le mobile)		Tarifs
FORFAIT ULTRA MOBILE 3 Go⁽¹⁾	- Appels illimités vers les mobiles et fixes en France métropolitaine (+ DOM, USA, Canada, Hawaï) et les fixes de 40 destinations. - SMS et MMS illimités en France métropolitaine. - Internet en 3G+/H+/4G : 3Go/mois, au-delà débit réduit (usage métropolitain).	15€99/mois si détention ou souscription d'un pack 3P câble/DSL ou 19€99/mois en souscription seule
FORFAIT ULTRA MOBILE 5Go⁽²⁾	- Appels illimités vers les mobiles et fixes en France métropolitaine (+DOM, USA, Canada, Hawaï) et les fixes de 40 destinations. - SMS et MMS illimités en France métropolitaine. - Internet en 3G+/H+/4G : 5Go/mois, au-delà débit réduit (usage métropolitain). - Accès illimité aux vidéos Youtube démarrées sous couverture 4G. International : - SMS illimités depuis l'Europe et les DOM. - 1Go/an depuis l'Europe et les DOM.	21€99/mois si détention ou souscription d'un pack 3P câble/DSL ou 25€99/mois en souscription seule
FORFAIT ULTRA MOBILE 3Go + OPTION MONDE⁽³⁾	- Forfait Ultra Mobile 3Go + - Appels illimités vers les fixes de 100 destinations internationales - Appels illimités vers les mobiles des DOM, du Canada, des Etats-Unis, de la Chine et de Hong-Kong.	Forfait Ultra Mobile 3Go + 10€/mois Soit 25€99/mois si détention ou souscription d'un pack 3P câble/DSL ou 29€99/mois en souscription seule
FORFAIT ULTRA MOBILE 5Go + OPTION MONDE⁽³⁾	- Forfait Ultra Mobile 5Go + - Appels illimités vers les fixes de 100 destinations internationales - Appels illimités vers les mobiles des DOM, du Canada, des Etats-Unis, de la Chine et de Hong-Kong.	Forfait Ultra Mobile 5Go + 10€/mois Soit 31€99/mois si détention ou souscription d'un pack 3P câble/DSL ou 35€99/mois en souscription seule
FORFAIT 2H⁽⁴⁾	- 2h d'appels vers les mobiles et fixes en France métropolitaine (+DOM, USA, Canada, Hawaï) et les fixes de 40 destinations - SMS et MMS illimités en France métropolitaine - Internet en 3G/3G+/H+ : 20Mo/mois, au-delà recharge automatique hors forfait (usage métropolitain)	2€99/mois si détention ou souscription d'un pack 3P câble/DSL ou 4€99/mois en souscription seule

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES ET FRAIS ANNEXES : voir détail pages 11 et 13.

OFFRES SOUMISES A CONDITIONS RESERVEES AUX CLIENTS PARTICULIERS. Règlement hors prélèvement automatique : dépôt de garantie de 150€. COMMUNICATIONS EN FRANCE METROPOLITAINE VERS LES DOM ET 40 DESTINATIONS (OU 100 DESTINATIONS AVEC L'OPTION MONDE), LISTE SUR NUMERICABLE.FR. HORS N° SPECIAUX ET VIA SATELLITE, SMS SURTAXES, N° COURTS. 2H MAX/APPEL. DANS LA LIMITE DE 99 CORRESPONDANTS DIFFERENTS/ MOIS. N'INCLUT PAS DE TELEPHONE MOBILE.

(1) SMS/MMS illimités en France métropolitaine. Débit H+/4G réduit jusqu'à prochaine date de facturation au-delà de 3Go/mois. Sous réserve de couverture en France métropolitaine, avec terminaux compatibles 4G. A défaut internet en 3G/H+. (2) Débit data réduit jusqu'à prochaine date de facturation au-delà de 5Go/mois. Accès illimité aux vidéos hébergées sur http://*.youtube.com, http://*.youtube.fr [et http://*.googlevideo.com] et démarrées sous couverture 4G de SFR en France métropolitaine, depuis un mobile compatible. Usage non décompté des Go inclus dans le forfait. SMS illimités depuis la zone Europe et les DOM vers un opérateur français : limités à 99 destinataires différents par mois (hors SMS surtaxes et chat SMS et Wap) sous réserve d'un usage reparti mensuellement depuis la France métropolitaine et depuis l'Europe/DOM. 1Go/an en itinérance depuis la zone Europe et les DOM à concurrence d'un équivalent de valorisation de 50€ de consommation par mois toutes zones confondues : dans la limite des zones couvertes par les réseaux des opérateurs étrangers ayant conclu un accord d'itinérance. Pas de report des volumes non consommés dans l'année. Activation de l'itinérance mobile sur demande du client. (3) Accessible aux clients du Forfait Ultra Mobile 3Go ou Forfait Ultra Mobile 5Go. Utilisation en France métropolitaine vers les DOM et 100 destinations internationales fixes, dans les mêmes conditions que le Forfait Ultra Mobile 3Go ou Forfait Ultra Mobile 5Go.(4) 2h d'appels en France métropolitaine (+DOM) et vers 40 destinations (liste sur numericable.fr), facturation selon documentation en vigueur au-delà. SMS/MMS illimités en France métropolitaine Internet mobile incluant 20 Mo, au-delà, recharge automatique de 20 Mo au prix de 1€ dans la limite de 4 rechargements, tous automatiques, jusqu'à la prochaine période de facturation. Le crédit data non utilisé ne sera pas reporté le mois suivant. Activation de l'itinérance mobile sur demande du client.

Les offres Mobile

LA CARTE NUMERICABLE

15€/Kit

Tarif du Kit d'accès

Kit d'accès incluant :
Une carte SIM, un numéro de téléphone Mobile et 5€ de crédit de communications (crédit valable 7 jours à compter de l'activation de la carte SIM).

Tarifs des recharges

Recharges "la carte Numericable" (voir description de l'offre)		
Prix de la recharge	Équivalence	Durée de Validité
5€	10 minutes ou 50 SMS	7 jours
10€	20 minutes ou 100 SMS	15 jours
15€	30 minutes ou 150 SMS	1 mois
25€	50 minutes ou 250 SMS	2 mois
35€	70 minutes ou 350 SMS	3 mois
40€	80 minutes ou 400 SMS	5 mois

+ 2€50 de crédit offert
+ 7€ de crédit offert
+ 10€ de crédit offert

Description de l'offre

Définition
Carte prépayée sans engagement et sans abonnement qui vous permet de recharger votre crédit au rythme qui vous convient⁽⁵⁾.
Une fois le crédit épuisé ou expiré, les communications sont bloquées jusqu'au prochain rechargement (voir rubrique « tarifs des recharges »):

- en émission , sauf appels depuis la France métropolitaine vers les numéros d'urgence et vers certains services Numericable (suivi conso et consultation du répondeur).
- en réception, les appels hors France métropolitaine. Possibilité de recharger le crédit de communication en appelant votre service clients ou directement en boutique, voir rubrique « tarifs des recharges.

 La ligne et le numéro mobile sont valables 3 mois à compter de l'activation de la carte SIM ou de la dernière recharge. A l'issue des 3 mois sans recharge, la ligne sera résiliée.

Crédit de temps présenté
Crédit équivalent selon le montant de recharge choisi à une durée de communication voix en France métropolitaine vers les numéros mobiles et fixes de France métropolitaine (hors numéros, spéciaux). Ces communications sont décomptées à la seconde dès la première seconde. SMS TEXTE métropolitains de 160 caractères max (hors SMS surtaxés). Les différents types de communication sont décomptés du forfait selon tarifs mentionnés en pages 16 et 17. Les communications émises et reçues depuis l'étranger, les communications Data ainsi que les MMS sont exclus de l'offre.

SERVICES INCLUS EN PAGE 10, FRAIS ET DÉPÔT DE GARANTIE EN PAGE 13.

(5) Report du crédit : report du crédit (en euros) non consommé sur les recharges suivantes.

Les options



Décodeurs TV (Tarifs par décodeur)

DÉCODEUR ADSL	Location	3€/mois	
DÉCODEUR TV	Location	5€/mois	Achat CABLEBOX 99€*
HD BOX	Location	5€/mois	Achat 129€*
HD BOX MEMORY	Location	5€/mois	Achat 299€*
	(+ frais d'accès disque dur de 99€)		
LaBox FIBRE ⁽¹⁾	Location	5€/mois	Achat 299€*
	(+ frais d'accès au 1 ^{er} disque dur** : 160Go... 39€)		
	(Dépôt de garantie de 100€ pour lecteur Blu-Ray de LaBox Fibre)		
	(coût d'achat du disque dur : 160 Go.....39€ dont 16€ de rémunération pour copie privée 500 Go.....69€ dont 30€ de rémunération pour copie privée 1 To.....99€ dont 31€ de rémunération pour copie privée)		

* dont 0,08€ d'éco participation



Options & Chaînes à la carte (Disponible dans le cadre d'une offre TV)

BABY TV	2€/mois	BOUQUET ALLEMAND	9€/mois
BOUQUET MUSULMAN	2€/mois	BOUQUET GRANDE MURAILLE	9€50/mois
MBC	2€/mois	BOUQUET ARABE	10€50/mois
TRACE TROPICAL	2€50/mois	beIN SPORTS	12€99/mois
MEZZO	2€50/mois	PACK OCS	12€99/mois
CHANNEL ONE RUSSIA	2€50/mois	BOUQUET AFRICAIN PREMIUM+	12€99/mois
1 CONTRE 100	3€/mois	BOUQUET ARABE PREMIUM	13€99/mois
À PRENDRE OU À LAISSER	3€/mois	PACK OCS + PASS CINEMA PREMIUM	21€99/mois
MYSTERY TV	3€/mois	PACK OCS + beIN SPORTS	22€99/mois
QUI VEUT GAGNER DES MILLIONS	3€/mois	SENSUAL TV	4€/mois
ENGLISH CLUB TV	3€50/mois	PINK X [▲]	9€50/mois
MURR TV	3€50/mois	COLMAX TV ^{(2)▲}	10€99/mois
MINIKIDS TV	3€50/mois	DARING TV ! [▲]	10€99/mois
PACK MEZZO	3€50/mois	DORCEL TV ^{(2)▲}	10€99/mois
ISRAELI NETWORK	4€50/mois	DORCEL XXX ^{(2)▲}	10€99/mois
SIC	4€50/mois	HOT VIDEO TV ^{(2)▲}	10€99/mois
BENFICA TV	5€/mois	HUSTLER TV [▲]	10€99/mois
MELODY	5€50/mois	PENTHOUSE HD ^{(2)▲}	10€99/mois
BERBERE TV	5€50/mois	XXL [▲]	10€99/mois
PLAYIN TV	5€50/mois	2X GAY [▲]	13€99/mois
BOUQUET ESPAGNOL	6€/mois	PACK X-PERIENCE 1X ^{(2)▲}	13€99/mois
SEASONS	6€50/mois	PACK X-PERIENCE 2X ^{(2)▲}	13€99/mois
GOLF CHANNEL HD	7€50/mois	PACK X-PERIENCE 3X ^{(2)▲}	13€99/mois
BOUQUET AFRICAIN	7€50/mois	PACK MAXI X-PERIENCE ^{(2)▲}	16€99/mois
BOUQUET OCÉAN INDIEN	7€50/mois	PACK FULL X-PERIENCE ^{(2)▲}	23€99/mois
MULTI-TV (hors coût des décodeurs supplémentaires – conditions en page 11)	6€/mois/poste TV		



Les PASS by Numericable (Disponible dans le cadre d'une offre TV)

Pass Émotion	10€99/mois	Pass Jeux Premium [▲] (Sensual TV inclus)	15€99/mois
Pass Sport Premium	12€99/mois	Pass Cinema Premium X-Perience ^{(2)▲}	16€99/mois
Pass Famille Premium	12€99/mois	Pass Sport Premium X-Perience ^{(2)▲}	16€99/mois
Pass Découverte Premium	12€99/mois	Pass Émotion X-Perience ^{(2)▲}	16€99/mois
Pass Jeux Premium	12€99/mois		
Pass Cinéma Premium	12€99/mois	Mini Pass Ciné (Réservé aux offres ADSL)	9€/mois

▲ Chaînes diffusant des programmes destinés exclusivement à un public majeur, verrouillage par un code parental.

OPTIONS RESERVÉES AUX PARTICULIERS SELON OFFRE SOUSCRITE, ZONE GÉOGRAPHIQUE ET ÉLIGIBILITÉ MATÉRIEL.

** Mise à disposition de disque dur pour le 1er disque dur uniquement, pour une LaBox en location. *** Vente de disque dur à partir du 2e disque dur pour une LaBox Fibre en location et à partir du 1er disque dur pour une LaBox Fibre à l'achat. Dans la limite de 10 disques durs par LaBox Fibre, voir <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr> (1) Décodeur et modem jusqu'à 400 Mb/s IP, débit théorique maximum en réception variable selon éligibilité technique, matériel et zones. 299€ à l'achat (dont 0,08€ d'éco-participation) ou 5€/mois en location + dépôt de garantie de 75€. Accessible uniquement sur les packs câble TV-NET-TEL à partir de POWER. Pour bénéficier d'un

Les options



Les PASS SVOD by Numericable (Disponible dans le cadre d'une offre TV)

PURESCREENS HD	1€99/mois	VOYAGE	4€99/mois
DISNEY AVANT PREMIERE	3€99/mois	SUNDANCE	5€99/mois
ILLIMITE GULLI	3€99/mois	MCS	6€99/mois
INA PREMIUM	3€99/mois	MEZZO	6€99/mois
613 TV	4€99/mois	MYZEN	6€99/mois
BANGOO	4€99/mois	JOOK VIDEO	7€99/mois
DISCOVERY ON DEMAND	4€99/mois	VIDEO	7€99/mois
FILMS D'AFRIQUE	4€99/mois	FILMO TV	9€99/mois
KAZE TV	4€99/mois		
LUDO	4€99/mois	VIDEO CLUB PRIVÉ [▲]	17€99/mois
NATIONAL GEOGRAPHIC CHANNEL ...	4€99/mois	AMAT'X [▲]	19€99/mois
NAT GEO WILD	4€99/mois	DORCEL X ILLIMITÉ [▲]	24€99/mois
OKIDOKI	4€99/mois	My XXL HD [▲]	24€99/mois
SHORTS TV	4€99/mois	PINK X ILLIMITÉ [▲]	24€99/mois

▲ Chaînes diffusant des programmes destinés exclusivement à un public majeur, verrouillage par un code parental.



Internet

- **Contrôle Parental** : téléchargeable sur numericable.fr
- **Pack Sécurité⁽³⁾ : 6€/mois**
 - Anti-virus, - Anti-spam,
 - Anti-phishing, - Fire wall.
- **Solution CPL** (courant porteur en ligne) Netgear 200 Mbit/s : 59€
- **Routeur WiFi** : 50€



Téléphonie fixe

(service non disponible en zone ADSL)

- **Option 2nde ligne selon le pack câble souscrit** : Appels en illimité vers 100 destinations fixes, et appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM selon le pack souscrit⁽⁴⁾ : 10€/mois.
- **Option Restriction d'appels : 2€/mois.** Tarifs des communications téléphonie fixe, voir pages 14 et 15.



Téléphonie mobile

- **Option Blackberry[®]** 5€/mois
 - Accès à vos e-mails inclus⁽⁵⁾ avec pièces jointes
 - Messagerie instantanée Blackberry[®] Messenger illimité
 - Internet inclus⁽⁵⁾ avec la technologie RIM
- **Option Monde**..... 10€/mois⁽⁶⁾
 - Appels illimités vers les fixes de 100 destinations internationales
 - Appels illimités vers les fixes et les mobiles des DOM, des Etats-Unis, du Canada, de la Chine et de Hong-Kong.

débit jusqu'à 200 Mb/s ou jusqu'à 400 Mb/s sur une zone nouvellement éligible, un changement d'offre soumis à réengagement est nécessaire. (2) Dorcel TV, Dorcel XXX, Penthouse HD, Colmax TV, Hot Vidéo TV disponibles sur certaines zones uniquement. (3) Le pack Sécurité protège des virus et logiciels espions connus et répertoriés dans la limite de 3 PC (incompatible Mac et Linux). (4) Appels voix depuis la ligne fixe Numericable vers 100 destinations et vers les fixes et mobiles (selon offre souscrite) en France métropolitaine et DOM. Hors n° spéciaux. Dans la limite de 99 correspondants différents/mois. 2h max/ appel. (5) Utilisation en France métropolitaine sous réserve de compatibilité du terminal et d'accessibilité des comptes mail. (6) Accessible aux clients du Forfait Ultra Mobile 3Go ou du Forfait Ultra Mobile 5Go. Appels illimités vers 100 destinations internationales fixes (hors n° spéciaux, et via satellite) dans les mêmes conditions que le Forfait Ultra Mobile 3Go ou Forfait Ultra Mobile 5Go.

Les services



Internet

- Internet Haut Débit ou Très Haut Débit⁽¹⁾
- Mise à disposition du modem incluse
- 30 adresses e-mail
- 500 Mo d'espace par boîte e-mail
- 200 Mo d'espace personnel



Téléphonie fixe

1^{ère} ligne incluse dans les packs câble TV+NET+TEL FIXE

- Appels en illimité vers les postes fixes en France métropolitaine et DOM⁽²⁾.
- Appels en illimité vers les mobiles en France métropolitaine et DOM⁽²⁾ selon pack souscrit.
- Appels en illimité vers les postes fixes de 100 destinations internationales et les mobiles des USA, Canada, Hawaï, Chine et Hong Kong⁽²⁾.
- De nombreux services inclus :
Présentation du numéro, signal d'appel, double appel,...
Voir liste sur numericable.fr.
Option transfert d'appel : les appels sont facturés à l'abonné selon le tarif en vigueur de son offre téléphone.



Téléphonie mobile

Les services inclus dans les offres de téléphonie mobile

- Présentation du numéro
- Double appel
- Appel secret
- Liste rouge
- Renvoi d'appel⁽³⁾
- Facture électronique
- Facture détaillée (sur demande)
- Accès voyage (selon offre souscrite - consommations hors forfait)
- Portabilité du numéro (demandée à la souscription) : Offert
- Messagerie vocale visuelle

Les communications gratuites

- Consultation du répertoire : 555 (depuis la France métropolitaine)
- Suivi de Consommation⁽⁴⁾ : 533
- Appels vers les n° d'urgence :
15 (SAMU);
17 (Police);
18 (Pompiers);
112 (Urgence);
114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes);
115 (SAMU social);
116 000 (Aide à la recherche des enfants disparus);
119 (Enfance maltraitée);
191 (Urgence aéronautique);
196 (Urgence maritime).

Conditions particulières des offres

OFFRES RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS. DISPONIBILITÉ SELON ZONES GÉOGRAPHIQUES ET SOUS RÉSERVE D'ÉLIGIBILITÉ TECHNIQUE DU DOMICILE. DÉCODEUR NÉCESSAIRE POUR LA TV NUMÉRIQUE. ENGAGEMENT 12 MOIS.



TV Numérique

La souscription de la TV par ADSL et/ou par le câble nécessite un décodeur.

Voir conditions et tarifs en pages 2 à 7.

• TV sur IP

L'offre TV sur IP est accessible dans les zones couvertes par la TNT, en raccordant le décodeur ADSL au modem Internet permettant effectivement de recevoir l'offre TV complète (débit minimum indispensable de 2 Mbit/s). Pour recevoir le service de TV sur IP, le client doit être raccordé au réseau ADSL et disposer d'un modem ADSL. Chaînes de la TNT disponibles uniquement par l'antenne et l'installation de réception du client en zone couverte.

• Multi-TV (TV par câble uniquement)

Cette option vous permet de dupliquer le bouquet principal souscrit (hors chaînes à la carte). Coût par décodeur supplémentaire loué : option (6€ par mois) + location décodeur (5€ par mois avec frais d'accès disque dur pour la HD Box Memory). Hors installations des prises supplémentaires. Limité à 3 décodeurs supplémentaires.

• Nous vous rappelons que, conformément au droit de la propriété intellectuelle en vigueur, les enregistrements et copies faits à l'aide de la HD Box Memory ou de LaBox Fibre sont strictement réservés à votre usage privé et ne doivent pas être destinés à une utilisation collective.

• Multi-écran

Option Multi-écran disponible selon zone et pour une sélection de chaînes, incluse à partir de l'offre Power. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultation, selon les supports. Téléchargement et utilisation de l'application gratuits en France métropolitaine (hors coûts de connexion web).

• Chaînes Jeunesse

Ceci est un message du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et du ministère de la santé : Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendances aux écrans.

• Disques Durs LaBox Fibre

Les capacités d'enregistrement des disques durs sont débloquées par palier à l'initiative du Client à concurrence de la capacité maximum du support, selon le modèle choisi.



Internet

• Débit

Le débit est exprimé en norme IP pour l'offre via ADSL et pour l'offre via le câble. Le débit n'est pas assuré sur l'interface USB; l'interface Fast Ethernet (ou Giga Ethernet) doit être disponible sur votre ordinateur lors de l'installation. Le client peut disposer pendant la durée de l'abonnement au service d'une mise à disposition à titre accessoire d'un nombre défini d'adresse email.

Numericable est signataire de la Charte pour le développement de l'offre légale de musique en ligne conclue avec l'industrie du disque le 28 juillet 2004. Les échanges illicites d'enregistrements et d'oeuvres

protégés sur les réseaux génèrent un préjudice majeur pour les ayants droit et nuisent à la création artistique. (Voir article 3.9 [et suivants] des Conditions Générales de Vente.)

• Equipement Internet - Modem mis à disposition

ModemRouteur Wi-Fi : comprend 1 routeur, 4 ports Ethernet, un accès Wi-Fi; il permet une portée optimale de plusieurs dizaines de mètres sans obstacle. En fonction du nombre et des matériaux des murs entre le modem et l'ordinateur, la portée sera plus ou moins diminuée. L'adaptateur Wi-Fi pour unité distante n'est pas fourni.

• Option Internet

La solution CPL (courant porteur en ligne) : comprend 2 prises CPL 200 Mbit/s et 2 câbles Ethernet. Débit maximum théorique de 200 Mbit/seconde. Distance jusqu'à 200 mètres entre les 2 prises pour atteindre le débit maximum.



Téléphonie Fixe

• Appels exclus des offres de téléphonie fixe :

Appels vers les n° spéciaux ainsi que les destinations internationales non incluses dans chacune des offres (voir détail en page 13). Durée maximum d'un appel : 2h en continu.

• Facture détaillée

Si vous souhaitez que les 4 derniers chiffres des numéros de vos correspondants s'affichent, merci d'adresser une demande écrite auprès de votre Service Clients.

• Annuaire universel

L'inscription à l'annuaire universel vous permet de vous inscrire gratuitement aux listes suivantes : antiprospection, anti-annuaire inversé, liste rouge, adresse incomplète, initiale prénom sous réserve de disponibilité.

• Restriction d'appels :

Cette option vous permet de définir les types d'appels que vous souhaitez émettre depuis votre ligne fixe Numericable.

• Portabilité incluse :

Pour bénéficier de ce service vous devez souscrire à un abonnement téléphonie fixe Numericable. Le numéro de téléphone fixe, objet de la votre demande de portabilité, doit toujours être actif au jour du portage. Sous réserve d'éligibilité.



Téléphonie Mobile

Forfaits mensuels équivalents à une durée de communication voix en France métropolitaine vers les numéros mobiles et fixes en France métropolitaine (hors numéros spéciaux). Ces appels voix sont décomptés à la seconde dès la première seconde. SMS TEXTE métropolitains inclus de 160 caractères max (hors SMS surtaxes). Les consommations au-delà du forfait et/ou hors forfait sont facturées selon les tarifs mentionnés en pages 18, 19, 20, 21 et 22. Tarif au-delà du forfait : désigne le tarif des communications incluses dans le forfait, facturées lorsque votre forfait est épuisé. Tarif hors forfait : désigne le tarif des communications ou services non compris dans votre forfait. MMS de 300 Ko max, vers les mobiles métropolitains.

[1] Jusqu'à 15, 30, 100, 200 ou 400 Mb/s IP, débits théoriques maximum en réception variables selon éligibilité technique, matériel, zones et offres. Pour bénéficier d'un débit jusqu'à 200 Mb/s ou jusqu'à 400 Mb/s sur une zone nouvellement éligible, un changement d'offre soumis à réengagement est nécessaire. Carte sur <http://eligibilite.numericable.fr>. ADSL, 5€/mois de location de boucle locale dédiée. [2] Appels voix depuis la ligne fixe Numericable vers 100 destinations et vers les fixes et mobiles (selon offre souscrite) en France métropolitaine et DOM. Hors n° spéciaux. Dans la limite de 99 correspondants différents/mois. 2h max/appe. [3] Les renvois d'appels sont limités aux transferts voix vers les numéros mobiles et fixes de France métropolitaine (hors numéros spéciaux). Les appels transférés sont facturés selon le tarif en vigueur.

[4] Suivi consommation, communiqué à J-1.

Frais annexes et dépôt de garantie

Offres pack câble, ADSL + TV par le câble, et ADSL + TV sur IP

Frais annexes (hors offres Mobile)	Prix unitaire TTC
Frais d'ouverture de service (hors TV START by numericable et TV POWER)	50€
Frais d'ouverture de service pour TV START by numericable et TV POWER	100€
Frais d'accès au disque dur en cas de location de la HD BOX MEMORY	99€/équipement
Frais d'accès au disque dur en cas de location de LaBox Fibre	160 Go : 39€
Frais de mise à disposition de capacité d'enregistrement supplémentaire	De 160 Go à 320 Go : 15€ De 320 Go à 500 Go : 15€
Dépôts de garantie pour paiement hors prélèvement automatique (Cf art.10 des CGV).	100€
Frais de rejet bancaire	8€/rejet
Frais d'échange de matériel	Modem : 25€ ; Décodeur TV/LaBox fibre : 60€
Frais de déconnexion pour impayés	50€
Frais d'expédition de matériel(s)	20€/envoi
Mise à disposition des équipements dans un point relais	10€/envoi
Frais de résiliation pour fermeture du/des services (coûts administratifs et techniques)	Packs câble : 50€ Packs couplés ADSL + TV par le câble : 70€ Packs couplés ADSL + TV sur IP : 70€
Frais de changement de numéro de téléphone (câble uniquement)	25€
Portabilité du numéro de téléphone fixe (câble + ADSL zone dégroupée)	Inclus
Changement de RIB (Relevé d'Identité Bancaire)	2€
Duplicata de facture ou de contrat	4€
Dépôt de garantie décodeur TV loué (Hors LaBox Fibre, offre TV seule uniquement)	49€
Dépôt de garantie pour une LaBox Fibre louée	75€
Dépôt de garantie pour le Blu-Ray LaBox Fibre	100€
Location de boucle locale dédiée (ADSL non dégroupé)	5€/mois
Frais techniques	Prix unitaire TTC
Déplacement du technicien pour intervention	60€
Installation clé en main : installation et explication de fonctionnement du ou des équipements + réglage et mise en service	60€
Prise supplémentaire ou déplacement de prise y compris cordon - hors déplacement	60€
Fourniture et pose d'un amplificateur – hors déplacement	70€
Reprise de l'installation téléphonique existante – hors déplacement	70€
Fixation câble décollé ou reprise de raccordement – hors déplacement	50€

Frais applicables en cas de non restitution, perte, vol ou détérioration du matériel (hors déplacement et/ou frais d'expédition)	Prix unitaire TTC
Décodeur TV ou modem EMTA ou modem internet	99€
HD BOX	129€
HD BOX MEMORY / LaBox Fibre	299€
Disque dur LaBox Fibre	160 Go : 39€; 500 Go : 69€
Carte numérique ou télécommande ou antenne Wi-Fi	20€/type d'accessoire
Cordon HDMI / cordons TV / autres cordons	5€/type d'accessoire
Blu-Ray LaBox Fibre	100€
Adaptateur péritel décodeur ADSL	15€

Offres mobile

Frais Annexes	Prix unitaire TTC
Changement de numéro de téléphone Gratuit en cas de nuisances avérées	25€ par changement
Changement de carte SIM	15€ par changement
Déblocage SIM (1 ^{er} Déblocage de la Carte SIM Gratuit)	5€ par déblocage
Résiliation de la ligne Frais de dossier	Inclus
Portabilité sortante Frais de dossier	Inclus
Portabilité entrante Frais de dossier (si demandée hors souscription)	25€
Dépôt de garantie pour paiement hors prélèvement automatique (Cf art. 10 des CGV)	150€
Frais d'expédition de lettre de suivi	5€
Frais d'expédition de matériel(s)	20€/envoi
Mise à disposition des équipements dans un point relais	10€/envoi

Retrouvez le détail complet des cas de perception de dépôt de garantie à l'article 10 de vos Conditions Générales de Vente. Tarifs des communications téléphoniques selon offre détenue, de la page 16 à 22.

ANNEXE I : Offres de téléphonie fixe (Câble et ADSL)

Tarifs des communications

Prix des communications vers les numéros spéciaux ⁽¹⁾						
Numéro		Coût de connexion	Durée du crédit-temps	Prix par minute		Fréquence de facturation
				Heures pleines	Heures creuses	
Numéros d'urgence	15, 17, 18...	gratuit				
Numéros verts	0800, 0805, 0809	gratuit				
Numéros courts commençant par	10, 30, 31	Gratuit, exceptés les numéros d'appel vers les services Clients. Appels payants facturés selon les indications mentionnés par le service appelé.				
Numéros commençant par	0868	gratuit				
Numéros commençant par	32, 34, 36, 39, 0836, 0860, 118	appels payants facturés selon les indications mentionnées par le service appelé				
Numéros Azur ^[2]	0801, 0810, 0811, 0819	0,078€	-	0,028€	0,014€	seconde
Numéros Indigo ^[2]	0802, 0820 et 0821	0,112€	56s	0,118€		seconde
	0803, 0825 et 0826	0,112€	56s	0,150€		seconde
Numéros ^[2] commençant par	0890	-	-	0,15€		45 secondes
	0891	-	-	0,225€		30 secondes
	0892	-	-	0,34€		20 secondes
	0893	-	-	0,112€		seconde
	0897	0,562€	-	-		-
	0898	0,80€ par appel				
	0899 ^[3]	1,35€ par appel plus 0,34€/min facturés toutes les 20 secondes				

■ Heures pleines (ou Tarif normal) / ■ Heures creuses (ou Tarif réduit)			
communications vers les fixes :	de 0h à 8h	de 8h à 19h	de 19h à 24h
du lundi au vendredi	■	■	■
samedi, dimanche, jours fériés	■	■	■

Prix des communications hors forfait vers les mobiles en France métropolitaine		
Un tarif unique, valable 24h/24, 7j/7	Coût de connexion	Prix de la minute ⁽⁴⁾
Tous opérateurs métropolitains hors opérateurs satellite et de radiomessagerie	0,27€	0,27€

Prix des communications vers les satellites et radiomessagerie	
Appels vers	Prix par minute
Astrium	6€
Globalstar	3,50€
Radiomessagerie	3,50€ par paliers de 60 secondes

Destinations incluses dans les offres de Téléphonie fixe France + DOM +International
Fixes et mobiles : Alaska, Canada, Chine, Etats-Unis, Guadeloupe^[5], Guyane française^[5], Hawaï, Hong-Kong, Martinique^[5], Mayotte^[5], Réunion^[5]. Fixes : Açores, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Baléares, Belgique, Bermudes, Bosnie Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canaries, Chypre, Chypre du Nord, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, Danemark (sauf Groenland), Ecosse, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guam, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Ile de Pâques, Iles Caïmans, Iles Mariannes du Nord, Iles Samoa Américaines, Iles Vierges Britanniques, Inde, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, Laos, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Maroc^[6] Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Porto Rico, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Saint Barthélemy, Saint-Marin, Saint Martin (partie française), Saint-Pierre-et-Miquelon, Samoa occidentales, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taiwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vatican, Venezuela.

(1) Tarifs arrondis à 2 ou 3 décimales en plus du coût de connexion ou du crédit-temps. Tarif maximal applicable. (2) Sauf N° Télécabas. Coût de connexion : montant fixe facturé dès que votre correspondant (ou son répondeur) a décroché, il s'ajoute systématiquement au tarif des communications. (3) Accessible uniquement sur demande expresse du client après paiement d'un premier règlement. (4) Appels facturés à la seconde dès la première seconde. (5) Appels depuis la ligne fixe Numericable vers les mobiles selon offre souscrite. (6) Exclusion des appels vers numéros à mobilité restreinte des opérateurs Wana et Méditel (par exemple n° commençant par 212526, 212527, 212531, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, et 212553).

ANNEXE I : Offres de téléphonie fixe (Câble et ADSL)

Tarifs des communications

Prix des communications hors forfait vers les fixes et mobiles à l'international et vers les DOM-TOM

Prix des communications	vers les fixes à l'international		vers les mobiles à l'international		vers les n° spéciaux à l'international	
	Coût de connexion	Prix de la minute	Coût de connexion	Prix de la minute ⁽⁷⁾	Coût de connexion	Prix de la minute ⁽⁸⁾
Afrique, Amérique du Nord ⁽⁹⁾ , Océanie ⁽⁹⁾	0,27€	0,77€	0,27€	1,01€	0,27€	0,942€
Amérique centrale ⁽⁹⁾	0,27€	0,85€	0,27€	1,08€	0,27€	1,012€
Amérique du Sud ⁽⁹⁾	0,27€	0,58€	0,27€	0,82€	0,27€	0,762€
Antarctique	0,27€	0,90€	0,27€	1,14€	0,27€	1,062€
Asie ⁽⁹⁾	0,27€	0,35€	0,27€	0,59€	0,27€	0,552€
DOM / TOM ⁽⁹⁾	0,27€	0,24€	0,27€	0,57€	Voir prix des communications vers les numéros spéciaux en France métropolitaine, p.14	
Maghreb	0,27€	0,41€	0,27€	0,49€	0,27€	0,459€
Union Européenne ⁽⁹⁾	0,27€	0,14€	0,27€	0,38€	0,27€	0,355€
Satellites	0,27€	8,090€	-	-	-	-
Reste Europe ⁽⁹⁾	0,27€	0,35€	0,27€	0,59€	0,27€	0,552€

(7) Appels facturés à la seconde dès la première seconde.(8) hors surcoût éventuel du service éditeur. (9) Sauf destinations incluses dans les offres de Téléphonie Fixe + International.

Détail des zones internationales et DOM

Afrique	Afrique du Sud, Angola, Ascension (île), Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Congo (Rép. Dem.), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Erythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sainte-Hélène, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.
Amérique Centrale	Anguilla, Antigua et Barbuda, Antilles Néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Caïmans (îles), Costa Rica, Cuba, Rép. Dominicaine, Dominique, El Salvador, Falkland (Malouines), Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Îles vierges Britanniques, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Sainte Lucie, Trinité et Tobago.
Amérique du Nord	Alaska, Canada, États-Unis, Groenland, Hawaï, Îles vierges Américaines, Porto Rico.
Amérique du Sud	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Surinam, Uruguay, Venezuela.
Antarctique	Diego Garcia, Terres Australes.
Asie	Afghanistan, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Nord, Corée du Sud, Émirats Arabes, Géorgie, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizstan, Koweït, Laos, Liban, Macao, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Tatarstan, Thaïlande, Timor Oriental, Turkménistan, Turquie, Vietnam, Yémen.
Maghreb	Algérie, Maroc, Tunisie.
Océanie	Australie, Cook (îles), Fidji (îles), Guam, Îles de Pâques, Kiribati, Mariannes du Nord (îles), Midway, Niue, Norfolk (îles), Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Salomon, Samoa occidentales, Tonga, Vanuatu, Wallis et Futuna.
Satellites	Inmarsats, Iridium, Emsat, autres Satellites...
DOM	Guadeloupe, Guyane Française, Martinique, Mayotte, Réunion.
TOM	Polynésie Française, St Pierre et Miquelon.
Union Européenne	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
Reste Europe	Açores, Albanie, Andorre, Canaries, Islande, Madère, Guernesey, Vatican, Arménie, Biélorussie, Bosnie, Croatie, Féroé (îles), Gibraltar, Macédoine, Moldavie, Russie, Suisse, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Jersey, Liechtenstein, Serbie et Monténégro, Ukraine.

ANNEXE II : Offres de téléphonie mobile

Tarifs des communications avec la carte Numericable

Équivalence du crédit de communication en France métropolitaine

Appels décomptés à la seconde dès la première seconde.

	Tarifs	Kit d'accès	Recharges					
		5€	5€	10€	15€	25€ + 2€50 offerts	35€ + 7€ offerts	40€ + 10€ offerts
Appels voix émis depuis la France métropolitaine vers les numéros mobiles de France métropolitaine et fixes de France métropolitaine (hors numéros courts, spéciaux, surtaxés et numéros de service Numericable).	0,50€/min	10	10	20	30	55	84	100
SMS* envoyés en France métropolitaine	0,10€/envoi /destinataire	50	50	100	150	275	420	500
MMS+	Exclu des cartes prépayées Numericable							
Communications Data**								

Appels vers les numéros courts des services Numericable

510 : service clients Numericable	€/min	0€50 (temps d'attente gratuit)
533 : suivi consommation		Gratuit
555 : répondeur (depuis la France métropolitaine)		

Les communications vers l'étranger

Tarifs des communications depuis la France métropolitaine vers l'étranger et les DOM-TOM

Appels décomptés à la seconde après la 1^{ère} minute indivisible

Destination de la communication	Unité	Kit d'accès ou recharges
Appels vers fixes et mobiles Zone 1	€/ min	0,49€
Appels vers fixes et mobiles Zone 2		0,59€
Appels vers fixes et mobiles Zone 3		
Appels vers fixes et mobiles Zone 4		1,49€
Appels vers fixes et mobiles Zone 5		
Appels vers les réseaux satellitaires		8,10€
SMS vers l'étranger	€/ envoi	0,29€

Voir détail des zones, page 20

* Les SMS mentionnés et les prix indiqués (en France métropolitaine) concernent uniquement les SMS TEXTE de 160 caractères maximum.

** Les communications DATA correspondent à l'échange de données (WAP,...) et comprennent la navigation sur les sites WAP et Internet.

ANNEXE II : Offres de téléphonie mobile

Tarifs des communications avec la carte Numericable

Communications vers les n° spéciaux et courts

Appels décomptés à la seconde après la 1^{ère} minute indivisible.

Tarifs des Numéros spéciaux du type 3XXX ⁽¹⁾	Unité	Kit d'accès ou recharges
Appels vers les 30XX et 31XX	€/ min	0,30€
Appels vers les 32XX, 34XX, 36XX et 39XX dont : Tarif éditeur depuis un poste fixe < 0,15€ / min Tarif éditeur depuis un poste fixe ≥ 0,15€ / min et ≤ 0,75€ / min Tarif éditeur depuis un poste fixe > 0,75€ / min	€/ min	0,50€
		1,00€
		2,00€

Tarifs des autres numéros spéciaux	Unité	Kit d'accès ou recharges
Appels vers les 112, 115, 119, 116000, 15, 17, 18, 191 et 196 Appels vers les N° commençant par 0800, 0805, 0809 0801, 0802, 0803, 0810, 0811, 0820, 0821, 0825, 0826 0892, 0897, 0899 Autres N° en 08XX XX XX XX (hors 087X XX XX XX)	€/ min	gratuit
		0,30€ ⁽¹⁾
		0,50€ ⁽¹⁾
		2,00€ ⁽¹⁾
		1,00€ ⁽¹⁾
Appels vers les 087... et 09... (sauf 0876 et 0976)	€/ min	0,50€ ⁽³⁾
Appels vers les 0876... et 0976... (DOM)	€/ min	0,89€ ⁽¹⁾
Appels vers les 118XXX	€/ min	Prix du service éditeur ⁽²⁾ + 0,50€ ⁽³⁾
Appels vers les 10XY	€/ min	0,30€ ⁽¹⁾

Tarifs d'envoi des SMS + (SMS surtaxés)	Unité	Kit d'accès ou recharges
SMS commençant par 3XXXX	€/envoi/ destinataire	0,10€ + prix du service éditeur ⁽²⁾
SMS commençant par 4XXXX		0,15€ + prix du service éditeur ⁽²⁾
SMS commençant par 5XXXX		0,30€ + prix du service éditeur ⁽²⁾
SMS commençant par 6XXXX		0,45€ + prix du service éditeur ⁽²⁾
SMS commençant par 7XXXX		0,60€ + prix du service éditeur ⁽²⁾
SMS commençant par 8XXXX		1,60€ + prix du service éditeur ⁽²⁾
MMS +	Exclu des cartes prépayées Numericable	

(1) Communications décomptées par palier de 30sec après la 1^{ère} minute indivisible dans le KIT et dans les recharges.

(2) En cas de modification des tarifs de l'éditeur, indépendante de Numericable, un délai de 6 mois pourra être nécessaire pour adapter les tarifs de Numericable en conséquence.

(3) Communications décomptées à la seconde dès la première seconde.

ANNEXE III : Offres de téléphonie mobile

Tarifs des communications avec les forfaits sans engagement

Destinations incluses dans les offres de téléphonie mobile France + DOM + International	
Plus de 40 destinations incluses dans le Forfait Ultra Mobile 3Go, Forfait Ultra Mobile 5Go, Forfait Medium, Forfait 2H	Destinations supplémentaires incluses dans l'option monde
Fixes et mobiles: Alaska, Canada, Etats-Unis, Guadeloupe, Guyane française, Hawaï, Martinique, Mayotte, Réunion. Fixes: Acores, Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre, Danemark (sauf Groenland), Ecosse, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, St Pierre et Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.	Fixes et mobiles: Chine, Hong-Kong. Fixes: Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Australie, Bahamas, Bahreïn, Baléares, Bermudes, Bosnie Herzégovine, Brésil, Brunei, Chypre du Nord, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, Gibraltar, Guam, Ile de Pâques, Iles Caïmans, Iles Mariannes du Nord, Iles Samoa Américaines, Iles Vierges Américaines, Iles Vierges Britanniques, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Laos, Liechtenstein, Macao, Macédoine, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Porto Rico, Russie, Saint Barthelemy, Saint-Marin, Saint Martin (partie française), Samoa Occidental, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela.

Tarifs des communications métropolitaines hors forfait ou au-delà du forfait

(décompte à la seconde dès la première seconde).

	Unité	Palier de facturation	Forfait Ultra Mobile 3Go***, Forfait Ultra Mobile 5Go***, Forfait Medium, Forfait 2H
Appels voix émis depuis la France métropolitaine vers les n° mobiles de France métropolitaine et fixes de France métropolitaine (hors n° courts, spéciaux, surtaxés, satellites, radiomessagerie et n° de service Numericable).	€/min	Décompté du forfait à la seconde dès la première seconde; dans la limite du crédit de communication disponible	0,25€ Forfait 2H : 0,10€
510: service client Numericable			
SMS* / MMS	€/envoi/destinataire		0,09€
Internet Mobile**	€/10 Ko	au ko dès le 1 ^{er} ko	Forfait Medium : 0,10€/Mo Forfait 2H : 0,05€/Mo
Appels visio émis depuis la France métropolitaine vers les n° mobiles de France métropolitaine (hors n° courts, spéciaux, radiomessagerie, satellite, et n° surtaxés).	€/min	Décompté du forfait à la seconde dès la première seconde, dans la limite du crédit de communication disponible	0,42 €
Appels vers les numéros de type 118 XX XX	€/min	Décompté du forfait à la seconde dès la 1 ^{ère} seconde, dans la limite du crédit de communication disponible + prix du service éditeur ⁽¹⁾	0,25€ + prix du service éditeur ⁽¹⁾

* Les SMS mentionnés et les prix indiqués (en France métropolitaine) concernent uniquement les SMS TEXTE de 160 caractères maximum (hors SMS surtaxés).
** Les communications DATA correspondent à l'échange de données (WAP,...) et comprennent la navigation sur les sites WAP et Internet. le mode modem est autorisé, VOIP et Peer to Peer interdits.
*** Hors SMS/MMS surtaxés, n° courts. 99 correspondants/mois. Débit 3G/3G+/4G jusqu'à 3Go/mois pour le Forfait Ultra Mobile 3Go, ou jusqu'à 5Go/mois pour le Forfait Ultra Mobile 5Go, puis réduit jusqu'à prochaine date de facturation.

Tarifs des communications métropolitaines hors forfait

Appels depuis et vers la France métropolitaine	Unité	Forfait Ultra Mobile 3Go, Forfait Ultra Mobile 5Go, Forfait Medium, Forfait 2H
Appels vers les numéros d'urgence 15, 17, 18, 112, 115, 116000, 119, 191, 196	€/SMS	Gratuit
Appels vers les numéros courts des services Numericable 533: suivi consommation 555: répondeur (depuis la France métropolitaine)		Gratuit
Appels vers les Numéros spéciaux de type 3XXX - 10XY		0,25€ ⁽²⁾ + prix du service éditeur ⁽¹⁾
Appels vers les Numéros spéciaux commençant par : 08XXX sauf 087XX (numéros de box des FAI) et 0876XX (DOM)		0,25€ ⁽²⁾ + prix du service éditeur ⁽¹⁾
SMS vers les numéros d'urgence 114	€/SMS	Gratuit
SMS vers les numéros de type 3XXXX - 4XXXX - 5XXXX - 6XXXX - 7XXXX - 8XXXX - 118XXX		0,09€ + prix du service éditeur ⁽¹⁾

(1) En cas de modification des tarifs de l'éditeur, indépendante de Numericable, un délai de 6 mois pourra être nécessaire pour adapter les tarifs Numericable en conséquence. (2) Facturation à la seconde après la 1^{ère} minute indivisible

ANNEXE III : Offres de téléphonie mobile

Tarifs des communications avec les forfaits sans engagement

Tarifs des numéros satellite et radiomessagerie

Appel vers	Prix de la minute
Astrium	6€
Globalstar	3,50€
Radiomessagerie	3,50€ par paliers de 60 secondes

Tarifs des envois de SMS+/MMS+ métropolitains hors forfait*

Envois depuis et vers la France métropolitaine

Envois vers les numéros commençant par	Unité	Services à l'acte**	Services par abonnement**
3XXXX	€/envoi/destinataire	0,00€	/
4XXXX		0,059€	/
5XXXX		0,209€	0,20€
6XXXX		0,50€	0,50€
7XXXX		0,65€	0,65€
8XXXX		4,50€	3,00€
118XXX		Selon annuaire	/

*Sous réserve de disponibilité du service **Prix maximal applicable.

Tarifs des appels Visio+

Envois vers les numéros commençant par	Prix du service*
3XXXX	0,00€
4XXXX	0,05€/min
5XXXX	0,20€/min
6XXXX	0,35€/min
7XXXX	0,50€/min
8XXXX	0,70€/min ou 3€/appel

*Prix maximal applicable.

ANNEXE III : Offres de téléphonie mobile

Tarifs des communications avec les forfaits sans engagement

Les communications vers l'étranger

Tarifs des communications depuis la France métropolitaine vers l'étranger

Facturation à la seconde après la 1^{ère} minute indivisible

Destination de la communication	Unité	Forfait Ultra Mobile 3Go, Forfait Ultra Mobile 5Go, Forfait Medium, Forfait 2H
Appels vers fixes et mobiles Zone 1	€/min	0,49€
Appels vers fixes et mobiles Zone 2		0,59€
Appels vers fixes et mobiles Zone 3		
Appels vers fixes et mobiles Zone 4		1,49€
Appels vers fixes et mobiles Zone 5		
Appels vers les réseaux satellitaires Zone 6		8,10€
SMS vers l'étranger	€/envoi /destinataire	0,30€
MMS vers l'étranger		1,10€ (volume de données décompté du forfait)

Les communications de la France métropolitaine vers l'étranger

Zone 1	Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Feroe (îles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède, Suisse, Vatican.
Zone 2	Canada, Etats-Unis, Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion, St Pierre et Miquelon.
Zone 3	Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Groenland, Hongrie, Islande, Israël, Macédoine, Malte, Maroc, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Tunisie, Turquie.
Zone 4	Afghanistan, Antarctique, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Biélorussie, Brunei, Cambodge, Chine, Cook (îles), Corée du Nord, Corée du Sud, Estonie, Fidji (îles), Georgie, Guam, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizstan, Kiribati, Koweït, Laos, Lettonie, Liban, Lituanie, Macao, Malaisie, Maldives, Mariannes du Nord (îles), Marshall (îles), Mayotte, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Niue, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palau (île), Palestine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, Russie, Salomon, Samoa Américaines, Samoa Occidentale, Singapour, Sri Lanka, Syrie ,Tadjikistan, Taiwan, Thaïlande, Tokelau, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Vietnam, Yémen.
Zone 5	Afrique du Sud, Alaska, Angola, Anguille, Antigua et Barbuda, Antilles Néerlandaises, Argentine, Aruba, Ascension, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Caïman (Iles), Cameroun, Cap-Vert , Centrafrique, Chili, Colombie, Comores, Congo, Congo Démocratique (Rép.), Costa Rica, Cote d'Ivoire, Cuba, Diego Garcia, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée Equatoriale, Guinée-bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Iles Vierges Britanniques, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (île), Mauritanie, Mexique, Montserrat (île), Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigeria, Nouvelle Calédonie, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Polynésie Française, Porto Rico, Rwanda, Saint Kitts et Nevis, Sainte-Hélène, Sainte-Lucie, Salvador, Sao Tome-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Surinam, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Terres Australes, Togo, Trinité-et-Tobago, Turks et Caicos (îles), Uruguay, Venezuela, Vierges Américaines (îles), Wallis-et-Futuna, Zambie, Zimbabwe.
Zone 6	Emsat, Inmarsat, Inmarsat Atlantique Est, Inmarsat Ocean Indien, Inmarsat Ocean Pacifique, Satellites.

ANNEXE IV : Offre de téléphonie mobile

Accès voyage (Communications depuis l'étranger)

Tarifs des communications émises depuis l'étranger

Facturation à la seconde après la 1^{ère} minute indivisible, hors Zone Europe. Facturation à la seconde après les 30 premières secondes indivisibles en zone Europe. Hors n° spéciaux.

Appels en itinérance inclus dans tous les forfaits mobiles, sauf La Carte.

SMS en itinérance inclus dans tous les forfaits mobiles, sauf La Carte.

Origine de la communication	Destination	Emission d'appels (Facturé au prix/min en hors forfait)	Envoi de SMS (Facturé au prix/SMS en hors forfait)
Appels depuis la Zone Europe	Vers la zone Europe	0,23€	0,072€
	Vers la zone A	0,23€	
	Vers la zone B	1,20€	
	Vers la zone C	1,80€	0,30€
	Vers la zone D	2,76€	
	Vers la zone E	3,50€	
Appels depuis la Zone A	Vers la zone Europe	0,23€	0,072€
	Vers la zone A	0,23€	
	Vers la zone B	1,20€	0,30€
	Vers la zone C	1,80€	
	Vers la zone D	2,76€	
	Vers la zone E	0,29€	
Appels depuis la Zone B	Vers la zone Europe	1,20€	0,30€
	Vers la zone A	1,20€	
	Vers la zone B	1,20€	
	Vers la zone C	1,80€	
	Vers la zone D	2,76€	
	Vers la zone E	1,20€	
Appels depuis la Zone C	Vers la zone Europe	1,80€	0,30€
	Vers la zone A	1,80€	
	Vers la zone B	1,80€	
	Vers la zone C	1,80€	
	Vers la zone D	2,76€	
	Vers la zone E	1,80€	
Appels depuis la Zone D	Vers toutes les zones	2,76€	0,30€

Tarifs des communications reçues à l'étranger

Facturation à la seconde après la 1^{ère} minute indivisible hors Zone Europe. Facturation à la seconde dès la première seconde en zone Europe. Hors n° spéciaux.

Communication reçu en	Réception d'appels (Facturé au prix/min en hors forfait)	Réception de SMS (Facturé au prix/SMS en hors forfait)
Zone Europe	0,06€	gratuit
Zone A		
Zone B	0,49€	
Zone C	0,89€	
Zone D	1,39€	

ANNEXE IV : Offre de téléphonie mobile

Accès voyage (Communications depuis l'étranger)

Tarifs d'utilisation de l'internet mobile à l'étranger

Blocage par défaut des communications MMS/Internet à l'étranger lorsque le seuil de 50€ est atteint.

Internet en itinérance inclus dans tous les forfaits mobiles, sauf forfaits bloqués et La Carte.

Connexion en	Zone Europe	Zone A	Zone B	Zone C	Zone D
MMS/Internet (Facturé au prix/Mo en hors forfait)	0,24€/Mo		10,80€/Mo		

Tarifs d’envoi d’un MMS depuis l’étranger

Provenance de la communication	Unité	Forfait Ultra Mobile, ou Forfait 2H
MMS depuis l'étranger	€/envoi/destinataire	1,10€ + tarif d'utilisation internet mobile à l'étranger (voir ci-dessus)

ANNEXE V : Accès voyage (suite)

Zones pour les communications voix à l'étranger et dans les DOM-TOM

- Zone Europe** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Italie, Jersey, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- Zone A** Andorre, Désirade (la), Guadeloupe, Guyane Française, Ile des Saintes, Islande, Liechtenstein, Marie Galante, Martinique, Mayotte, Norvège, Réunion, Saint-Barthélémy, Saint-Marin, Saint-Martin, Vatican.
- Zone B** Algérie, Maroc, St Pierre et Miquelon, Suisse, Tunisie.
- Zone C** Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Serbie et Monténégro, Turquie.
- Zone D** Afghanistan, Afrique du Sud, Alaska, Angola, Anguille, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Biélorussie, Brésil, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Centrafrique, Chine, Congo Démocratique (Rép.), Corée du Sud, Cote d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Gabon, Georgie, Hong Kong, Inde, Irak, Israël, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Macao, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maurice (Ile), Mexique, Moldavie, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Porto Rico, Qatar, République Dominicaine, Rodriguez Island, Russie, Saba, Saint-Eustache, Saint Martin, Sénégal, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Syrie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Ukraine, Vietnam.
- Zone E** Toute autre destination.

ANNEXE VI : Lexique (Offre Mobile)

Accès Voyage : Les communications à l'étranger nécessitent une connexion à un réseau GSM partenaire. Ce réseau identifie la carte SIM du client lorsque ce dernier est à l'étranger.

Il existe plusieurs zones tarifaires (liste page 19 et 20)

Connexion Data : Établissement d’une connexion Internet depuis un téléphone mobile, notamment pour se connecter à un site WAP ou Web. Le volume d’échange est exprimé en Kilo Octet (Ko)

RIO : Relevé d'Identité Opérateur, permet une meilleure identification de la demande de portabilité.

Pour obtenir son RIO le client appelle gratuitement depuis son mobile le serveur vocal interactif dédié à la portabilité de l’opérateur qu’il souhaite quitter. Cet appel sera suivi par l’envoi d’un SMS indiquant au client les informations nécessaires à sa demande et le cas échéant, sa date de fin d’engagement le liant à son opérateur actuel.

Dans le cas où le client ne dispose plus de son terminal (pour cause de vol, etc...), le client peut s’adresser au service client de l’opérateur qu’il souhaite quitter et qui lui fournira ces informations.

ANNEXE VII : Fiches d’Informations Standardisées

Les offres 3P pack câble et couplés ADSL + TV par le câble

Nom de l'offre ou du groupe d'offre		iSTART - Pack: TV + NET + Tel fixe	LABOX START / START by numericable Pack: TV + NET + Tel fixe
Sous conditions d'éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Éligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr .	
Prix mensuel de l'offre ou du groupe d'offres		28,90€/mois	39,90€/mois (location décodeur incluse)
Equipements	Modem	Modem mis à disposition.	
	Décodeur	Nécessité de disposer d'un décodeur TNT compatible.	Décodeur HD BOX: Location 5€/mois ou achat 129€. Décodeur HD BOX MEMORY: location 5€/mois + 99€ de frais d'accès ou achat 299€. LaBox Fibre: Location 5€/mois, avec dépôt de garantie de 75€ ou achat 299€.
Durée d'engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement de 12 mois.	
Frais de mise en service		Frais d'ouverture de service: 50€ pour les offres pack câble ; 70€ pour les offres couplées câble/ADSL.	
Délai indicatif d'activation et de mise en service		1 à 3 semaines.	
Dépôt de garantie		100€ si règlement de l'abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique. (détail complet des cas de perception à l'article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente).	
Conditions de résiliation à l'initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d'engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service: 50€ pour les offres câbles et 70€ pour les offres ADSL ou couplées ADSL.	
Débit estimé en réception (en Mbit/s IP)		Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu'à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu'à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.	
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels en illimité vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+ DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine et DOM (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites). La durée maximale d'un appel en continu est de 2h. Dans la limite de 99 correspondants différents/mois, à défaut facturation selon la documentation tarifaire en vigueur.	
Caractéristiques techniques / équipement		Modem Routeur Internet : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu'à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant activé par défaut).	LaBox Fibre : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu'à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant activé par défaut).
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : Chaînes de la TNT gratuite.	Bouquet TV : 200 chaînes et services.
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Néant	Options TV Thématiques détaillées à la documentation tarifaire en vigueur.
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Clients ».	

ANNEXE VII : Fiches d'Informations Standardisées (suite)
Les offres 3P pack câble et couplés ADSL + TV par le câble

Nom de l'offre ou du groupe d'offre		LABOX POWER / POWER Pack: TV + NET + Tel fixe	LABOX FAMILY / FAMILY Pack: TV + NET + Tel fixe
Sous conditions d'éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Éligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr .	
Prix mensuel de l'offre ou du groupe d'offres		46,90€/mois (appels illimités vers les mobiles et location décodeur inclus).	56€90/mois (appels illimités vers les mobiles et location décodeur inclus).
Equipements	Modem	Modem mis à disposition. (pour les clients ayant choisi LaBox Fibre by Numericable, le modem est intégré au décodeur).	
	Décodeur	Décodeur HD BOX : Location 5€/mois ou achat 129€. Décodeur HD BOX MEMORY : location 5€/mois + 99€ de frais d'accès ou achat 299€. LaBox Fibre : Location 5€/mois, avec dépôt de garantie de 75€ ou achat 299€.	
Durée d'engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement de 12 mois.	
Frais de mise en service		Frais d'ouverture de service : 50€ pour les offres pack câble ; 70€ pour les offres couplées câble/ADSL.	
Délai indicatif d'activation et de mise en service		1 à 3 semaines.	
Dépôt de garantie		100€ si règlement de l'abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique (détail complet des cas de perception à l'article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente).	
Conditions de résiliation à l'initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d'engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 50€ pour les offres câbles et 70€ pour les offres ADSL ou couplées ADSL.	
Débit estimé en réception (en Mbit/s IP)		Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu'à 200 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu'à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n'ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu'à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.	Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu'à 400 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu'à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n'ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu'à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels illimités vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine et DOM, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents par mois) défaut facturation selon la Documentation en vigueur. Durée maximum par appel : 2h en continu. LABOX FAMILY : 2 ^e ligne fixe incluse (non disponible par ADSL).	
Caractéristiques techniques/équipement		LaBox Fibre : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu'à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant activé par défaut).	
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : jusqu'à 240 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr .	Bouquet TV : jusqu'à 280 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Option Multi-TV incluse. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr .
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Options TV Thématiques détaillées dans la documentation tarifaire en vigueur.	
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Client ».	

ANNEXE VII : Fiches d'Informations Standardisées (suite)
Les offres 3P pack câble et couplés ADSL + TV par le câble

Nom de l'offre ou du groupe d'offre		LABOX EXTRA / EXTRA Pack: TV + NET + Tel fixe	LABOX PLATINIUM / PLATINIUM Pack: TV + NET + Tel fixe
Sous conditions d'éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Éligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr .	
Prix mensuel de l'offre ou du groupe d'offres (appels illimités vers les mobiles et location décodeur inclus).		77,90€/mois	98,90€/mois
Equipements	Modem	Modem mis à disposition. (pour les clients ayant choisi LaBox Fibre by Numericable, le modem est intégré au décodeur).	
	Décodeur	Décodeur HD BOX : location 5€/mois ou achat 129€ Décodeur HD BOX MEMORY : location 5€/mois + 99€ de frais d'accès ou achat 299€ LaBox Fibre : location 5€/mois, avec dépôt de garantie de 75€ ou achat 299€	
Durée d'engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement de 12 mois.	
Frais de mise en service		Frais d'ouverture de service : 50€ pour les offres pack câble ; 70€ pour les offres couplées câble/ADSL.	
Délai indicatif d'activation et de mise en service		1 à 3 semaines.	
Dépôt de garantie		100€ si règlement de l'abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique (détail complet des cas de perception à l'article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente).	
Conditions de résiliation à l'initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d'engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 50€ pour les offres câbles et 70€ pour les offres ADSL ou couplées ADSL.	
Débit estimé en réception (en Mbit/s IP)		Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu'à 400 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu'à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n'ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu'à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.	Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu'à 400 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu'à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n'ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu'à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels en illimité vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+ DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine et DOM, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents par mois, à défaut facturation selon la documentation tarifaire en vigueur. Durée maximum par appel : 2h en continu. 2 ^{ème} ligne téléphonique incluse (non disponible par ADSL).	
Caractéristiques techniques/équipement		LaboxFibre : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu'à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant activé par défaut).	
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : jusqu'à 300 chaînes et services. Service multi-écran inclus. Service Multi-TV inclus. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr	Bouquet TV : jusqu'à 320 chaînes et services. Service multi-écran inclus. Service Multi-TV inclus. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Options TV Thématiques détaillées dans la documentation tarifaire en vigueur.	
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Clients ».	

ANNEXE VII : Fiches d’Informations Standardisées (suite)
Les offres 4P pack câble et couplés ADSL + TV par le câble

Nom de l'offre ou du groupe d'offre		iSTART MOBILE 3Go Pack TV + NET + TEL + Ultra Mobile 3 Go	LABOX 4 3Go / START 4 3Go Pack TV + NET + TEL + Ultra Mobile 3 Go
Sous conditions d'éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Eligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 [prix d'une communication locale depuis un poste fixe]. Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr .	
Prix mensuel de l'offre ou du groupe d'offres		39,90€/mois (location du décodeur incluse)	48,90€/mois (location du décodeur incluse)
Equipements	Modem	Modem mis à disposition. (pour les clients ayant choisi LaBox Fibre by Numericable, le modem est intégré au décodeur).	
	Décodeur	Nécessité de disposer d'un décodeur TNT compatible.	Décodeur HD BOX : Location 5€/mois ou achat 129€. Décodeur HD BOX MEMORY : location 5€/mois + 99€ de frais d'accès ou achat 299€. LaBox Fibre : Location 5€/mois, avec dépôt de garantie de 75€ ou achat 299€.
	Carte SIM	Carte SIM seule (sans mobile).	
Durée d'engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement de 12 mois sur les 4 services (TV, NET, TEL, MOBILE).	
Frais de mise en service		Frais d'ouverture de service : 50€ pour les offres pack câble; 70€ pour les offres couplées câble/ADSL.	
Délai indicatif d'activation et de mise en service		1 à 3 semaines.	
Dépôt de garantie		150€ si règlement de l'abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique [détail complet des cas de perception à l'article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente].	
Conditions de résiliation à l'initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d'engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 50€ pour les offres câbles et 70€ pour les offres ADSL ou couplées ADSL.	
Débit estimé en réception (en Mbit/s IP)		Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu'à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu'à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.	
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels illimités vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine et DOM, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents par mois) défaut facturation selon la Documentation en vigueur. Durée maximum par appel : 2h en continu.	
Communications téléphoniques mobiles incluses		Appels illimités en France métropolitaine (+DOM) et vers 40 destinations. Liste sur numericable.fr . SMS et MMS illimités. 4G : 3 Go puis débit réduit au-delà. Hors n° spéciaux et via satellite, SMS et MMS surtaxés, n° courts.	
Caractéristiques techniques/équipement		Modem Routeur Internet : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu'à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant activé par défaut).	LaBox Fibre : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu'à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant activé par défaut).
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : Chaînes de TNT gratuite.	Bouquet TV : Jusqu'à 200 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Options TV Thématiques détaillées dans la documentation tarifaire en vigueur.	
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 [prix d'une communication locale depuis un poste fixe]. Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Client ».	

ANNEXE VII : Fiches d’Informations Standardisées (suite)
Les offres 4P pack câble et couplés ADSL + TV par le câble

Nom de l'offre ou du groupe d'offre		LABOX POWER 4 3Go / POWER 4 3Go Pack TV + NET +TEL + Ultra Mobile 3Go	LABOX FAMILY 4 3Go / FAMILY 4 3Go Pack TV + NET +TEL + Ultra Mobile 3Go
Sous conditions d'éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Eligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 [prix d'une communication locale depuis un poste fixe]. Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr .	
Prix mensuel de l'offre ou du groupe d'offres		55,90€/mois (location du décodeur incluse)	65,90€/mois (location du décodeur incluse)
Equipements	Modem	Modem mis à disposition. (pour les clients ayant choisi LaBox Fibre by Numericable, le modem est intégré au décodeur).	
	Décodeur	Décodeur HD BOX : Location 5€/mois ou achat 129€. Décodeur HD BOX MEMORY : location 5€/mois + 99€ de frais d'accès ou achat 299€. LaBox Fibre : Location 5€/mois, avec dépôt de garantie de 75€ ou achat 299€.	
	Carte SIM	Carte SIM seule (sans mobile).	
Durée d'engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement de 12 mois sur les 4 services (TV, NET, TEL, MOBILE).	
Frais de mise en service		Frais d'ouverture de service : 50€ pour les offres pack câble ; 70€ pour les offres couplées câble/ADSL.	
Délai indicatif d'activation et de mise en service		1 à 3 semaines.	
Dépôt de garantie		150€ si règlement de l'abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique [détail complet des cas de perception à l'article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente].	
Conditions de résiliation à l'initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d'engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 50€ pour les offres câbles et 70€ pour les offres ADSL ou couplées ADSL.	
Débit estimé en réception (en Mbit/s IP)		Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu'à 200 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu'à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n'ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu'à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.	Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu'à 400 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu'à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n'ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu'à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels illimités vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine et DOM, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents par mois) défaut facturation selon la Documentation en vigueur. Durée maximum par appel : 2h en continu. LABOX FAMILY 4 : 2 ^{ème} ligne fixe incluse (non disponible par ADSL).	
Communications téléphoniques mobiles incluses		Appels illimités en France métropolitaine (+DOM) et vers 40 destinations. Liste sur numericable.fr . SMS et MMS illimités. 4G : 3 Go puis débit réduit au-delà. Hors n° spéciaux et via satellite, SMS et MMS surtaxés, n° courts.	
Caractéristiques techniques/équipement		LaBox Fibre : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu'à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant activé par défaut).	
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : Jusqu'à 240 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr	Bouquet TV : Jusqu'à 280 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Option Multi-TV incluse. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Options TV Thématiques détaillées dans la documentation tarifaire en vigueur.	
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 [prix d'une communication locale depuis un poste fixe]. Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Client ».	

ANNEXE VII : Fiches d’Informations Standardisées (suite)
Les offres 4P pack câble et couplés ADSL + TV par le câble

ANNEXE VII : Fiches d’Informations Standardisées (suite)
Les offres 4P pack câble et couplées ADSL + TV par le câble

Nom de l’offre ou du groupe d’offres		LABOX EXTRA 4 3Go / EXTRA 4 3Go Pack TV + NET +TEL + Ultra Mobile 3Go	LABOX PLATINIUM 4 3Go / PLATINIUM 4 3Go Pack TV + NET +TEL + Ultra Mobile 3Go
Sous conditions d’éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Eligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 (prix d’une communication locale depuis un poste fixe). Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr .	
Prix mensuel de l’offre ou du groupe d’offres		86,90€/mois (location du décodeur incluse)	107,90€/mois (location du décodeur incluse).
Equipements	Modem	Modem mis à disposition. (pour les clients ayant choisi LaBox Fibre by Numericable, le modem est intégré au décodeur).	
	Décodeur	Décodeur HD BOX : Location 5€/mois ou achat 129€. Décodeur HD BOX MEMORY : location 5€/mois + 99€ de frais d’accès ou achat 299€. LaBox Fibre : Location 5€/mois, avec dépôt de garantie de 75€ ou achat 299€.	
	Carte SIM	Carte SIM seule (sans mobile).	
Durée d’engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d’engagement de 12 mois sur les 4 services (TV, NET, TEL, MOBILE).	
Frais de mise en service		Frais d’ouverture de service : 50€ pour les offres pack câble ; 70€ pour les offres couplées câble/ADSL.	
Délai indicatif d’activation et de mise en service		1 à 3 semaines.	
Dépôt de garantie		150€ si règlement de l’abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique (détail complet des cas de perception à l’article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente).	
Conditions de résiliation à l’initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d’un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l’article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d’engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 50€ pour les offres câbles et 70€ pour les offres ADSL ou couplées ADSL.	
Débit estimé en réception (en Mbit/s IP)		Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu’à 400 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu’à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n’ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu’à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.	Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu’à 400 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu’à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n’ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu’à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels en illimité vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+ DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine et DOM, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents par mois, à défaut facturation selon la documentation tarifaire en vigueur. Durée maximum par appel : 2h en continu. 2 ^{ème} ligne téléphonique incluse (non disponible par ADSL)	
Communications téléphoniques mobiles incluses		Appels illimités en France métropolitaine (+DOM) et vers 40 destinations. Liste sur numericable.fr . SMS et MMS illimités. 4G : 3 Go puis débit réduit au-delà. Hors n° spéciaux et via satellite, SMS et MMS surtaxés, n° courts.	
Caractéristiques techniques/équipement		LaBox Fibre : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu’à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant activé par défaut).	
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : Jusqu’à 300 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Option Multi-TV incluse. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr	Bouquet TV : Jusqu’à 320 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Option Multi-TV incluse. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Options TV Thématiques détaillées dans la documentation tarifaire en vigueur.	
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 [prix d’une communication locale depuis un poste fixe]. Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Client ».	

Nom de l’offre ou du groupe d’offres		iSTART MOBILE 5Go Pack TV + NET +TEL + Ultra Mobile 5Go	LABOX 4 5Go / START 4 5Go Pack TV + NET +TEL + Ultra Mobile 5Go
Sous conditions d’éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Eligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 (prix d’une communication locale depuis un poste fixe). Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr .	
Prix mensuel de l’offre ou du groupe d’offres		45,90€/mois	54,90€/mois (location du décodeur incluse).
Equipements	Modem	Modem mis à disposition. (pour les clients ayant choisi LaBox Fibre by Numericable, le modem est intégré au décodeur).	
	Décodeur	Nécessité de disposer d’un décodeur TNT compatible.	Décodeur HD BOX : Location 5€/mois ou achat 129€. Décodeur HD BOX MEMORY : location 5€/mois + 99€ de frais d’accès ou achat 299€. LaBox Fibre : Location 5€/mois, avec dépôt de garantie de 75€ ou achat 299€.
	Carte SIM	Carte SIM seule (sans mobile).	
Durée d’engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d’engagement de 12 mois sur les 4 services (TV, NET, TEL, MOBILE).	
Frais de mise en service		Frais d’ouverture de service : 50€ pour les offres pack câble; 70€ pour les offres couplées câble/ADSL.	
Délai indicatif d’activation et de mise en service		1 à 3 semaines.	
Dépôt de garantie		150€ si règlement de l’abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique (détail complet des cas de perception à l’article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente).	
Conditions de résiliation à l’initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d’un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l’article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d’engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 50€ pour les offres câbles et 70€ pour les offres ADSL ou couplées ADSL.	
Débit estimé en réception (en Mbit/s IP)		Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu’à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Zone ADSL : jusqu’à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.	
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels illimités vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine et DOM, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents par mois) défaut facturation selon la Documentation en vigueur. Durée maximum par appel : 2h en continu.	
Communications téléphoniques mobiles incluses		Appels illimités en France métropolitaine (+DOM) et vers 40 destinations. Liste sur numericable.fr . SMS et MMS illimités en France métropolitaine. SMS illimités depuis la zone Europe et les DOM vers les opérateurs français. Internet mobile : 5 Go/mois en France métropolitaine puis débit réduit au-delà. Hors n° spéciaux et via satellite, SMS et MMS surtaxes, n° courts. Internet mobile : 1Go/an en itinérance depuis la zone Europe et les DOM à concurrence d’un équivalent de consommation de 50€ par mois toutes zones confondues.	
Caractéristiques techniques/équipement		Modem Routeur Internet : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802. 11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu’à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant active par défaut).	LaBox Fibre : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu’à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant active par défaut).
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : Chaînes de TNT gratuite.	Bouquet TV : Jusqu’à 200 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Options TV Thématiques détaillées dans la documentation tarifaire en vigueur.	
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 [prix d’une communication locale depuis un poste fixe]. Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Client ».	

ANNEXE VII : Fiches d’Informations Standardisées (suite)
Les offres 4P pack câble et couplés ADSL + TV par le câble

ANNEXE VII : Fiches d’Informations Standardisées (suite)
Les offres 4P pack câble et couplées ADSL + TV par le câble

Nom de l’offre ou du groupe d’offres		LABOX POWER 4 5Go / POWER 4 5Go Pack TV + NET +TEL + Ultra Mobile 5Go	LABOX FAMILY 4 5Go / FAMILY 4 5Go Pack TV + NET +TEL + Ultra Mobile 5Go
Sous conditions d’éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Eligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 (prix d’une communication locale depuis un poste fixe). Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr	
Prix mensuel de l’offre ou du groupe d’offres		61,90€/mois (location du décodeur incluse)	71,90€/mois (location du décodeur incluse).
Equipements	Modem	Modem mis à disposition. (pour les clients ayant choisi LaBox Fibre by Numericable, le modem est intégré au décodeur).	
	Décodeur	Décodeur HD BOX : Location 5€/mois ou achat 129€. Décodeur HD BOX MEMORY : location 5€/mois + 99€ de frais d’accès ou achat 299€. LaBox Fibre : Location 5€/mois, avec dépôt de garantie de 75€ ou achat 299€.	
	Carte SIM	Carte SIM seule (sans mobile).	
Durée d’engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d’engagement de 12 mois sur les 4 services (TV, NET, TEL, MOBILE).	
Frais de mise en service		Frais d’ouverture de service : 50€ pour les offres pack câble; 70€ pour les offres couplées câble/ADSL.	
Délai indicatif d’activation et de mise en service		1 à 3 semaines.	
Dépôt de garantie		150€ si règlement de l’abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique (détail complet des cas de perception à l’article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente).	
Conditions de résiliation à l’initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d’un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l’article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d’engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 50€ pour les offres câbles et 70€ pour les offres ADSL ou couplées ADSL.	
Débit estimé en réception (en Mbit/s IP)		Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu’à 200 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu’à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n’ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.	Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu’à 400 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu’à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n’ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.
		Zone ADSL : jusqu’à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.	Zone ADSL : jusqu’à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels illimités vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine et DOM, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents par mois) défaut facturation selon la Documentation en vigueur. Durée maximum par appel : 2h en continu.	
Communications téléphoniques mobiles incluses		Appels illimités en France métropolitaine (+DOM) et vers 40 destinations. Liste sur numericable.fr . SMS et MMS illimités en France métropolitaine. SMS illimités depuis la zone Europe et les DOM vers les opérateurs français. Internet mobile : 5 Go/mois en France métropolitaine puis débit réduit au-delà. Hors n° spéciaux et via satellite, SMS et MMS surtaxes, n° courts. Internet mobile : 1Go/an en itinérance depuis la zone Europe et les DOM à concurrence d’un équivalent de consommation de 50€ par mois toutes zones confondues.	
Caractéristiques techniques/équipement		LaBox Fibre : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu’à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant active par défaut).	
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : Jusqu’à 240 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériels) sur numericable.fr	Bouquet TV : Jusqu’à 280 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Option Multi-TV incluse. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériel) sur numericable.fr
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Options TV Thématiques détaillées dans la documentation tarifaire en vigueur.	
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 [prix d’une communication locale depuis un poste fixe]. Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Client ».	

Nom de l’offre ou du groupe d’offres		LABOX EXTRA 4 5Go / EXTRA 4 5Go Pack TV + NET +TEL + Ultra Mobile 5Go	LABOX PLATINIUM 4 5Go / PLATINIUM 4 5Go Pack TV + NET +TEL + Ultra Mobile 5Go
Sous conditions d’éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Eligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 (prix d’une communication locale depuis un poste fixe). Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr	
Prix mensuel de l’offre ou du groupe d’offres		92,90€/mois (location du décodeur incluse)	113,90€/mois (location du décodeur incluse).
Equipements	Modem	Modem mis à disposition. (pour les clients ayant choisi LaBox Fibre by Numericable, le modem est intégré au décodeur).	
	Décodeur	Décodeur HD BOX : Location 5€/mois ou achat 129€. Décodeur HD BOX MEMORY : location 5€/mois + 99€ de frais d’accès ou achat 299€. LaBox Fibre : Location 5€/mois, avec dépôt de garantie de 75€ ou achat 299€.	
	Carte SIM	Carte SIM seule (sans mobile).	
Durée d’engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d’engagement de 12 mois sur les 4 services (TV, NET, TEL, MOBILE).	
Frais de mise en service		Frais d’ouverture de service : 50€ pour les offres pack câble; 70€ pour les offres couplées câble/ADSL.	
Délai indicatif d’activation et de mise en service		1 à 3 semaines.	
Dépôt de garantie		150€ si règlement de l’abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique (détail complet des cas de perception à l’article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente).	
Conditions de résiliation à l’initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d’un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l’article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d’engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 50€ pour les offres câbles et 70€ pour les offres ADSL ou couplées ADSL.	
Débit estimé en réception (en Mbit/s IP)		Zone Fibre avec terminaison coaxiale : jusqu’à 400 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients ayant choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones ; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s. Jusqu’à 100 Mbit/s, débit descendant théorique maximum en réception, accessible aux clients n’ayant pas choisi « LaBox Fibre by Numericable », variable selon éligibilité technique, matériel et zones; débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s.	
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels illimités vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine et DOM, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents par mois) défaut facturation selon la Documentation en vigueur. Durée maximum par appel : 2h en continu.	
Communications téléphoniques mobiles incluses		Appels illimités en France métropolitaine (+DOM) et vers 40 destinations. Liste sur numericable.fr . SMS et MMS illimités en France métropolitaine. SMS illimités depuis la zone Europe et les DOM vers les opérateurs français. Internet mobile : 5 Go/mois en France métropolitaine puis débit réduit au-delà. Hors n° spéciaux et via satellite, SMS et MMS surtaxes, n° courts. Internet mobile : 1Go/an en itinérance depuis la zone Europe et les DOM à concurrence d’un équivalent de consommation de 50€ par mois toutes zones confondues.	
Caractéristiques techniques/équipement		LaBox Fibre : Compatible Très Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré avec 4 ports Giga Ethernet ou routeur Wi-Fi 802.11 B/G intégré avec 4 ports Fast Ethernet (selon zone et éligibilité). Jusqu’à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant active par défaut).	
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : Jusqu’à 300 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Option Multi-TV incluse. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériels) sur numericable.fr	Bouquet TV : Jusqu’à 320 chaînes et services. Service Multi-Ecrans inclus. Option Multi-TV incluse. Détail des chaînes disponibles en HD (selon zones et matériels) sur numericable.fr
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Options TV Thématiques détaillées dans la documentation tarifaire en vigueur.	
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 [prix d’une communication locale depuis un poste fixe]. Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Client ».	

ANNEXE VII : Fiches d'Informations Standardisées (suite) Les offres Mobile

Nom de l'offre ou du groupe d'offres	Forfait 2H	Forfait Medium Mobile
Sous conditions d'éligibilité	Néant.	Offre réservée aux clients
Prix mensuel de l'offre ou du groupe d'offres	2,99€/mois sous réserve de détention/souscription conjointe d'une offre 3P fixe câble/DSL. À défaut : 4,99€/mois.	9,99€/mois
Matériel	Carte SIM seule (sans mobile).	
Durée d'engagement	Forfait sans engagement. Limité à 5 abonnements.	
Description de l'offre ou du groupe d'offres	2h d'appels vers les fixes et mobiles en France métropolitaine + DOM, USA, Canada, Hawaï (hors numéros spéciaux) et vers les fixes de 40 destinations similaires a celles du Forfait Ultra Mobile. SMS et MMS illimités en France métropolitaine dans la limite de 99 destinataires/mois. 3G/3G+ en France métropolitaine :20 Mo/mois, au-delà, recharge automatique de 20 Mo au prix de 1€ dans la limite de 4 rechargements, tous automatiques, jusqu'à la prochaine période de facturation. La portabilité gratuite du numéro de téléphone	Appels illimités vers les mobiles en France métropolitaine (+ DOM, USA, Canada, Hawaï) et vers les fixes de 40 destinations (France, DOM, USA, Canada, Hawaï). SMS et MMS illimités en France métropolitaine. Communications dans la limite de 99 correspondants différents/mois. 3G/H+ en France métropolitaine : 20Mo puis 0,10€/Mo. La portabilité gratuite du numéro de téléphone
Frais de mise en service	Néant.	
Délai indicatif d'activation et de mise en service	Immédiat.	
Dépôt de garantie	150€ si règlement de l'abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique.	
Conditions de résiliation à l'initiative du client	Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis. La résiliation prendra effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre.	
Caractéristiques techniques/équipement	au-delà de 20 Mo d'échange de données (3G/3G+/H+), recharge automatique de 20 Mo au prix de 1€ dans la limite de 4 rechargements, tous automatiques, jusqu'à la prochaine période de facturation. Le crédit data non utilisé ne sera pas reporté le mois suivant. Sous réserve de couverture en France métropolitaine, avec terminaux compatible H+.	Au-delà de 20Mo d'échange de données (3G/3G+/H+) par mois, 0,10€/Mo. Sous réserve de couverture en France métropolitaine, avec terminaux compatibles H+.
Service Client	Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « espace clients ».	

ANNEXE VII : Fiches d'Informations Standardisées (suite) Les offres Mobile

Nom de l'offre ou du groupe d'offres	Forfait Ultra Mobile 3Go	Forfait Ultra Mobile 3Go + option monde
Sous conditions d'éligibilité	Néant	
Prix mensuel de l'offre ou du groupe d'offres	15,99€/mois sous réserve de détention/souscription conjointe d'une offre 3P fixe câble/DSL. A défaut : 19,99€/mois.	Prix du Forfait Ultra Mobile 3Go + 10€ soit 25,99€/mois sous réserve de détention/souscription conjointe d'une offre 3P Fixe câble/DSL. A défaut : Forfait Ultra Mobile 3Go + 10€ soit 29,99€/mois
Matériel fourni	Carte SIM seule (sans mobile).	
Durée d'engagement	Forfait sans engagement. Limité à 5 abonnements par foyer. Cette offre peut faire l'objet de promotions spécifiques si elle est souscrite conjointement à un pack. Ces promotions peuvent être conditionnées à un engagement d'un an. Se référer à la Fiche d'Information Standardisée de l'offre correspondante.	
Description de l'offre ou du groupe d'offres	Appels illimités vers les mobiles en France métropolitaine (+ DOM, USA, Canada, Hawaï) et vers les fixes de 40 destinations (France, DOM, USA, Canada, Hawaï). SMS et MMS illimités en France métropolitaine. Communications dans la limite de 99 correspondants différents/mois. 3G/H+/4G en France métropolitaine : 3 Go puis débit réduit au-delà à 64kb/s. La portabilité gratuite du numéro de téléphone.	Appels illimités vers les mobiles en France métropolitaine (+ DOM, USA, Canada, Hawaï) et vers les fixes de 100 destinations (France, DOM, USA, Canada, Hawaï, Chine, Hong-Kong). SMS et MMS illimités en France métropolitaine. Communications dans la limite de 99 correspondants différents/mois. 3G/H+/4G en France métropolitaine : 3 Go puis débit réduit au-delà à 64kb/s. La portabilité gratuite du numéro de téléphone
Liste des destinations incluses	<u>Fixes et mobiles</u> : DOM (Guadeloupe, la Réunion, la Martinique, Guyane française, Mayotte), Alaska, Canada, Etats-Unis, Hawaï <u>Fixes</u> : Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre, Danemark (sauf Groenland), Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, St Pierre et Miquelon, Suède, Suisse, Vatican.	<u>Fixes et mobiles</u> : DOM (Guadeloupe, la Réunion, la Martinique, Guyane française, Mayotte), Alaska, Canada, Etats-Unis, Hawaï, Chine, Hong-Kong <u>Fixes</u> : Açores, Afrique du Sud, Alaska, Albanie, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Baléares, Belgique, Bermudes, Bosnie Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canaries, Chypre du Nord, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, Danemark (sauf Groenland), Ecosse, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guam, Guernesey, Guyane, Hongrie, Ile de Man, Ile de Paques, Iles Caimans, Iles Mariannes du Nord, Iles Samoa Américaines, Iles Vierges Américaines, Iles Vierges Britanniques, Inde, Indonésie, Irlande du Nord, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, Laos, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays de Galles, Pays-Bas, Pologne, Porto Rico, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Saint Barthelemy, Saint-Martin, Saint-Martin (partie française), Saint-Pierre-et-Miquelon, Samoa Occidental, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taiwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vatican, Venezuela.
Frais de mise en service	Carte SIM : 0€	
Délai indicatif d'activation	Immédiat.	
Dépôt de garantie	150€ si règlement de l'abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique.	
Conditions de résiliation à l'initiative du client	Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assorti d'un préavis. La résiliation prendra effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d'engagement.	
Caractéristiques techniques / équipement	Au-delà de 3Go d'échange de données (3G/H+/4G) par moi, le débit maximum de connexion sera réduit (64 kb/s) jusqu'à la prochaine date de facturation. Sous réserve de couverture en France métropolitaine, avec terminaux compatibles 4G.	
Service Client	Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Connexion sur www.numericable.fr , rubrique " Espace Clients ".	

ANNEXE VII : Fiches d’Informations Standardisées (suite)
Les offres Mobile

ANNEXE VII : Fiches d’Informations Standardisées (suite)
Les offres 3P pack couplés ADSL + TV sur IP

Nom de l’offre ou du groupe d’offres	Forfait Ultra Mobile 5Go	Forfait Ultra Mobile 5Go + option monde
Sous conditions d’éligibilité	Néant	
Prix mensuel de l’offre ou du groupe d’offres	21,99€/mois sous réserve de détention/souscription conjointe d’une offre 3P Fixe câble/DSL. A défaut : 25,99€/mois	Prix du Forfait Ultra Mobile 5Go + 10€ soit 31,99€/mois sous réserve de détention/souscription conjointe d’une offre 3P Fixe câble/DSL. A défaut : Forfait Ultra Mobile 5Go + 10€ soit 35,99€/mois
Durée d’engagement	Forfait sans engagement. Limité à 5 abonnements par foyer. Cette offre peut faire l’objet de promotions spécifiques si elle est souscrite conjointement à un pack. Ces promotions peuvent être conditionnées à un engagement d’un an. Se référer à la Fiche d’Information Standardisée de l’offre correspondante.	
Description de l’offre ou du groupe d’offres	Appels illimités vers les mobiles en France métropolitaine (+ DOM, USA, Canada, Hawaï) et vers les fixes de 40 destinations (France, DOM, USA, Canada, Hawaï). SMS et MMS illimites en France métropolitaine. SMS illimités depuis la zone Europe et les DOM vers les opérateurs français. Communications dans la limite de 99 correspondants différents/mois 3G/H+/4G en France métropolitaine : 5 Go puis débit réduit au-delà a 64kb/s. Internet mobile : 1Go/an en itinérance depuis la zone Europe et les DOM à concurrence d’un équivalent de consommation de 50€ par mois toutes zones confondue. Au-delà, facturation selon la documentation tarifaire en vigueur. Accès illimité aux vidéos hébergées sur http://*.youtube.com, http://*.youtube.fr (et http://*.googlevideo.com,) et démarrées sous couverture 4G. La portabilité gratuite du numéro de téléphone.	Appels illimités vers les mobiles en France métropolitaine (+ DOM, USA, Canada, Hawaï) et vers les fixes de 100 destinations (France, DOM, USA, Canada, Hawaï). SMS et MMS illimites en France métropolitaine. SMS illimités depuis la zone Europe et les DOM vers les opérateurs français. Communications dans la limite de 99 correspondants différents/mois 3G/H+/4G en France métropolitaine : 5 Go puis débit réduit au-delà a 64kb/s. Internet mobile : 1Go/an en itinérance depuis la zone Europe et les DOM à concurrence d’un équivalent de consommation de 50€ par mois toutes zones confondue. Au-delà, facturation selon la documentation tarifaire en vigueur. Accès illimité aux vidéos hébergées sur http://*.youtube.com, http://*.youtube.fr (et http://*.googlevideo.com,) et démarrées sous couverture 4G. La portabilité gratuite du numéro de téléphone.
Liste des destinations incluses	<u>Fixes et mobiles</u> : DOM (Guadeloupe, la Réunion, la Martinique, Guyane française, Mayotte), Alaska, Canada, Etats-Unis, Hawaï <u>Fixes</u> : Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre, Danemark (sauf Groenland), Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, St Pierre et Miquelon, Suède, Suisse, Vatican.	<u>Fixes et mobiles</u> : DOM (Guadeloupe, la Réunion, la Martinique, Guyane française, Mayotte), Alaska, Canada, Etats-Unis, Hawaï, Chine, Hong-Kong <u>Fixes</u> : Açores, Afrique du Sud, Alaska, Albanie, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Baléares, Belgique, Bermudes, Bosnie Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canaries, Chypre du Nord, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, Danemark (sauf Groenland), Ecosse, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guam, Guernesey, Guyane, Hongrie, Ile de Man, Ile de Paques, Iles Caimans, Iles Mariannes du Nord, Iles Samoa Américaines, Iles Vierges Américaines, Iles Vierges Britanniques, Inde, Indonésie, Irlande du Nord, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, Laos, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays de Galles, Pays-Bas, Pologne, Porto Rico, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Saint Barthelemy, Saint-Marin, Saint-Martin (partie française), Saint-Pierre-et-Miquelon, Samoa Occidental, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taiwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vatican, Venezuela.
Frais de mise en service	Carte SIM: 0€	
Délai indicatif d’activation	Immédiat.	
Dépôt de garantie	150€ si règlement de l’abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique.	
Conditions de résiliation à l’initiative du client	Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assorti d’un préavis. La résiliation prendra effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l’article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d’engagement.	
Caractéristiques techniques / équipement	Au-delà de 5Go d’échange de données (3G/H+/4G) par moi, le débit maximum de connexion sera réduit (64 kb/s) jusqu’à la prochaine date de facturation. Sous réserve de couverture en France métropolitaine, avec terminaux compatibles 4G.	
Service Client	Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 (prix d’une communication locale depuis un poste fixe). Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Clients »	

Nom de l’offre ou du groupe d’offre		Essentiel – Pack : TV + NET + Tel fixe	Max – Pack : TV + NET + Tel fixe
Sous conditions d’éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Eligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 (prix d’une communication locale depuis un poste fixe). Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr .	
Prix mensuel de l’offre ou du groupe d’offres (appels illimités vers les mobiles et location décodeur inclus)		35,90€/mois.	43€90/mois.
Equipements	Modem	Modem mis à disposition.	
	Décodeur	Décodeur ADSL : location 3€/mois.	
Durée d’engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d’engagement de 12 mois.	
Frais de mise en service		Frais d’ouverture de service : 70€.	
Délai indicatif d’activation et de mise en service		1 à 3 semaines.	
Dépôt de garantie		100€ si règlement de l’abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique (détail complet des cas de perception à l’article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente).	
Conditions de résiliation à l’initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d’un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l’article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d’engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 70€.	
Débit estimé en réception (en Mbit/s ATM/IP)		Jusqu’à 15 Mb/s, débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s, variables selon la longueur de la ligne.	
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels en illimité vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+DOM) et vers 100 destinations internationales, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents/mois, à défaut facturation selon la documentation tarifaire en vigueur 2h max/appel.	Appels en illimité vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents/mois, à défaut facturation selon la documentation tarifaire en vigueur 2h max/appel.
Caractéristiques techniques/équipement		Modem Routeur Internet : Compatible Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré : 4 ports Giga Ethernet. Jusqu’à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant activé par défaut).	
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : Jusqu’à 60 chaînes et services.	Bouquet TV : Jusqu’à 110 chaînes et services.
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Options thématiques détaillées dans la documentation tarifaire en vigueur.	
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 (prix d’une communication locale depuis un poste fixe). Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Client ».	

ANNEXE VII : Fiches d'Informations Standardisées (suite) Les offres 3P pack couplés ADSL + TV sur IP

Nom de l'offre ou du groupe d'offres		iSTART Pack TV + NET + TEL FIXE
Sous conditions d'éligibilité		Disponibilité selon zones géographiques et éligibilité technique. Éligibilité aux services sur www.numericable.fr , ou appelez le 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Carte des débits théoriques consultable sur eligibilite.numericable.fr .
Prix mensuel de l'offre ou du groupe d'offres		28,90€/mois (location du décodeur incluse).
Equipements	Modem	Equipements Modem Modem mis à disposition.
	Décodeur	néant.
Durée d'engagement		Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement de 12 mois.
Frais de mise en service		Frais d'ouverture de service : 70€.
Délai indicatif d'activation et de mise en service		1 à 3 semaines.
Dépôt de garantie		100€ si règlement de l'abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique (détail complet des cas de perception à l'article « Dépôts de garantie » des Conditions Générales de Vente).
Conditions de résiliation à l'initiative du client		Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d'engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 70€.
Débit estimé en réception (en Mbit/s IP)		Jusqu'à 15 Mb/s : débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s, variables selon la longueur de la ligne.
Communications téléphoniques fixes incluses		Appels en illimité vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine (+DOM) et vers 100 destinations internationales. Appels vers les mobiles en France métropolitaine, hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents/mois, à défaut facturation selon la documentation tarifaire en vigueur 2h max/appel.
Caractéristiques techniques/équipement		Décodeur ADSL : compatible Haut Débit. Modem Routeur Internet : Compatible Haut Débit. Routeur Wi-Fi 802.11 N intégré : 4 ports Giga Ethernet. Jusqu'à 2 réseaux locaux (SSID) configurables (un seul étant activé par défaut).
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus		Bouquet TV : chaînes de la TNT gratuite.
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants		Options TV Thématiques détaillées dans la documentation tarifaire en vigueur.
Service Client		Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Client ».

ANNEXE VII : Fiches d'Informations Standardisées (suite) Les offres Numerisun

Nom de l'offre ou du groupe d'offre	NUMERISUN TEL : téléphonie fixe sortante
Sous conditions d'éligibilité	Éligibilité à l'offre l'offre SUN (Service Unique Numérique).
Prix mensuel de l'offre ou du groupe d'offres	9€90/mois.
Durée d'engagement	Contrat à durée indéterminée avec période minimale d'engagement de douze mois.
Frais de mise en service	Néant.
Délai indicatif d'activation et de mise en service	1 à 3 semaines.
Dépôt de garantie	Néant.
Conditions de résiliation à l'initiative du client	Résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette lettre. Voir l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente pour la résiliation pendant la période minimale d'engagement. Frais de résiliation pour la fermeture technique du service : 50€.
Communications téléphoniques fixes incluses	Appels en illimité vers les postes fixes (hors numéros spéciaux, vers serveurs vocaux et via satellites) en France métropolitaine. Hors numéros spéciaux et dans la limite de 99 correspondants différents par mois à défaut facturation selon la Documentation tarifaire en vigueur. Durée maximum par appel : 2h en continu.
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles inclus	Néant.
Services, Chaînes ou bouquets TV accessibles payants	Néant.
Service Client	Appels de 8h à 22h 7j/7 au 3990 (prix d'une communication locale depuis un poste fixe). Connexion sur www.numericable.fr , rubrique « Espace Clients ».

Fiche d'information précontractuelle

Vous vous apprêtez à signer votre Contrat avec NC NUMERICABLE, SAS au capital de 78.919.817,50 euros, RCS Meaux 400 461 950 - 10, rue Albert Einstein 77420 Champs-sur-Marne.

Afin de vous aider et dans un souci de transparence, nous vous informons sur ses caractéristiques essentielles.

1 - Services proposés :

Nous fournissons aux particuliers :

- L'accès aux services de Téléphonie fixe, Internet Très Haut Débit et Télévision, via notre réseau câblé et ADSL.
- Un service de radiocommunication permettant l'accès par voie hertzienne au réseau public de télécommunication GSM tel que défini dans les Conditions Générales de Vente. Ce Service permet d'émettre et de recevoir depuis la France métropolitaine des communications nationales et internationales à partir d'un téléphone mobile commercialisé dans le respect de la réglementation en vigueur et conçu pour recevoir la Carte SIM remise au Client par la Société.
- Des services inclus tels que la facture détaillée et le renvoi d'appel pour la téléphonie (les appels transférés sont facturés selon les tarifs en vigueur de l'offre téléphone).
- Un SAV par téléphone (hors coût d'appel) et payant en cas de déplacement d'un technicien (selon le tarif en vigueur dans la brochure tarifaire). En cas d'annulation du rendez-vous, le client devra nous informer au minimum 48h avant l'intervention.

NB : Chaque service est fourni selon la disponibilité géographique et/ou la raccordabilité de votre logement au réseau et selon la disponibilité des services dans votre ville et éventuellement à votre adresse.

2 - Conditions de souscription du contrat :

Votre contrat d'abonnement est constitué :

- des Conditions Particulières (CP) : l'ensemble de la Documentation tarifaire, de(s) condition(s) spécifique(s), du récapitulatif de(s) l'offre(s) souscrite(s),
- des Conditions Générales de Vente (CGV),
- le cas échéant le Mandat de dégroupage.

3 - Durée de l'engagement :

Chacun des services est souscrit pour une durée indéterminée assortie d'une période initiale de 12 mois, à compter de la fin du mois de souscription du Client, (hors période d'engagement spécifique prévue aux Conditions Particulières).

Pour toute souscription effectuée à distance ou hors établissement, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre souscrite (article 4.2 des CGV).

Sauf motifs prévus à l'article 15.2.2 des CGV, si le Client résilie le contrat avant l'expiration de la période initiale, il reste redevable du montant des sommes restant à courir sur cette période ainsi que des autres frais liés au Contrat selon les modalités définies à l'article 15.2.1 des CGV. Les frais de résiliation sont détaillés à la rubrique « frais annexes » en page 8.

4 - Information sur les tarifs :

Les tarifs sont détaillés dans la Documentation Tarifaire en vigueur disponible gratuitement auprès de votre point de vente ou sur le site www.numericable.fr ou auprès de votre Service Clients. En cas de modification des tarifs de(s) service(s) souscrit(s) par le client, la Société s'engage à l'en informer par courrier, e-mail ou tout autre moyen au moins un mois avant l'entrée en vigueur de la modification. Si ce dernier ne résilie pas le Contrat dans un délai de quatre mois suivant l'entrée en vigueur de cette modification, il sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. En cas de résiliation dans les délais impartis, la Société s'engage à rembourser au Client la différence entre l'ancien et le nouveau tarif.

5 - Facture :

La facturation débute à la date de raccordement du service ou de mise à disposition du matériel ou de souscription des offres lorsqu'elles ne

nécessitent pas de mise à disposition de matériel. Elle est exigible immédiatement. Sauf dérogation figurant aux CP, la facturation est mensuelle. La facturation de l'abonnement est forfaitaire, à terme à échoir, par mois complet à l'exception du premier mois d'abonnement. La facturation des consommations est à terme échu. Afin d'obtenir la facturation détaillée pour le service téléphone, il vous suffit d'en faire la demande auprès du Service Clients.

6 - Service Clients :

Votre Service Clients reste à votre écoute :

au 3990 (Temps d'attente gratuit depuis une ligne Numericable - prix d'un appel local depuis un poste fixe) tous les jours de 8h à 22h. Vous pouvez aussi nous contacter via notre site Internet numericable.fr ou encore par courrier à l'adresse suivante :

SERVICE CLIENTS NUMERICABLE
TSA 61000 92894 NANTERRE CEDEX 9.

7 - Perte et Vol :

En cas de perte, vol ou détérioration des équipements, le Client doit en informer la Société dans les huit jours et est tenu d'indemniser la Société (article 7 des CGV). En cas de perte ou de vol de la Carte SIM, le Client doit immédiatement en informer le

Service Clients par téléphone afin que sa ligne soit mise hors service. Le Client devra envoyer une confirmation écrite sous 8 jours à la Société par lettre recommandée avec AR à laquelle sera joint le procès-verbal de police en cas de vol, il reste redevable des communications passées avec sa carte SIM jusqu'à la mise hors service de sa ligne. Le contrat reste en vigueur et l'abonnement continue à être facturé, une nouvelle carte SIM sera adressée au Client et la ligne remise en service dès réception.

Les informations contenues dans ce document ne sont pas exhaustives. Nous vous invitons à lire attentivement et intégralement les Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières de votre contrat.

DANS LE CADRE D'UN RACCORDEMENT FFTH :

- les programmes diffusés en mode analogique ne sont pas disponibles aux abonnés.
- l'abonnement aux services de Numericable entraîne la perte des services souscrits auprès du précédent opérateur.
- le test, préalable au raccordement client, entraîne une coupure de service momentanée pour le futur abonné de NUMERICABLE (entre un et cinq jours en amont de la date du rendez-vous avec l'abonné).

The image shows a sample of a Numericable contract document. A large, bold, diagonal watermark reading "SPECIMEN DE CONTRAT" is overlaid across the center of the page. The document is titled "numericable" at the top left. It contains various sections including "Informations Client", "Informations Service", "Informations Tarifaires", and "Informations Techniques". The text is in French and appears to be a standard contract template for a telecommunications service.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU 17 NOVEMBRE 2014

Les conditions Générales de Vente ci-après détaillent l'ensemble des dispositions liées aux Services souscrits auprès de la Société. Ces Services sont réservés à l'usage domestique et personnel du Client au sein de son cercle de famille et ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins professionnelles ou commerciales.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Client : personne physique majeure ayant la pleine capacité juridique lors de la souscription et pendant toute la durée du Contrat.

Conditions Particulières : ensemble de la Documentation tarifaire, des conditions spécifiques et du récapitulatif des offres souscrites.

Contrat : désigne les Conditions Particulières (ci-après « CP »), les Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») et le cas échéant le Mandat de dégroupage.

Carte Sim : Carte à puce introduite dans le terminal mobile. La propriété de la carte et du logiciel intégré n'est en aucun cas transférée au Client.

Clé 3G+ : terminal mobile qui comprend un port USB et qui fait office de modem. Le Client raccorde la clé 3G+ à son ordinateur pour accéder au Service 3G+ souscrit.

Carte Sim 3G : Carte à puce introduite dans la Clé 3G+. Cette carte identifie le Client sur le réseau 3G/3G+/H+, indépendamment de la Clé 3G+ utilisée, permettant l'émission et la réception des communications de données. La propriété de la Carte Sim 3G et du logiciel intégré n'est en aucun cas transférée au Client.

Cloud : espace de stockage de données à distance

Dépôt de garantie : le Client versera à la Société à titre de garantie une (des) somme(s) :

- en contrepartie de la mise à disposition du Matériel, dont le montant est fixé à la Documentation tarifaire,
- au titre de l'article 10 des présentes.

Documentation tarifaire : s'entend de la brochure tarifaire et des fiches promotionnelles récapitulant les tarifs en vigueur pour les services souscrits par le Client et communiqués préalablement à l'acceptation de(s) Service(s), offre(s) et option(s). La Documentation tarifaire est régulièrement mise à jour et disponible à tout moment sur www.numericable.fr ou dans les points de vente de la Société.

Espace client : espace accessible sur www.numericable.fr, après authentification du Client.

Mandat de dégroupage : le Client donne mandat à la Société pour pouvoir effectuer auprès de l'opérateur historique les démarches et opérations techniques nécessaires à la fourniture du Service et notamment au dégroupage.

Matériel(s) : équipement(s) et connectique(s) fournis par la Société et nécessaires à l'utilisation des Services.

Raccordement : branchement du logement du Client au réseau de la Société et/ou activation du (des) Matériel(s) mis à sa disposition par la Société.

Service Clients : ensemble de services d'assistance technique ou commerciale mis à disposition du Client par la Société aux coordonnées suivantes : Service Clients

Numericable – TSA 61 000 – 92894 Nanterre Cedex 9 ou par téléphone au 3990 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) tous les jours de 8h à 22h.

Services : Service Télévision, Service Internet, Service Téléphone et Service 3G+ décrits à l'article 3 des présentes. Les Services sont commercialisés auprès des Clients sous forme d'offres, constituées de un ou plusieurs Service(s) dénommés alors Pack, et options. Ces services sont disponibles selon les zones géographiques et l'éligibilité technique.

Service visio : service disponible sur les téléphones mobiles compatibles 3G/3G+/H+ (UMTS et successeurs) permettant de voir et d'être vu pendant toute la durée de la communication

Société : NC Numericable SAS au capital de 78.919.817,50 €. Siège social : 10 rue Albert Einstein – 77420 Champs sur Marne, RCS Meaux B 400 461 950, agissant en son nom et pour le compte des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce
Téléchargement en réception (en anglais Download): Notion définissant la réception de données depuis Internet sur le Matériel du Client. La vitesse de réception s'exprime généralement en Méga bits par seconde (Mbps).
Téléchargement en émission (en anglais Upload): Notion définissant l'envoi de données depuis le Matériel du Client vers Internet. La vitesse d'émission s'exprime généralement en Méga bits par seconde (Mbps).

TV sur IP : Transmission numérique de contenus télévisuels via un réseau de télécommunications par ADSL utilisant le protocole Internet (IP). Le Client doit bénéficier d'un débit minimum de 2 Mégabits par seconde pour être éligible au Service.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent Contrat définit les conditions et les modalités de fourniture des Services par la Société au Client. Le Contrat est remis au Client qui déclare l'avoir reçu, lu et accepté préalablement à la signature ou à l'acceptation par voie de communications électroniques. Le Contrat est conclu exclusivement pour l'adresse et, pour les services ADSL, la ligne fixe indiquées aux CP (hors transfert suite à déménagement en zone couverte) et situées dans une zone éligible aux Services de la Société.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES SERVICES

Les Services sont personnels et excluent toute location ou revente en tout ou partie au profit de tiers, notamment à des fins commerciales. Pour les services délivrés via ADSL, l'attention du Client est attirée sur le fait que la bonne réception des services est liée au débit disponible sur la ligne et que ce débit est partagé entre toutes les applications utilisées par le client.

3.1. Le Service de Télévision

La Société est titulaire de droits limitant la diffusion à ses seuls Clients, pour un usage exclusivement privé. Tout acte ou utilisation autres (notamment reproduction et représentation) que ceux autorisés par le code de la propriété intellectuelle

constitueraient un acte de contrefaçon et une faute contractuelle quant à l'usage domestique et personnel souscrit. La Société a mis en place un dispositif de verrouillage d'accès pour les Programmes de catégorie V pour lesquels le Client doit créer dans son décodeur un code spécifique confidentiel. Toute personne qui permettrait à des mineurs d'avoir accès à de tels programmes s'exposerait à des sanctions conformément à l'article 227-22 du code pénal. « Ceci est un message du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et du Ministère de la santé : Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendances aux écrans ». L'accès aux services de vidéo à la demande (VOD), disponible selon zones, est soumis à des conditions d'utilisation et à des conditions tarifaires particulières accessibles directement avant toute commande sur l'écran du téléviseur du Client.

3.1.1 Dispositions spécifiques au Service de Télévision par ADSL

Pour souscrire au Service de Télévision par ADSL, la ligne du Client doit être située dans une zone dégroupée par la Société sous réserve d'un débit suffisant.

3.1.2 Dispositions spécifiques au Service de Télévision sur IP (ADSL)

Pour souscrire au Service de Télévision sur IP (ADSL), le Client doit être situé sur une zone couverte par la TNT, être raccordé au réseau téléphonique en mode ADSL avec un débit minimum indispensable de 2 Mbps, et disposer d'un modem et d'un décodeur ADSL. La bonne réception des services est liée au débit disponible sur la ligne du client.

3.2 Le Service Internet

3.2.1 Sauf dérogation figurant aux CP, sont exclus les accès partagés sauf à des fins domestiques et personnelles et uniquement par l'entourage proche du Client depuis son domicile. Numericable se réserve le droit d'autoriser un accès WiFi communautaire via le modem, désactivable par le Client. Le Client est informé qu'un défaut de configuration de ses équipements peut générer une dégradation de la qualité de service. Selon les offres souscrites, le Client peut disposer pendant la durée de l'abonnement au Service :

- d'une mise à disposition à titre accessoire d'un nombre défini d'adresse e-mail,
- d'un espace de stockage temporaire par adresse e-mail et par page Web,
- selon l'offre souscrite, d'un forfait limité en émission et/ou réception de données vers Internet (« upload et/ou download »), tout mégaoctet consommé au-delà de ce forfait étant facturé au tarif indiqué à la Documentation tarifaire en vigueur.

3.2.2 Dispositions spécifiques au Service Internet par ADSL : La bonne réception des services ADSL et le débit maximum annoncé sont fonction de la localisation, des caractéristiques et de la qualité technique de la ligne du Client ainsi que du moyen de raccordement du modem à son ordinateur.

3.3 Le Service de Téléphonie

Le Service de Téléphonie ne permet pas de garantir l'émission et la réception de télécopies et peut créer des dysfonctionnements notamment avec des systèmes de télésurveillance et de surveillance médicale, il est uniquement compatible avec les équipements CE avec numérotation à fréquence vocale. Le Client doit s'informer avant de souscrire au service de la compatibilité de ses matériels avec le service de téléphone proposé par la Société.

3.3.1 Dispositions spécifiques au service de Téléphonie fixe par ADSL

Sur les zones non dégroupées ou en cas de dégroupage partiel, le Client continue à être facturé par l'opérateur historique de son abonnement téléphonique. Le cas échéant, le Client sera également facturé par l'opérateur historique de l'usage des services téléphoniques traditionnels. Les offres de téléphone ADSL proposées par la Société concernent exclusivement les appels passés via un téléphone relié directement au modem fourni par la Société à cet effet et en aucun cas les appels passés via un téléphone relié directement à la prise téléphonique avec ou sans filtre ADSL.

3.3.2 Dispositions spécifiques au service de Téléphonie mobile

La Société fournit un service de radiocommunication publique selon les normes GSM/UMTS, permettant au Client situé dans la zone couverte par le réseau de ses opérateurs mobiles partenaires, d'émettre et de recevoir des communications à partir d'un terminal mobile compatible. La Société commercialise différentes formules, dont des forfaits de téléphonie mobile, décrites dans la Documentation tarifaire en vigueur.

3.4 Le Service 3G+

La Société fournit un service de communications via le réseau mobile, permettant au Client situé en France métropolitaine dans une zone de couverture, d'accéder au service internet mobile dans le cadre d'un usage privé. Les modalités complètes de ces offres sont détaillées à la Documentation tarifaire en vigueur, notamment le volume d'échange de données mensuel au-delà duquel le débit maximum de connexion peut être réduit jusqu'à la prochaine date de facturation. Les connexions et les échanges de données sont effectués sur le réseau EDGE/3G/3G+/H+ des opérateurs mobiles partenaires de la Société. Pour pouvoir utiliser ce service, le Client doit disposer d'un terminal mobile compatible et conçu pour recevoir la Carte Sim 3G remise par la Société. Selon l'offre souscrite, le Client peut disposer pendant la durée de l'abonnement au Service d'un forfait limité en émission et/ou réception de données vers Internet, tout Mégaoctet consommé au-delà de ce forfait étant facturé au tarif indiqué à la Documentation tarifaire en vigueur.

En tout état de cause les communications effectuées hors offre et les utilisations définies à l'article 3.8.2 des présentes seront facturées conformément à la Documentation tarifaire en vigueur et le Client restera tenu de toutes les obligations visées aux présentes. En cas d'utilisation interdite des offres 3G+, la Société se réserve le droit après en avoir informé préalablement le Client par tous moyens de suspendre immédiatement l'offre souscrite

dans les conditions de l'article « Suspension » et le cas échéant, de résilier le Contrat dans les conditions définies à l'article « Résiliation ».

3.5 Inscription dans l'annuaire universel

3.5.1 Téléphonie fixe

Les coordonnées du client seront inscrites par défaut dans l'annuaire universel. Le Client peut en écrivant au Service Client s'opposer gratuitement :

- à figurer dans l'annuaire (Liste rouge),
- à l'utilisation de ses coordonnées dans le cadre d'un démarchage publicitaire (Liste anti-prospection),
- à permettre de retrouver ses coordonnées à partir de son numéro de téléphone (Liste anti recherche inversée),
- à faire figurer son adresse complète dans l'annuaire universel (Liste adresse incomplète),
- à faire figurer son prénom entièrement (Liste initiale prénom).

3.5.2 Téléphonie mobile :

Les coordonnées du Client seront inscrites par défaut sur liste Rouge. Le Client peut demander gratuitement son inscription aux différentes listes d'annuaire. Dans les deux cas, la Société transmettra les demandes d'inscription, de modification et d'opposition du Client à l'Editeur en charge des inscriptions, seul responsable de la mise en application des demandes. Le Client reste seul responsable des informations qu'il fournit. La parution d'informations litigieuses pourra être suspendue sans ouvrir droit à recours contre la Société dans les cas suivants :

- (i) non production des justificatifs susceptibles de confirmer l'exactitude des informations mises en parution sous quinze jours à compter de la demande adressée par la Société au Client ;
- (ii) lorsque l'inscription a pour effet de nuire à l'image des annuaires et/ou de porter atteinte aux droits des tiers ;
- (iii) en cas de publicité mensongère, d'atteinte aux bonnes mœurs ou en vue d'assurer la protection de l'enfance, et plus généralement dans tous les cas susceptibles de violer les lois, règlements et usages professionnels en vigueur.

3.6 Portabilité des Numéros de Téléphone

3.6.1 Lorsque le Client souhaite conserver son numéro de téléphone existant lors de sa souscription au Service Téléphone proposé par la Société et que le service est éligible à la portabilité, il doit mandater la Société pour procéder, auprès de l'opérateur donneur, à une demande de résiliation de contrat avec demande de portabilité du numéro. Il est rappelé au Client que le numéro de téléphone fixe ou mobile, objet de la demande de portabilité, doit toujours être actif au jour du portage. Le délai de portage est d'un jour ouvrable entre, d'une part, l'obtention par la Société de la confirmation de l'éligibilité de la demande de conservation du numéro par l'opérateur donneur et, d'autre part, le portage effectif du numéro, sous réserve de la disponibilité de l'accès et sauf demande expresse de l'abonné. La Société ne pourra être tenue responsable des retards pris dans l'ouverture du service qui seraient imputables à l'opérateur donneur. La portabilité est facturée par la Société au Client conformément à la Documentation tarifaire en vigueur lors de la conclusion du contrat ou modifiées selon L.121-84 du code de la consommation.

3.6.2 Conformément à la réglementation en vigueur, la demande de portabilité du numéro

de téléphone entraîne la résiliation automatique du contrat en cours avec l'opérateur donneur en ce qu'il concerne les services fournis depuis l'accès associé au numéro porté.

3.6.3 Le Client peut annuler sa demande de portabilité en s'adressant exclusivement au Service Client de la Société dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrables avant la date de portage effectif. En cas d'annulation de la demande de portabilité entrante ou en cas d'inéligibilité à la portabilité, la Société mettra à disposition du Client à la date de portage initialement prévue un numéro fixe. L'abonnement au titre du Service de Téléphonie fixe de la Société est dû à compter de la date de mise en service de la ligne. Dans cette hypothèse, le Client reste abonné à son ancien opérateur et demeure redevable de l'ensemble de ses obligations contractuelles envers celui-ci. Si le Client souhaite confirmer sa résiliation auprès de son ancien opérateur, il sort du processus de la portabilité et devra formuler sa demande conformément au contrat le liant à son ancien opérateur.

3.7 Changement de numéro de téléphone

Le changement de numéro de téléphone est facturé par la Société au Client conformément à la Documentation tarifaire en vigueur. Le changement est effectué à titre gratuit en cas soit de déménagement du Client en dehors de sa zone géographique de numérotation pour le téléphone fixe soit de nuisances avérées, et sous réserve de la production préalable du justificatif (justificatif de domicile, rapport de police).

3.8 Conditions d'utilisation des offres de téléphonie

Les offres de téléphonie fixe, mobile et services attachés sont valables pour une durée continue des appels de deux (2) heures ; au-delà la communication du Client peut être interrompue par la Société afin d'assurer la fluidité nécessaire sur le réseau au bénéfice de l'ensemble des clients. Selon l'offre souscrite, le Client peut disposer pendant la durée de l'abonnement au Service d'un forfait limité en émission et/ou réception de données vers Internet, tout mégaoctet consommé au-delà de ce forfait étant facturé au tarif indiqué à la Documentation tarifaire en vigueur. De même, certains forfaits mobiles ne comprennent l'option itinérance que sur demande du Client auprès du Service-Client.

3.8.1 Les offres de téléphonie forfaitaires

Les modalités complètes de ces offres sont détaillées à la Documentation tarifaire en vigueur, notamment les destinations incluses ainsi que les restrictions éventuelles attachées. Les offres de téléphonie concernent uniquement les communications et/ou les envois de SMS/MMS effectués par des personnes physiques dans le cadre d'un usage privé. Sont exclus des offres forfaitaires :

- les communications émises vers les numéros spéciaux et les numéros via des satellites ;
- les communications et/ou envois de SMS émis chaque mois vers un nombre de correspondants différents supérieur à quatre-vingt-dix-neuf (99) ;
- pour la navigation en mobilité, un volume d'échange de données par mois (variable selon les offres) au-delà duquel le débit maximum de connexion est réduit jusqu'à la prochaine date de facturation.

Les communications et/ou envois de SMS/MMS

et/ou navigation en mobilité exclus des offres forfaitaires seront facturés conformément à la Documentation tarifaire en vigueur.

3.8.2 Cas d'utilisation interdite des offres

Constituent des cas d'utilisation interdite des offres, tout détournement manifeste de celles-ci, et plus particulièrement :

- l'utilisation de l'offre à des fins autres que domestiques et personnelles du Client au sein de son cercle familial (notamment aux fins d'en faire commerce),
- la cession ou la revente, totale ou partielle de l'offre,
- l'utilisation du Service en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de mise en relation,
- l'utilisation de l'offre sur des lignes groupées ou sur une ligne RNIS : la connexion de la ligne à un PABX,
- l'utilisation ininterrompue de l'offre via une composition automatique et/ou continue des numéros de téléphone, ou encore le maintien d'une communication à des fins de télésurveillance,
- l'utilisation de l'offre pour effectuer des envois en masse de messages de façon automatisée ou non (ex : spam),
- les communications entre machines (échange d'information de quelque nature que ce soit entre deux (2) cartes Sim équipant des machines autres que des téléphones et des microordinateurs) ou les boîtiers radios (« hérissons »),
- toute utilisation pouvant mettre en péril la sécurité ou la disponibilité des serveurs ou du réseau ou le bon fonctionnement du service.

3.8.3 En cas d'utilisation interdite des offres de téléphonie, la Société se réserve le droit après en avoir informé préalablement le Client par tous moyens de :

- suspendre immédiatement l'offre souscrite dans les conditions de l'article « Suspension »,
- et le cas échéant, de résilier le Contrat dans les conditions définies à l'article « Résiliation »

En tout état de cause les communications hors offre et les utilisations définies à l'article 3.7.2 des présentes seront facturées conformément à la Documentation tarifaire en vigueur et le Client restera tenu de toutes les obligations visées aux présentes.

3.9 Propriété Intellectuelle et respect de la loi

Le Client est responsable de l'usage des données qu'il consulte, met en ligne, télécharge et diffuse sur Internet. Le Client s'engage à respecter la réglementation en vigueur, ainsi que des conventions internationales applicables, il s'interdit notamment les opérations de publicité ou de promotion intrusive ainsi que toute opération ou tentative d'intrusion sur le système de la Société ou sur tout ordinateur appartenant à un tiers, notamment aux droits de la propriété intellectuelle.

3.9.1 Services d'hébergement, forums

Le Client devra sauvegarder les données qu'il publie dans le cadre de ces services, ceci ne faisant pas partie des prestations proposées par la Société. Il s'engage à ce que le contenu qu'il met en ligne et/ou diffuse soit conforme à la réglementation en vigueur et ne porte en aucune façon atteinte aux droits des tiers. La Société se réserve le droit de supprimer sans indemnité et dans les meilleurs délais l'accès et/ou les contenus illicites ou sur injonction judiciaire.

3.9.2 Protection, conservation et contrôle des données

Le Client doit prendre toutes mesures pour assurer la protection de son matériel, de son réseau local et de ses données contre les risques de perte, de détournement, divulgation, intrusion, contamination, modification ou altération par un tiers ou par un virus. En cas de résiliation du service le Client fera son affaire de la conservation des données stockées dans le cadre dudit Service.

Conformément à la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique publiée au JO du 22 juin 2004, au titre de ses activités de fournisseur d'accès et d'hébergeur, en particulier en tant qu'hébergeur, la Société ne peut voir sa responsabilité civile ou pénale engagée à raison des contenus transmis ou stockés sur les réseaux de communication électronique: (i) si la Société n'avait pas connaissance du caractère illicite des données ou si (ii) la Société a agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible, conformément à l'injonction judiciaire qui lui a été faite le cas échéant. Le Client garantit la Société contre toute action entreprise par un tiers du fait des données transmises par le Client ou des agissements de celui-ci sur Internet. La Société n'exerce aucun contrôle a priori sur les données n'émanant pas d'elle. Afin d'assurer la bonne gestion du système, la Société se réserve le droit, après information par tous moyens du Client, de supprimer tout message ou/et d'empêcher toute opération du Client ou/et de restreindre ou mettre fin au Service d'accès à Internet si elle justifie qu'une utilisation fautive du Service par le Client est susceptible de perturber le bon fonctionnement d'Internet, (tel que par exemple spamming, mail bombing, propagation de virus et/ou vers), d'enfreindre la réglementation applicable, ou/et d'exposer la Société à une action contentieuse à raison du caractère fautif des agissements du Client. Dans le cas où le Client empêcherait d'autres utilisateurs d'accéder au Service Internet, et après avertissement demeuré vain, la Société pourra restreindre son droit d'accès à Internet ou y mettre fin passé un délai de huit (8) jours suivant l'avertissement. La Société met en garde les personnes titulaires de l'autorité parentale sur la diversité des contenus disponibles sur Internet, certains pouvant être susceptibles de porter préjudice aux mineurs. La Société met à disposition du Client, sur son site internet, des outils permettant de restreindre l'accès à certains services et contenus ou de les sélectionner.

3.9.3 Lutte contre le piratage

Les Services ne doivent pas être utilisés à des fins de piratage. Les pratiques ne respectant pas le droit d'auteur et les droits voisins constituent un danger pour le renouvellement de la création artistique et pour l'économie du secteur culturel, des offres légales permettent de respecter le code de la propriété intellectuelle.

3.9.3.1 Obligation de surveillance à la charge du titulaire de l'accès

Le Client a l'obligation de veiller à ce que son accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits

lorsqu'elle est requise.

En cas de non-respect de cette obligation de surveillance, la Commission de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet peut être amenée à prendre les mesures administratives suivantes :

- envoi au Client d'une recommandation demandant le respect des dispositions précédentes, et l'avertissant des sanctions encourues en application des articles L.335-7 et L.335-7-1 du code de la propriété intellectuelle.
- en cas de renouvellement du non-respect des dispositions précédentes dans un délai de 6 mois à compter de l'envoi de la recommandation précédente, envoi d'une nouvelle recommandation pouvant être assortie d'une lettre remise contre signature.
- en cas de persistance, la coupure de la connexion internet peut être ordonnée en dernier ressort.

3.9.3.2 Responsabilité encourue

La violation des droits d'auteurs et des droits voisins, par toute personne y compris le Client, constitue un délit dont les peines pénales sont prévues aux articles L.335-2 à L.335-6 du code de la propriété intellectuelle. Des sanctions civiles sont également encourues en réparation du préjudice subi par les ayants-droit.

ARTICLE 4 : SOUSCRIPTION DE(S) SERVICE(S)

4.1 Signataire

Le Contrat est souscrit au bénéfice et à la charge de la seule personne mentionnée et signataire, toute modification de bénéficiaire/signataire devra faire l'objet d'un nouveau contrat. Si le Client souhaite désigner un tiers-payeur pour le règlement des factures, il doit mentionner l'identité et les coordonnées de ce dernier dans les CP. Le Client demeure seul responsable à l'égard de la Société des paiements dus et du respect du Contrat. La Société se réserve le droit de refuser toute demande de souscription de(s) Service(s) en cas de difficultés techniques ou spécifiques ou/et si la Société n'est pas en mesure de mettre à la disposition du Client le(s) Service(s) au(x) quel(s) il a souhaité souscrire.

4.2 Souscription

La souscription doit s'entendre comme la signature du Contrat ou l'acceptation du Contrat via un support de communication électronique. Dans le cadre d'une souscription, le Client fournit le RIB/RIP d'un compte domicilié en France. Le Contrat est conclu à la date indiquée aux CP. La mise en service prend effet à la date de mise à disposition du Matériel lorsque celle-ci constitue un préalable à la fourniture du Service [après Raccordement du Client s'il y a lieu] ou à la date de souscription du ou des Services lorsque ceux-ci ne nécessitent[nt] pas de mise à disposition de Matériel ni de Raccordement.

Pour les services fixes le contrat prend effet après remise du matériel et activation de la ligne. Pour la téléphonie mobile et pour le Service 3G+, le Contrat prend effet à la remise de la carte Sim, nécessaire à la fourniture du service. Le Client doit activer la carte Sim en appelant le Service-Client dans les 15 jours calendaires suivant la date de la mise à disposition de celle-ci (par remise en mains propres ou réception par courrier). A défaut, un montant forfaitaire de 10 euros sera facturé

au Client. La ligne et le numéro de téléphone mobile restent activés trois (3) mois à compter de la mise à disposition de la Carte Sim ou de la dernière communication émise par le Client. A l'issue de ce délai, ils sont réiliés par la Société en l'absence de communication émise par le Client. Dans le cadre de la souscription à la téléphonie mobile uniquement et/ou au Service 3G+ uniquement, la remise de la carte Sim sera effectuée après réception de la copie des pièces justificatives suivantes : pièce d'identité du titulaire de la ligne ou du souscripteur et un justificatif de domicile de moins de trois mois. En l'absence de communication desdites pièces justificatives sous soixante (60) jours suivant la date de souscription de l'abonnement à la téléphonie mobile et/ou du Service 3G+, l'abonnement mobile et/ou au Service 3G+ seront automatiquement caducs et sans effets, l'abonnement n'ayant pas pris effet.

Le nombre de souscriptions à la téléphonie mobile et/ou au Service 3G+ est limité à cinq (5) par Client.

Dans tous les cas, la demande de souscription pourra faire l'objet d'une vérification auprès du Fichier national des chèques irréguliers (FNCI). En cas d'irrégularité signalée, la Société en informera par courrier le Client qui disposera d'un délai de huit (8) jours pour justifier de la régularité de sa situation. A défaut de régularisation, un dépôt de garantie supplémentaire, tel que prévu à l'article 10.2.2, devra être versé. Les informations communiquées par le FNCI ne sont pas conservées par la Société.

En cas de souscription de Service à distance ou hors établissement, conformément aux articles L121- 21 et suivants du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre pour changer d'avis, en adressant au Service Client un courrier recommandé avec avis de réception faisant état de l'exercice de son droit de rétractation. Si le Client souhaite que l'exécution d'une prestation de Service(s) commence avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours, il doit en faire la demande expresse en adressant un courrier au Service Client. Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'une prestation de Service(s) dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation versera à la Société un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Un coupon d'annulation de commande est joint au Contrat remis au Client par la Société.

4.3 Modification de(s) Service(s) à l'initiative du Client

Toute modification de Service(s) par le Client pourra être soumise à des frais facturés conformément à la Documentation tarifaire. Si cette modification est soumise à de nouvelles conditions contractuelles, celles-ci seront communiquées préalablement au Client conformément aux dispositions du code de la consommation. La modification des Services à l'initiative du Client, par l'ajout ou la suppression d'un Service dans le cadre d'un Pack entraînera, sauf cas de portabilité sortante, un réengagement au(x) Service(s), pour une période minimale de douze (12) mois.

4.3.1 La modification du Service de Télévision à

l'initiative du Client de son bouquet de télévision par le choix d'un bouquet de gamme supérieure ou inférieure, entraînera un réengagement au(x) Service(s) pour une période minimale de douze (12) mois.

La suppression à l'initiative du Client du bouquet de télévision souscrit dans le cadre d'un pack entraînera, compte tenu de la modification des Services, un réengagement au(x) Service(s) pour une période minimale de douze (12) mois.

4.3.2 Le Client pourra, au cours du Contrat souscrire les options mises à sa disposition par la Société (telles que définies au Contrat et selon disponibilité) pour une durée minimum d'un (1) mois civil complet ou toute autre période prévue aux CP. Le Client peut notamment effectuer cette modification auprès du Service Client ou par tout autre moyen notamment interactif, éventuellement mis à disposition par la Société. Dans tous les cas, la modification d'une offre ou d'une option à laquelle une promotion serait attachée, entraîne la perte de ladite promotion.

ARTICLE 5 : RACCORDEMENT

5.1 Raccordement au réseau câblé de la Société

Le Client a la charge du branchement de ses matériels à la prise murale ainsi que le réglage et la configuration desdits matériels. Toutefois, le Client pourra toujours faire réaliser son branchement par un technicien dont la prestation sera facturée selon le tarif en vigueur mentionné à la Documentation tarifaire. Tout rendez-vous annulé, dans un délai inférieur à quarante-huit (48) heures de la date convenue entre la Société et le Client, sera facturé selon les tarifs en vigueur à la Documentation tarifaire.

5.1.1 Raccordement au réseau câblé si le logement n'est pas déjà raccordé

Les opérations d'ouverture de Service comprennent : (i) le raccordement du Client au réseau de la Société, (ii) la pose d'un câble d'une longueur maximale de cinq (5) mètres à partir du point d'entrée au domicile du Client. (iii) la mise en service. Le Client doit disposer d'une alimentation électrique 220 Volts pour le branchement du (ou des) Matériels(s). La Société utilisera, si leur qualité le permet et avec l'accord exprès du Client, les branchements déjà existants entre le réseau interne et la prise de desserte du premier Matériel. La prestation de Raccordement comprend la fourniture et la pose chez le Client d'une prise simple ou le cas échéant d'une seule prise double.

5.1.2 Modalités

Le personnel ou un prestataire de la Société doit pouvoir accéder au logement indiqué aux CP pour procéder à la mise en service. Le Raccordement est réalisé sur rendez-vous, sous réserve des possibilités techniques et des autorisations éventuellement nécessaires dont l'obtention est à la charge du Client. Le Raccordement s'effectue dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de signature du Contrat ou de la communication des autorisations nécessaires à la Société. La Société pourra ne pas procéder au Raccordement, si le logement du Client n'est pas raccordable en raison de difficultés techniques particulières non exclusivement imputables à la Société ou nécessitant des

investissements supérieurs au montant de l'abonnement trimestriel. Le Contrat sera alors réputé n'avoir jamais existé. Si le Client exige qu'un objet ou qu'un meuble soit déplacé, ce déplacement s'effectuera sous sa seule responsabilité sans recours possible contre la Société ou son prestataire. Le raccordement est effectué en présence du Client ou de son représentant dûment autorisé. Le Raccordement et toute autre prestation font l'objet d'un compte-rendu. Ce compte-rendu atteste de la date exacte de l'intervention et du détail des travaux effectués.

5.1.3 Raccordement au réseau câblé si le logement est déjà raccordé

Si le logement bénéficie déjà d'une prise câble active, le Matériel sera remis au Client, lors de son passage dans une agence, un point de distribution de la Société ou envoyé par la poste, les frais d'envoi étant stipulés à la Documentation tarifaire.

5.2 Raccordement au réseau ADSL de la Société

Le Matériel sera remis au Client, lors de son passage dans une agence, un point de distribution de la Société ou envoyé par la poste, les frais d'envoi étant stipulés à la Documentation tarifaire.

Le Client a la charge du branchement de ses matériels à la prise ainsi que le réglage et la configuration desdits matériels. Toutefois selon sa zone géographique, le Client pourra faire réaliser son branchement par un technicien dont la prestation sera facturée selon le tarif en vigueur mentionné à la Documentation tarifaire. Tout rendez-vous annulé, dans un délai inférieur à quarante-huit (48) heures de la date convenue entre la Société et le Client, sera facturé selon les tarifs en vigueur à la Documentation tarifaire.

5.2.1 Conditions relatives à l'éligibilité de la ligne téléphonique:

L'accès aux Services ADSL est proposé par la Société en cas d'inéligibilité aux Services par le câble. Le client doit être titulaire d'un abonnement auprès de l'Opérateur Historique ou d'une ligne en dégroupage total chez un autre fournisseur d'accès à internet. Cette ligne doit être située dans la zone de couverture des Services, et sous réserve de disponibilité.

En cas d'inscription au dégroupage total sur Numéro Inactif, le Client doit connaître le numéro de téléphone de la ligne France Télécom avant sa résiliation. Sur les zones non dégroupées ou en cas de dégroupage partiel, l'abonnement avec l'opérateur historique doit être maintenu pendant toute la durée du Contrat. En cas d'inscription d'une ligne inéligible malgré ces exclusions, l'abonnement ADSL sera résilié de plein droit sans préjudice de la facturation, le cas échéant, des frais applicables en cas de non restitution du Matériel mentionnés dans la Documentation Tarifaire.

5.2.2 Caractéristiques techniques

La qualité et la disponibilité des Services ADSL dépendent des caractéristiques techniques de la ligne téléphonique du Client. Ces caractéristiques techniques sont

notamment fonction de la longueur de la ligne, (longueur totale de la ligne, longueur et calibre des tronçons la composant), de l'état de l'équipement du Client et de l'état du segment de câblage situé dans l'habitation du Client et relevant de sa responsabilité. Ces facteurs ne sont mesurables qu'une fois la ligne téléphonique raccordée au Matériel et au réseau de l'opérateur historique.

5.2.3 Mandat de dégroupage

Le mandat est à compléter et signer par le titulaire de la ligne (ou par le Client avec accord du titulaire pour le dégroupage de sa ligne) et par le Client. La signature de ce mandat vaut acceptation pleine et entière de son contenu ainsi que des présentes. La mise en œuvre du dégroupage interrompra définitivement les services d'un éventuel précédent fournisseur d'accès, le Client s'engage à accomplir les formalités de résiliation, à s'acquitter des sommes restant dues auprès de ce dernier après activation de ses services ADSL par la Société et à garantir la Société contre tout recours et action de ces derniers. En cas de dégroupage total, c'est exclusivement la Société qui prend en charge la résiliation auprès de l'opérateur historique, si le Client procédait de sa seule initiative à cette résiliation, la Société ne sera pas responsable d'une perte d'accès.

5.2.3.1 Droits et obligations du Client

Le dégroupage d'un accès consiste, pour un opérateur autorisé, à demander à l'opérateur historique d'utiliser sa boucle locale pour fournir un service de télécommunications à un client titulaire d'une offre de service téléphonique auprès dudit opérateur. En cas de dégroupage total, l'opérateur historique raccorde l'ensemble de la ligne du Client sur les équipements de la Société qui est en mesure d'assurer l'ensemble des Services ADSL (selon éligibilité). Le Client peut opter pour un fournisseur d'accès et de services unique y compris pour le service de téléphonie (abonnement et communications), l'opérateur choisi assume la responsabilité de la mise à disposition de la ligne et de la fourniture du service au client. En cas de dégroupage partiel, l'opérateur historique continue d'assurer l'accès au service téléphonique en permettant à un autre opérateur la fourniture des Services ADSL. Le Client est facturé par l'opérateur historique de son abonnement téléphonique et des communications passées via son intermédiaire, ce dernier est responsable du service téléphonique qu'il fournit (sauf en cas de non-conformité du filtre installé chez le client) ainsi que du service haut débit porté par l'accès.

5.2.3.2 Obligations pour la mise en œuvre

L'opérateur historique détermine seul les conditions techniques permettant l'accès à sa boucle locale ; il peut être amené à en modifier les conditions de fourniture et en suspendre temporairement l'usage pour des impératifs techniques. Le Client fait son affaire de la disponibilité et de l'entretien, à l'intérieur de son domicile, des ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès à la boucle locale ainsi que de la conformité de son installation électrique aux normes en vigueur. Le Client fait son affaire de la conformité de son installation électrique aux normes en vigueur, de l'existence d'un dispositif de protection efficace contre les risques de surtension, et de la compatibilité électromagnétique de ses locaux. Les équipements terminaux destinés à

être raccordés à l'accès doivent faire l'objet d'un agrément ou d'une attestation de conformité par l'autorité compétente. Le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute perturbation dues à l'utilisation des équipements terminaux non-conformes. Lors de la mise en œuvre du dégroupage d'un accès, l'opérateur historique affecte un numéro à l'accès dégroupé, le Client est tenu de communiquer ce numéro lors de toute modification de l'accès.

5.2.3.3 Obligations pour le service après-vente

En cas de dégroupage total, l'opérateur qui fournit le service téléphonique et/ou un autre service de télécommunications au Client est seul responsable du service après-vente à son égard.

En cas de dégroupage partiel, les dysfonctionnements du service téléphonique sont signalés à l'opérateur historique et les dysfonctionnements des services haut débit à l'opérateur.

L'opérateur est seul responsable du filtre fourni au Client et des dysfonctionnements qu'il pourrait occasionner sur le service téléphonique fourni par l'opérateur historique. Si une intervention de l'opérateur historique est nécessaire dans la propriété desservie, le client veillera à en assurer l'accès aux personnes mandatées et donnera tous renseignements utiles sur l'existence et de l'emplacement des canalisations et équipements existants.

ARTICLE 6 : DEMENAGEMENT

Préalablement à un changement d'adresse, le Client communique ses nouvelles coordonnées au Service Clients. En cas de déménagement du Client sur une zone couverte par la Société :

- (i) d'une zone câblée vers une zone câblée ou d'une zone ADSL vers une zone ADSL et/ou accessibles au réseau GSM et/ou accessibles au réseau EDGE/3G+ : le ou les Service(s) est (sont) transféré(s) de plein droit à la nouvelle adresse sous réserve de la disponibilité des services détenus, dans les conditions prévues aux présentes.

- (ii) d'une zone câblée vers une zone ADSL ou inversement : la Société proposera au Client l'offre la plus adaptée en fonction de sa nouvelle adresse et lui indiquera les démarches à effectuer. Si ces services ne correspondent pas aux souhaits du Client, le Contrat sera résilié selon les modalités décrites à l'article 15. La Société fera ses meilleurs efforts pour assurer la continuité du (des) Service(s) à la nouvelle adresse sous réserve du respect du préavis d'information de la Société d'un (1) mois, de la zone et de l'éligibilité technique du nouveau domicile. Concernant le Service de Téléphonie, la modification d'adresse de raccordement pourra entraîner le changement de numéro de téléphone du Client, pour des raisons techniques. En cas de non-respect du préavis ci-dessus, la Société facturera à nouveau les frais d'ouverture de service.

ARTICLE 7 : MATÉRIELS

Le Client est présumé effectuer l'installation des Matériels mis à disposition par la Société dans les vingt-quatre (24) heures. En cas de vente à distance, le délai de rétractation se substitue au délai de vingt-quatre (24) heures ci-dessus mentionné sauf renonciation expresse du Client à ce délai.

7.1 Spécificités relatives à la Carte Sim /Carte

Sim 3G, utilisation, vol et perte

Le Client est responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte Sim, il ne peut la céder, la louer, la détruire, la dégrader ou la dupliquer de quelque manière que ce soit. Le Client s'interdit d'intégrer la Carte Sim dans un équipement autre qu'un téléphone mobile compatible ou de l'utiliser pour des communications dont l'acheminement est détourné ou rerouté ou encore de l'utiliser par le biais d'une numérotation automatique pour l'émission ininterrompue d'appels ou de messages.

La composition successive de 3 Codes PIN erronés entraîne le blocage de la Carte Sim. La délivrance d'un code de déblocage de la Carte Sim est facturée au Client selon la Documentation Tarifaire en vigueur.

En cas de perte ou de vol de la Carte Sim, le Client doit immédiatement en informer le Service Clients par téléphone afin que sa ligne soit mise hors service. Il reste redevable des communications passées avec sa carte Sim jusqu'à cette date. Le Client devra envoyer une confirmation écrite sous huit (8) jours à la Société par lettre recommandée avec AR à laquelle sera joint le procès-verbal de police en cas de vol.

Le contrat reste en vigueur. Une nouvelle carte Sim, facturée selon la Documentation tarifaire en vigueur, sera adressée au Client et l'abonnement sera de nouveau facturé aux conditions antérieures dès le remplacement de la carte SIM.

7.2 Mise à disposition du Matériel

Le Client est informé que certains appareils peuvent s'avérer incompatibles avec le(s) Matériel(s) ou le réseau de la Société ou requièrent une configuration minimum telle que décrite aux présentes.

La Société est amenée à mettre à disposition, y compris sous forme de location, des Matériels (tels que par exemple décodeur, modem, carte Sim, carte Sim 3G), un dépôt de garantie sera facturé au Client du fait de cette mise à disposition selon la Documentation tarifaire en vigueur. Lorsque ce dépôt de garantie est exigible à la souscription, le Contrat est souscrit sous réserve du versement effectif de son montant. Dans les cas où ce Dépôt de garantie est exigible après la souscription du contrat en cas de location d'un Matériel soumis à un tel dépôt, la Société se réserve le droit de restreindre, selon les modalités de l'article 14, le(s) Service(s) du Client en cas de refus ou à défaut de réception dans les quarante-huit (48) heures dudit dépôt de garantie. La mise à disposition n'entraîne aucun transfert de propriété des Matériels qui restent la propriété exclusive de la Société. Toutefois, le Matériel est réputé être sous la garde et la responsabilité du Client à compter de la livraison et pendant toute la période pour laquelle il en a la jouissance. Le Client s'interdit de retirer ou camoufler les mentions de propriété figurant sur ces Matériels, il s'interdit également tout acte de disposition sur le(s) Matériel(s) tel que vente, location ou prêt ainsi que toute intervention technique, transformation ou modification. Toute utilisation non-conforme au Contrat, toute intervention sur les Matériels quelle qu'en soit la cause et notamment toute ouverture du boîtier donnera lieu à un versement à la Société du montant indiqué à la Documentation tarifaire en vigueur. En cas de perte, vol ou détérioration

de toute sorte (tel que par exemple choc, dégât des eaux, dommage électrique, modification de branchements de cordons (hors vice du matériel ou simple usure)) des Matériels mis à disposition le Client doit en informer la Société dans les huit (8) jours de la découverte et est tenu d'indemniser la Société à concurrence de la valeur indiquée à la Documentation tarifaire. La Société recommande au Client d'assurer les Matériels mis à sa disposition dans le cadre de sa police multirisque habitation.

7.3 Vente de Matériel

Selon les offres proposées par la Société au Client, le Matériel peut également être acheté par ce dernier. Dans cette hypothèse, la Société remettra au Client des Conditions Générales de Vente de Matériel. Le Matériel vendu au Client ne deviendra sa propriété qu'après complet paiement du prix à la Société. Toutefois, le Matériel est réputé être sous la garde et la responsabilité du Client à compter de sa livraison, sans préjudice de la garantie légale des vices cachés.

7.4 Restitution de Matériel

À résiliation du (des) Service(s), pour quelque cause que ce soit, tout Matériel mis à disposition du Client devra être restitué dans les quinze (15) jours auprès d'un point de restitution agréé dont la liste sera communiquée par la Société. Si un Dépôt de garantie a été versé, il sera remboursé au Client dans un délai de dix (10) jours suivants la restitution du ou des Matériel(s) qui lui est (sont) attaché(s), déduction faite des impayés non justifiés et des éventuels coûts liés à une remise en état non contestée du Matériel (hors usure normale du Matériel, vice caché ou fait d'un prestataire), tels que ces coûts sont détaillés dans la Documentation tarifaire.

Le Client demeure responsable de la carte Sim et/ou de la carte Sim 3G jusqu'à restitution à la Société. A défaut de récupération du (des) Matériel(s), la Société facturera au Client la valeur du (des) Matériel(s) en cause indiquée à la Documentation tarifaire, déduction faite, le cas échéant, du montant du Dépôt de garantie. Ces dispositions concernent également tout(s) Matériel(s) supplémentaire(s) mis, le cas échéant, à la disposition du Client.

7.5 Substitution/modification de Matériel

En cas de contraintes techniques et en vue d'améliorer l'utilisation de(s) Service(s), la Société pourra modifier, en cours de Contrat, le Matériel et/ou sa configuration matérielle ou logicielle. Le Client s'engage à ne pas s'opposer à l'intervention à son domicile d'un technicien dûment habilité par la Société pour procéder à cette modification, ou à un échange de Matériel remis et repris par voie postale. Le Client est également averti que certain(s) Matériel(s) n'est (ne sont) utilisable(s) que sur un type de réseau et/ou pour la fourniture d'un Service de la Société. Il pourra donc être contraint de procéder à un changement du Matériel dans certaines hypothèses, telles qu'un déménagement et/ou une modification de Service en cours de Contrat, indépendamment des éventuelles offres d'échange qui seraient alors proposées par la Société. Une substitution/modification de Matériel à l'initiative du Client sera facturée au tarif en vigueur à la Documentation tarifaire et entraînera un réengagement au(x) Service(s), pour une période minimale de douze (12) mois. La carte Sim et/ou la carte Sim 3G peuvent être

remplacées par la Société en vue de maintenir ou d'améliorer le service ou en cas de fraude (sans frais en l'absence de faute du Client).

ARTICLE 8 : QUALITÉ DE SERVICE

Concernant son réseau câblé, la Société assure la maintenance du réseau en amont de la première prise de raccordement pour tout dysfonctionnement non imputable au Client ainsi que pour tout vice inhérent au Matériel. Toute intervention, détérioration ou modification par le Client, des installations de raccordement y compris en amont de la première prise de raccordement, entraîne la remise en état à la charge du Client. En particulier, sont facturées, au tarif en vigueur au jour de l'intervention, les demandes de déplacements non justifiées d'un technicien, au sens de l'article 9 al. 1, ainsi que les réparations imputables au Client ou relevant de sa responsabilité de gardien des Matériels, telles qu'une utilisation non conforme à la destination des installations, des chocs inhabituels, les dégâts des eaux, les dommages électriques, les incendies, la foudre, les modifications des branchements, ou l'intervention d'un tiers non autorisé par la Société. Le Client bénéficiera pour la souscription à une offre de communication électronique, sous réserve du respect du présent Contrat, sauf cas de force majeure et sans préjudice de tout autre recours, des dispositions suivantes :

8.1. Un délai de mise en service maximum d'un (1) mois à compter de la confirmation par la Société de sa souscription au Client et sous réserve d'éligibilité de son accès. En cas de dépassement, et sans préjudice de tout autre recours du Client , la Société émettra sur demande écrite du Client à titre de clause pénale, un avoir calculé sur le montant de l'abonnement mensuel au Service indisponible, au prorata entre la date de mise en service maximum prévue et la date de mise en service effective et dans la limite de trente (30) jours. Cet avoir venant en déduction de la prochaine facture du Client.

8.1.1 Un niveau de disponibilité : pour le Service Téléphone de 97%, pour le Service Internet de 97%, pour la messagerie électronique (envoi et réception de messages) de 99%, pour l'affichage et de la mise à jour des pages personnelles de 98% et pour l'espace de gestion utilisateur de 99%. En cas de non-respect du niveau de disponibilité sur la période mensuelle de facturation, et sans préjudice de tout autre recours du Client, la Société émettra sur demande écrite du Client à titre de clause pénale, un avoir calculé sur le montant de l'abonnement mensuel du Service indisponible, au prorata de la période d'indisponibilité dudit Service et dans la limite de trente (30) jours. Cet avoir venant en déduction de la prochaine facture du Client.

8.1.2 En cas d'interruption totale du Service, si ce dernier ne peut être rétabli dans les huit (8) jours ouvrés à compter du signalement par le Client, et sans préjudice de tout autre recours du Client, la Société émettra sur demande écrite du Client à titre de clause pénale, un avoir calculé sur le montant de l'abonnement mensuel au Service indisponible, au prorata de la période d'indisponibilité dudit Service. Cet avoir venant en déduction de la prochaine facture du Client.

8.1.3 La clause pénale ne sera pas applicable

si la Société justifie que le dépassement (du délai de mise en service maximum ou de rétablissement) ou le non-respect du niveau de disponibilité résulte d'une faute du Client (tel que par exemple la non obtention des autorisations nécessaires, le non-respect par celui-ci des prérequis définis au contrat ou d'une installation terminale non-conforme aux normes en vigueur ou d'une installation non-conforme des équipements par le Client).

8.2 Débit Internet

Le débit descendant de synchronisation minimum garanti par la Société, sur la période mensuelle de facturation pour une connexion en mode ADSL, est compris :

- entre 512 Kbps IP minimum et 8 Mbps IP, en zones non dégroupées,
- entre 512 Kbps IP minimum et 16,6 Mbps IP, en zones dégroupées.

Pour le service internet par le réseau câblé, le débit descendant minimum garanti par la Société, sur la période mensuelle de facturation pour une connexion en mode filaire, est compris :

- entre 3 Mbps IP minimum et 30 Mbps IP pour une offre jusqu'à 30 Mbps,
- entre 8 Mbps IP minimum et 100 Mbps IP pour une offre jusqu'à 100 Mbps,
- entre 16 Mbps IP minimum et 200 Mbps IP pour une offre supérieure ou égale à 200 Mbps.

Le Client est informé que le débit descendant minimum disponible dépend notamment de la configuration matérielle et logicielle de ses équipements et de la qualité de la liaison de ses équipements et le modem. En cas de débit inférieur de manière continue au débit minimum sur la période mensuelle de facturation, le Client le signale à la Société afin qu'elle procède à un diagnostic et/ou une intervention technique. Le Client pourra obtenir sur demande écrite à titre de clause pénale, un avoir calculé sur le montant de l'abonnement mensuel du Service Internet indisponible, au prorata de la période d'indisponibilité et dans la limite de trente (30) jours, sans préjudice de tout autre recours du Client. Cet avoir venant en déduction de la prochaine facture du Client. Si pour des raisons externes à la Société le débit minimum ne peut être rétabli, trente (30) jours à compter de l'intervention technique de la Société, et sauf cas de force majeure ou faute du Client (tel que visée à l'article 8.1.3) :

- (i) le Client titulaire de l'offre supérieure ou égale à 200 Mbps pourra passer sans frais à l'offre jusqu'à 100 Mbps,
- (ii) le Client titulaire de l'offre jusqu'à 100 Mbps pourra passer sans frais à l'offre jusqu'à 30 Mbps,
- (iii) le Client titulaire d'une autre offre internet pourra résilier le Service Internet sans frais.

La résiliation prend effet dix (10) jours après réception de sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 Délai de réponse aux réclamations

La Société apportera une réponse à 80% des réclamations reçues dans un délai de quinze (15) jours ouvrés.

Si une réponse ne peut pas être apportée dans ce délai, la Société accusera réception de la réclamation du Client en lui indiquant le délai de traitement de sa demande qui ne pourra, sauf événement exceptionnel, excéder un (1) mois. Dans le cas où le Client n'aurait pas obtenu de réponse ou d'accusé réception dans le délai indiqué, il pourra saisir le Service -consommateurs de la Société mentionné à l'article 18.

ARTICLE 9 : ASSISTANCE

La Société facturera au Client selon le tarif en vigueur à la Documentation tarifaire :

(i) tout déplacement d'un technicien à la demande du Client non justifié par un vice inhérent au Matériel ou lié au réseau de la Société, (ii) tout rendez-vous annulé, dans un délai inférieur à quarante-huit (48) heures de la date convenue sauf cas de force majeure ou non imputable au Client.

Le service après-vente n'inclut pas les consommables tels que les cordons péritels, les rallonges téléphoniques, les cordons secteurs et télécommande. Sont exclus de l'assistance, les questions relatives aux équipements du Client ou les services non fournis par la Société. En cas de panne non imputable au Client, les Matériels mis à disposition seront réparés ou échangés gratuitement (hors frais de déplacement du technicien selon tarif en vigueur à la Documentation tarifaire) pendant toute la durée du Contrat, pour autant que le Client ne puisse se voir imputer des impayés non justifiés. La maintenance des Matériels sera réalisée exclusivement par la Société ou tout prestataire agréé par celle-ci. Toute prestation supplémentaire demandée par le Client ou rendue nécessaire de son fait, notamment en cas de perte, vol, détérioration des Matériels fera l'objet d'une facturation complémentaire du montant de la prestation.

ARTICLE 10 : CONDITIONS FINANCIÈRES

10.1 Tarifs

Les tarifs de(s) Service(s) souscrit(s) par le Client sont indiqués à la Documentation tarifaire en vigueur. Le Client déclare avoir eu communication avant la souscription des présentes, en avoir pris connaissance et les accepter. Les tarifs s'entendent comme le tarif de l'offre souscrite par le Client ainsi que les frais d'ouverture de service, les frais de résiliation ou de déconnexion, les indemnités de résiliation, le(s) option(s), les consommations (notamment le montant des communications décomptées en temps ou à l'acte), le(s) Matériel(s) et le(s) Dépôt(s) de garantie. En cas de modification des tarifs de(s) Service(s) souscrit(s) par le Client, la Société s'engage à en informer le Client par courrier, e-mail ou tout autre moyen au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur de la modification. Si ce dernier ne résilie pas le Contrat dans un délai de quatre (4) mois suivant l'entrée en vigueur de cette modification, il sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. En cas de résiliation dans le délai imparti, la Société s'engage à rembourser au Client la différence entre l'ancien et le nouveau tarif.

10.2 Facturation et paiement

Sauf dérogation figurant aux CP, la facturation du(s) Services est forfaitaire, à terme à échoir, selon une périodicité mensuelle, la première facture étant établie prorata temporis à compter de la date de mise en service. L'opposition non justifiée du Client à la mise en service ne peut en aucun cas entraîner un report de la facturation. La facturation des consommations (non incluses dans l'offre) est à terme échu. Le Client pourra recevoir et/ou consulter, imprimer sa facture qui restera disponible sur l'Espace client pendant une période de trois (3) mois, sauf en cas de résiliation.

En cas de demande de délivrance de duplicata

de facture, de duplicata de contrat ou de modification de relevé d'identité bancaire par le Client, la Société facturera le Client conformément à la Documentation tarifaire en vigueur. Le Client pourra s'acquitter de ses factures par prélèvement automatique ou par tout autre moyen de paiement tel que précisé aux CP. En cas de paiement par prélèvement automatique, le Client sera avisé du premier prélèvement par la Société cinq jours avant la date d'échéance.

10.2.1 Avance sur consommation

Après la souscription du contrat, le règlement anticipé de l'encours de consommation hors forfait (téléphonie fixe et/ou mobile et/ou 3G et/ou H+ et/ou 4G et/ou VOD) pourra être demandé au client en cas de survenance de l'un des deux évènements suivants :

- Si les consommations hors forfait du client entre deux périodes de facturation dépassent la moyenne des consommations hors forfait de ses six (6) dernières factures ;
- Ou lorsque le client a moins de six (6) mois d'ancienneté, si le montant de ses consommations hors forfait excède soixante (60) euros.

En cas de survenance d'un tel évènement, la société en informera le client par tous les moyens en lui communiquant le montant de son encours de consommation hors forfait, afin qu'il procède au règlement dudit encours, dans un délai de soixante douze (72) heures. Ce règlement sera déduit de la prochaine facture du client.

La mise en demeure préalable ne sera pas adressée au client en cas d'urgence dûment motivée, dans cette hypothèse elle lui sera adressée sans délai après la suspension du service.

En cas de refus du client ou à défaut de réception de son règlement dans le délai précité, et sans préjudice des autres actions en recouvrement de la Société, le client ne pourra plus effectuer de nouvelles consommations hors forfait jusqu'au paiement total de sa prochaine facture.

10.2.2 Dépôts de garantie

Un Dépôt de garantie pourra être demandé au Client lors de la souscription du contrat dans chacun des cas suivants :

- règlement de l'abonnement par un autre mode que le prélèvement automatique sur présentation d'un RIB/RIP : dépôt de garantie de 100€ pour une offre câble seule ou en pack et de 150€ pour une offre téléphonie mobile au Service 3G+ seule ou en pack.
- l'abonné est sans chèque et / ou RIB ou RIP à son nom, ou l'établissement financier n'est pas domicilié sur le territoire français : dépôt de garantie de 100€ pour une offre câble seule ou en pack et de 150€ pour une offre téléphonie mobile au Service 3G+ seule ou en pack.
- incident de paiement, sans contestation sérieuse et non régularisé, dans le cadre d'un précédent contrat : dépôt de garantie de 100€ pour une offre câble seule ou en pack et de 150€ pour une offre téléphonie mobile au Service 3G+ seule ou en pack.
- inscription au fichier FNCI : dépôt de garantie de 750€.

En cours de contrat, un Dépôt de garantie dont le montant figure à la Documentation tarifaire en vigueur pour être demandé en cas de location d'un nouveau matériel soumis à

un tel dépôt.

Ces Dépôts de garantie sont restituables, déduction faite des éventuels impayés, dans un délai de dix (10) jours suivant la justification par le Client de la disparition du motif ci-dessus ayant justifié leur versement ou dans un délai de dix (10) jours suivant la résiliation des Services concernés. Ces dépôts de garantie ne constituent pas un acompte et ne dispensent en aucun cas le Client du paiement ponctuel des sommes dues.

10.3 Retard ou défaut de paiement

Le non-paiement d'une facture par le Client à l'échéance prévue entraînera, quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre de relance au Client, par tous moyens prouvant que celui-ci en a effectivement été avisé (tel qu'une réponse du Client ou un accusé de réception) et demeurée sans réponse justifiée de sa part, la déchéance de tous les termes des créances de la Société sur le Client et leur exigibilité immédiate. L'exigibilité des sommes facturées, en cas de retard ou de défaut de paiement non justifié, entraînera la majoration des sommes restant dues d'intérêts de retard correspondant à une fois et demi (1,5) le taux d'intérêt légal à compter de l'envoi d'une lettre de relance par courrier ou e-mail au Client, sans préjudice de toute demande en dommages intérêts et autre action, y compris contentieuse, nécessaire à la sauvegarde des intérêts de la Société. Ces intérêts seront calculés et produits sur une base journalière. La Société facturera au Client, à titre de clause pénale, les coûts internes engendrés par le traitement et le suivi de retards ou de défauts de paiement non justifiés, d'un montant égal ou supérieur à trente (30) euros, dans les conditions suivantes :

- quatre (4) euros pour un Client ayant dépassé de plus de quinze (15) jours la date limite de paiement de la première facture débitrice, après réception d'une lettre de relance et en l'absence de justification de l'impayé ;
- huit (8) euros pour un Client ayant dépassé de plus de quinze (15) jours la date limite de paiement de la deuxième facture débitrice, après réception d'une lettre de relance et en l'absence de justification de l'impayé ;
- huit (8) euros pour un Client ayant dépassé de plus de cinquante-cinq (55) jours la date limite de paiement de la deuxième facture débitrice, après réception d'une lettre de relance et en l'absence de justification de l'impayé.

La Société pourra également répercuter sur le Client défaillant les frais bancaires liés à un impayé non justifié (frais de rejet de chèque ou de prélèvement automatique). La Société se réserve le droit de ne pas renouveler la souscription d'un Client dont le compte serait resté débiteur dans le cadre d'un précédent contrat, sauf existence d'un fait justificatif.

En cas d'incident(s) de paiement en cours de contrat ou dans le cadre d'un précédent contrat, la Société pourra demander au Client, lors de la souscription d'un nouveau Service (offres / options), le versement d'un Dépôt de garantie d'un montant de cent cinquante (150) euros, au titre de l'un ou l'autre des Services souscrits. Ce dépôt est restituable, déduction faite des éventuels impayés, au plus tard dans les dix (10) jours suivant la fin du Contrat, il ne constitue pas un acompte et ne dispense en aucun cas le Client du paiement ponctuel des sommes dues. S'il s'avère que le Client est toujours débiteur de la Société au titre d'un ou plusieurs service(s),

et en l'absence de contestation sérieuse de la créance, la Société se réserve le droit de suspendre le présent Contrat dès la découverte de la dette. A défaut de régularisation dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de la suspension, le Contrat sera résilié.

ARTICLE 11 : DURÉE

Chacun des Services est souscrit pour une durée indéterminée assortie d'une période initiale de douze (12) mois, à compter de la fin du mois de souscription du Client. Hors période initiale d'engagement spécifique prévue aux CP, hors période minimale de réengagement et hors possibilité de résiliation pendant la période initiale ou minimale selon les modalités définies à l'article 15.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉ

La Société ne saurait être tenue responsable pour le contenu et les modifications d'horaires des programmes qui lui sont fournis par les éditeurs, les diffuseurs, ou imposés par les dispositions législatives et réglementaires. De même, la Société ne saurait être tenue responsable :

- de perturbations du réseau suite à des cas de force majeure,
- des prestations rendues par des prestataires de services indépendants auxquels le Client peut accéder notamment via des services vocaux ou internet / wap,

Considérant que les Services sont destinés à un usage domestique et personnel et non à des fins professionnelles ou commerciales, la Société ne pourrait être tenue responsable pour tout dommage indirect ou/et matériel subi non par un Client consommateur, mais par un Client professionnel ayant fait usage des Services pour les besoins de son activité professionnelle ou commerciale, en ce compris notamment les pertes de profits, de clientèles, de réputation, d'image, de données ou de toute autre perte de biens incorporels, susceptibles de survenir, dans une telle hypothèse, de la fourniture ou de l'utilisation des Services ou/et de l'impossibilité d'accéder ou d'utiliser le Service et/ou suite à la conduite d'un tiers dans le cadre des Forums sur les Services. La Société ne pourra être tenue responsable que du dommage personnel et certain subi par le Client (à l'exclusion de tout préjudice indirect) et pour lequel il aura démontré que les agissements de la Société sont à l'origine de ce préjudice. Le Client devra rapporter la preuve du montant de ce préjudice. La Société ne saurait être tenue responsable des formalités de résiliation de contrat(s) conclues (s) auprès d'autres opérateurs ; ces formalités sont à la charge du Client. Il incombe au Client de prendre les précautions nécessaires en cas d'utilisation par un mineur de :

- son matériel connecté à Internet, par le téléchargement d'un logiciel de contrôle parental tel que celui inclus dans l'offre de service Internet de la Société.
- des autres Services fournis par la Société comme par l'utilisation des moyens de cryptage, appelés à l'article 3.1, permettent de restreindre l'accès à certains programmes télévisuels. Le Client est seul responsable des conséquences de tout dommage dont il sera établi qu'il est :
- subi du fait de l'utilisation par un tiers de toute information confidentielle et personnelle liée

- à l'abonnement que le Client aura rendu accessible (mot de passe, code confidentiel),
- occasionné à la Société ou à tout tiers du fait de l'utilisation fautive que le Client aura faite de sa connexion à Internet et/ou du Service 3G+,
- lié à l'exploitation et/ou l'utilisation fautive des données et informations que le Client aura introduites sur Internet,
- lié à la perte éventuelle, imputable au Client, de fichiers, données et autres contenus accessibles via le Service d'accès à Internet et/ou le Service 3G+,
- en rapport avec l'exécution des éventuels contrats conclus en ligne par le Client avec des tiers au travers des Services. Effectuer un branchement sur le réseau de la Société ou utiliser des matériels non conformes, notamment des « cartes ou des modems pirates », permettant d'accéder à des Services non souscrits sont susceptibles de constituer des infractions pénales. Le Client s'interdit notamment de décompiler, déchiffrer, extraire ou modifier toute information, donnée, paramètre ou tout autre élément composant un Matériel.

ARTICLE 13 : FORCE MAJEURE

Sont considérées comme des cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la Cour de cassation et/ou au sens de l'article 1148 du Code civil. La Société ne pourra être tenue responsable envers le Client d'une éventuelle suspension ou interruption du Service imputable à un cas de force majeure ou au fait personnel du Client.

ARTICLE 14 : SUSPENSION

Une absence momentanée du Client ne peut donner lieu à une suspension du Contrat. En cas de manquement grave ou persistant du Client à l'une de ses obligations (notamment retard ou défaut de paiement non justifié) auquel ce dernier n'aurait pas remédié dans un délai de huit (8) jours après l'envoi d'une mise en demeure, par tous moyens prouvant que le Client en a effectivement été avisé (tel qu'une réponse du Client ou un accusé de réception), la société procèdera à la suspension des Services. La mise en demeure sera adressée après suspension des Services en cas d'urgence dûment motivée. La suspension des services interviendra comme suit :

- pour le Service de Téléphone fixe et mobile : limitation à la réception d'appels et à la seule émission d'appels vers les numéros d'urgence,
- pour les forfaits de téléphonie mobile : restriction des appels en réception hors France métropolitaine,
- pour les Services de Télévision numérique, accès à Internet et Service 3G+ : suspension de l'accès au service.

À compter de la date de suspension, le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours pour remédier à son manquement contractuel ou au règlement des sommes dues, à défaut la Société aura la faculté de résilier le Contrat conformément à l'article Résiliation pour faute, préservant ses droits à recouvrer les sommes encore dues par le Client. Pendant une période de 6 mois suivant la régularisation d'un impayé non justifié, la Société pourra subordonner le rétablissement des consommations hors forfait (téléphonie fixe et/ou mobile et/ou 3G et/ou H+ et/ou 4G

et/ou VOD) au paiement préalable par le Client d'un dépôt de garantie de 150€. L'encours de consommations hors forfait ne pourra pas excéder le montant de ce dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie ne constitue pas un acompte, et ne dispensera pas le Client du paiement ponctuel des sommes dues. En l'absence de nouvel impayé pendant cette période de 6 mois, le dépôt de garantie sera restitué au Client et le plafonnement de ses consommations hors forfait prendra fin. En cas de résiliation des Services, ce dépôt de garantie sera restitué au Client déduction faite des éventuels impayés.

ARTICLE 15 : RÉSILIATION

Le personnel ou un prestataire de la Société doit pouvoir accéder au logement indiqué aux CP pour procéder à la déconnexion du réseau câblé. Sans préjudice du droit de rétractation, la résiliation ne résulte en aucun cas de l'opposition non justifiée du Client à l'installation, à la mise à disposition et/ou à la mise en service des Matériels et/ou à la seule restitution ou déconnexion non justifiées des Matériels par le Client, la Société se réservant le droit de continuer à facturer le Client jusqu'à résiliation effective par courrier recommandé avec accusé réception. Le Client est tenu de fournir à l'appui de sa demande les éléments nécessaires à l'identification de son contrat. La résiliation d'un Service entraîne : (i) la perte de l'éventuel bénéfice tarifaire résultant de la souscription concomitante à d'autre(s) Service(s) sous forme de Pack, (ii) l'application des modalités définies à l'article 4.3 des présentes. La résiliation de tous les Services entraîne la résiliation automatique du Contrat. La Société procèdera au remboursement d'un éventuel solde créditeur du compte Client dans un délai de dix (10) jours à compter de la facture de clôture. Le contrat sera résilié de plein droit en cas de retrait à la Société des autorisations administratives nécessaires à la fourniture du service.

15.1 Résiliation d'Option(s)

Si le Client souhaite résilier une option, il devra en faire la demande par téléphone ou courrier au Service Client, cette demande devant être reçue par la Société avant le quinze (15) du mois en cours pour une résiliation effective au dernier jour dudit mois. A défaut, la résiliation de l'option sera effective au dernier jour du mois suivant.

15.2 Résiliation de Service(s)

La Société appliquera les frais de résiliation pour fermeture technique du (des) Service(s) conformément à la Documentation tarifaire en vigueur, et ce, dans la limite des coûts effectivement supportés au titre de la résiliation.

15.2.1 A l'expiration de la période initiale de souscription ou de la période minimale de réengagement des Services, lesquels sont souscrits pour une durée indéterminée tel que stipulé à l'article « Durée », le Contrat peut être résilié par chacune des Parties, par courrier recommandé avec accusé réception, sous réserve d'un préavis :

- d'un (1) mois commençant à courir à compter de la fin du mois de réception de la demande pour le Service Télévision souscrit seul,
- de dix (10) jours commençant à courir à compter du jour de réception de la demande pour les autres Services et pour le Service Télévision souscrit avec d'autres Services dans le cadre d'un pack.

Le délai de résiliation peut être supérieur sur demande du Client. En cas de résiliation partielle, applicable sous réserve de l'interdépendance des Services détenus, la lettre devra préciser les Services résiliés. Si le Client résilie le contrat avant l'expiration de la période initiale de souscription ou avant l'expiration de la période minimale de réengagement de(s) Service(s), et sans préjudice des dispositions de l'article 15-5 : Pour les services soumis à une période d'engagement de douze (12) mois, le Client reste redevable de la totalité du montant des sommes restantes à courir ainsi que des autres frais liés auxdits Services et offres souscrits jusqu'à la fin de la période d'engagement.

15.2.2 Le Client pourra mettre un terme au Contrat pendant la période initiale de souscription ou pendant la période minimale de réengagement sans frais et sans avoir à régler le montant des offres restant à courir, si cette résiliation résulte d'une modification contractuelle ou de motifs légitimes (notamment en cas de déménagement sur une zone non éligible aux Services de la Société et/ou non couverte par le réseau de la Société, de licenciement, surendettement, maladie ou handicap rendant impossible l'usage du service, mise en détention, décès et cas de force majeure). Le Client s'engage à fournir tous justificatifs de sa demande, sauf accord contraire, la résiliation prend effet dix (10) jours après la réception de la lettre recommandée avec accusé réception notifiant et justifiant l'événement constitutif d'un tel motif légitime par le Client. En cas de décès, la résiliation prendra effet au jour du décès dûment justifié par un acte de décès. Les ayant-droits ou les proches du Client demeurant redevables d'une indemnité égale au prix du des Service(s) s'ils en font une utilisation prolongée au-delà du décès.

15.3 Résiliation de l'abonnement téléphone en cas de portabilité sortante

Une demande de portabilité sortante du numéro de téléphone fixe via le câble entraînera la résiliation de l'abonnement à la téléphonie ainsi que l'abonnement internet à l'exclusion des éventuels autres services détenus. Une demande de portabilité sortante du numéro de téléphone mobile entraînera la résiliation du service de téléphonie mobile lié au numéro à l'exclusion des éventuels autres services détenus.

Pour les services ADSL, une demande de portabilité sortante de la ligne téléphonique analogique de l'opérateur historique entraînera la résiliation des abonnements aux services ADSL attachés à la ligne, à l'exclusion des éventuels autres services détenus (abonnement mobile, télévision par le câble). La résiliation prendra effet à la date de cession du numéro après la réception de la demande de résiliation avec portabilité sortante et entraînera la perte de l'éventuel bénéfice tarifaire résultant de la souscription concomitante à d'autres(s) Service(s) sous forme de Pack. Si cette demande intervient au cours de la période initiale de souscription ou au cours de la période minimale de réengagement, le Client reste redevable du montant des sommes restant à courir sur cette période selon les modalités décrites à l'article 15.2.1.

15.4 Résiliation des services ADSL pour modifications sur la ligne

Les services ADSL seront résiliés de plein

droit en cas de modifications (i) résultant de l'opérateur historique ayant pour conséquence une impossibilité technique de maintien du Service (ii) à l'initiative du Client et/ou du titulaire portant sur la ligne téléphonique fixe supportant les Services, (notamment résiliation, souscription en cours de contrat et sur la ligne téléphonique du Contrat d'une offre d'accès ADSL auprès d'un autre opérateur). Si ces événements interviennent au cours de la période initiale de souscription ou au cours de la période minimale de réengagement, le Client reste redevable du montant des sommes restant à courir sur cette période selon les modalités décrites à l'article 15.2.1.

15.5 Résiliation pour faute

En cas de manquement grave ou persistant de la Société à son obligation de fourniture des Services, auquel elle n'aurait pas remédié après mise en demeure restée infructueuse pendant quinze (15) jours, le Client pourra résilier le Contrat par courrier recommandé moyennant un préavis de dix (10) jours suivant la réception du courrier.

Après la période de suspension décrite à l'article 14, la Société pourra résilier le Contrat pour faute en envoyant un courrier recommandé, la résiliation sera effective un (1) mois après la fin du mois de l'envoi du courrier recommandé avec maintien de la suspension du ou des services. La résiliation pourra intervenir immédiatement et de plein droit après mise en demeure sans préjudice de tous dommages et intérêts, si le Client :

- introduit sur Internet des perturbations de toute nature (virus, éléments logiques, envois en masse de données, etc.),
- détériore tout Matériel mis à sa disposition,
- gêne ou paralyse les échanges et le fonctionnement d'Internet,
- enfreint la réglementation applicable (notamment l'ordre public, diffamation, injure, discrimination, des droits de la personnalité et de la propriété intellectuelle),
- intervient techniquement sur toute installation du réseau, permet la réception par des tiers des programmes TV,
- détériore ou modifie des installations de raccordement,

ARTICLE 16 : INFORMATIONS NOMINATIVES

La fourniture d'informations nominatives est indispensable à la souscription, à l'exécution du Contrat et à la fourniture de(s) Service(s) par la Société au Client. Ces informations pourront faire l'objet, pour l'exécution du Contrat, d'un transfert vers un Etat non membre de l'Union Européenne. Elles pourront être transmises à des partenaires pour les besoins de mise à disposition du Client des factures sous format électronique. Sauf opposition du Client, ces informations pourront également être utilisées par des cabinets d'étude uniquement à des fins d'étude ou d'analyse statistiques, ou pour des opérations de marketing direct sur les Services proposés par la Société. Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, la Société recueillera au moyen d'une case à cocher dite « opt-in » l'accord du Client pour toute transmission de ses coordonnées de communication électronique (adresse e-mail, numéro de fax exclusivement) à des partenaires commerciaux ou aux sociétés du Groupe pour des opérations de marketing direct. Le Client dispose, en justifiant de son identité, d'un droit d'accès, de modification et de suppression

des informations nominatives le concernant, s'adressant par courrier à NC Numericable – DJ/CIL - 10 rue Albert Einstein - 77420 CHAMPS SUR MARNE.

Les conversations téléphoniques entre le Client et les services d'assistance peuvent être enregistrées dans un but de suivi et d'amélioration de la qualité du service, leur conservation est limitée à un délai de huit (8) semaines. Sur la base de dispositions légales, la Société pourra être amenée à stocker des informations relatives aux communications électroniques conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 17 : CESSIION

La Société se réserve la faculté de transférer à toute autre société les droits et obligations du Contrat, pour autant que cette société ne modifie pas les conditions dans lesquelles les Services sont fournis au Client. Le Contrat ne peut être en aucun cas cédé à un tiers par le Client à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 18 : RÉCLAMATIONS – RÈGLEMENTS DES DIFFÉREND

Le Client dispose d'un délai d'un (1) an à compter du paiement de la facture pour en contester le montant, toute réclamation doit être écrite. Au-delà de ce délai, le Client est réputé l'avoir accepté définitivement. En cas de réclamation, le paiement reste exigible à la date convenue. La Société, en cas de réclamation du Client, s'efforcera de parvenir à un règlement amiable. A défaut, il sera fait application des règles habituelles de compétence.

Toute réclamation concernant la Société doit être adressée en premier recours au Service clients.

En deuxième recours, si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Service clients, il peut soumettre sa réclamation, par écrit, au Service consommateurs NUMERICABLE - 6 rue Albert Einstein - 77420 CHAMPS SUR MARNE.

En troisième recours, seulement, si le Client n'obtient pas satisfaction du service consommateurs il peut saisir le médiateur des communications électroniques selon les modalités détaillées sur le www.mediateur-telecom.fr.

ARTICLE 19 : DISPOSITIONS DIVERSES

Les présentes CGV annulent et remplacent les précédentes, sous réserve de ce qui suit pour les abonnements en cours. La Société pourra modifier les CGV sous réserve d'en informer le Client par tout moyen au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles CGV. En cas de désaccord du Client, il disposera à compter de la date d'entrée en vigueur de quatre mois pour demander la résiliation du Contrat par lettre recommandée selon les modalités de l'article 15. A défaut de résiliation, le Client est réputé avoir accepté les nouvelles CGV. Sauf preuve contraire apportée par le Client, les enregistrements informatiques effectués par la Société constituent pour les parties une preuve des consommations de trafic ou de connexion du Client. En aucun cas le Contrat n'emporte le droit pour le Client d'utiliser la marque commerciale ou tout autre signe distinctif de la Société.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE MATÉRIELS AU 17 NOVEMBRE 2014

Les Conditions Générales de Vente ci-après détaillent l'ensemble des dispositions liées à la vente de Matériel par la Société, elles complètent les Conditions Générales de Ventes des services.

DÉFINITIONS

Client: personne physique majeure ayant la pleine capacité juridique lors de la souscription et pendant toute la durée du contrat.

Contrat: désigne les présentes Conditions Générales de Vente de Matériels, le contrat à signer ou à valider par voie de communication électronique, les tarifs et le cas échéant les Conditions Générales de Vente des services, ainsi que l'ensemble de la Documentation tarifaire de(s) condition(s) spécifique(s) et du récapitulatif de(s) (l') offre(s) souscrit(e)s par le Client. Ces documents sont remis au Client qui déclare les avoir reçus, lus et acceptés préalablement à la signature ou à l'acceptation du Contrat par voie de communication électronique.

Matériel(s): équipements vendus par la Société au Client selon les offres commercialisées par la Société.

Service(s): désigne individuellement ou collectivement les services suivants:

Service Télévision, Service Internet et Service Téléphone tels que décrits aux Conditions Générales de Vente relatives aux Services commercialisés par la Société.

Service Clients: ensemble de services d'assistance technique ou commerciale mis à disposition par la Société et dont les coordonnées figurent dans la documentation contractuelle.

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Société, sous réserve de disponibilité, vend du/ des Matériel(s) au Client.

ARTICLE 2 - COMMANDE, LIVRAISON ET RESPONSABILITÉ

Les Conditions Générales de Vente et les conditions particulières attachées à ces offres sont disponibles à tout moment sur le Site Internet de la Société ou/et sur demande auprès du Service Clients ou/et en boutiques. Le Client déclare et reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques du Matériel proposé par la Société. Le Matériel acheté dans un point de vente de la Société, est immédiatement emporté par le Client. Si le Matériel est acheté par téléphone, l'expédition s'effectue par voie postale en France métropolitaine. Toute réclamation sur la nature du Matériel livré ou sur les éventuelles avaries subies par le Matériel au cours du transport, doit être faite au moment de la livraison, et le cas échéant, le Client peut refuser la

livraison du Matériel. Toute réclamation doit être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée dans les sept (7) jours suivant la livraison du Matériel au Service Clients de la Société.

ARTICLE 3 - DROIT DE RÉTRACTATION EN CAS DE VENTE À DISTANCE OU HORS ETABLISSEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 121-21 et suivants du Code de la Consommation, le Client bénéficie d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la livraison du Matériel pour demander son échange ou remboursement sans pénalités, à l'exception des frais de retour, et/ou pour renoncer à la souscription d'une offre de Service commercialisée par la Société. Si, dans ce délai, le Client renonce uniquement à l'offre de Service commercialisée par la Société et qu'il ne renvoie donc pas le Matériel, la Société facturera le Client du prix du Matériel seul. Le Matériel doit être retourné en recommandé avec accusé de réception (frais à la charge de l'expéditeur) dans son emballage d'origine, en parfait état, accompagné de tous les accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations (garantie fabricant) au Service Clients. Sous réserve du respect des dispositions du présent contrat, le remboursement du Matériel après retour s'effectue dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quinze (15) jours suivant le retour.

ARTICLE 4 - PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix du Matériel est indiqué sur le Site Internet de la Société à la date de la commande ainsi que sur le Contrat. Les prix s'entendent toutes taxes comprises aux taux en vigueur hors frais de livraison, et sont exprimés en Euros. Le prix du Matériel acheté par le Client sera intégré à la facture suivant la date de l'achat du Matériel et payé par le Client selon les modalités de paiement habituelles.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ

Le Matériel vendu au Client ne deviendra sa propriété qu'après complet paiement du prix à la Société. Toutefois, le Matériel est réputé être sous la garde du Client à compter de sa livraison.

Le Client, en qualité de gardien, est responsable des Matériels et s'interdit de retirer ou camoufler les mentions de propriété figurant sur le Matériel. Le Client s'interdit tout acte de disposition sur le Matériel dont il a la garde tel que, vente, location ou prêt ainsi que toute intervention technique, transformation ou modification. La Société ne saurait être tenue pour responsable en cas :

- de fait du Client lui-même;
- de fait, imprévisible et insurmontable;
- du fait d'un tiers étranger au contrat;

• de force majeure telle que définie par la Jurisprudence de la cours de cassation et/ou au sens de l'article 1148 du code civil.

ARTICLE 6 - DÉBLOCAGE PAR PALIER DE LA CAPACITÉ D'ENREGISTREMENT DES DISQUES DURS

Les capacités d'enregistrement des disques durs sont déblocables par palier à l'initiative du Client à concurrence de la capacité maximum du support, selon le modèle choisi. L'activation depuis LaBox est gratuite. 40 Go sont inclus lors de la mise en service de LaBox Fibre.

ARTICLE 7 - GARANTIE / SERVICE APRÈS-VENTE

Le Service Clients de la Société assure le service après-vente du Matériel auprès du Client. En outre, le Client bénéficie d'une garantie constructeur de douze (12) mois portant sur les pièces et main d'œuvre dans les conditions prévues par le fabricant, sauf pour les matériels périphériques tels que pour le mobile la batterie ou l'antenne pour lesquels la garantie n'est que de six (6) mois. La Société informe le Client que les dommages d'origine externe ou consécutifs à une mauvaise installation/utilisation du Matériel ou à une utilisation non conforme, sont exclus de la garantie.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle à la garantie légale de conformité prévue aux articles L211-4 et suivants du code de la consommation ainsi qu'à la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code Civil.

ARTICLE 8 - DONNÉES PERSONNELLES

La fourniture d'informations nominatives dans le cadre du Contrat est indispensable à la souscription et à l'exécution du Contrat. Ces informations nominatives pourront faire l'objet, pour les besoins de l'exécution du Contrat, d'un transfert vers un Etat non membre de l'Union Européenne. Elles pourront également être utilisées pour des opérations de marketing direct sur les Services proposés par la Société. Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, NUMERICABLE recueillera au moyen d'une case à cocher dite « opt-in », l'accord du Client pour toute transmission de ses coordonnées de communication électronique (adresse e-mail, numéro de fax exclusivement) à des partenaires commerciaux pour des opérations de marketing direct.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION VOD AU 17 NOVEMBRE 2014

PRÉAMBULE

NC NUMERICABLE, SAS au capital de 78.919.817,50 €, sise 10 rue Albert Einstein - 77420 Champs sur Marne, immatriculée au RCS Meaux sous le numéro B 400 461 950 met à la disposition de l'Utilisateur un Service de vidéo à la demande appelé « Le Vidéo Club ». Ce service est réservé à un usage domestique et personnel au sein du cercle familial et ne peut en aucun cas être utilisé à des fins professionnelles ou commerciales.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « Conditions d'Utilisation »), complètent les Conditions de l'offre NUMERICABLE dans le cadre de laquelle l'Utilisateur accède au service « Le Vidéo Club ».

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

- Utilisateur : personne physique majeure ayant la capacité juridique, ayant validé la commande de programme(s) de Vidéo à la Demande via son décodeur au moyen de sa télécommande en validant le terme « OK ».

- Vidéo à la demande (VOD) : transmission en léger différé (sans téléchargement) d'un programme audiovisuel par le biais d'un signal codé en vue de sa réception sur le décodeur de l'Utilisateur. La visualisation du programme est ouverte pour la durée indiquée à compter de la validation de la commande. Chaque Programme commandé est équipé de mesures de protection destinées à en empêcher la copie et ne peut être visionné que sur le matériel fourni par NC NUMERICABLE

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes conditions d'utilisation ont pour objet de définir les conditions et les modalités de mise à disposition par NC NUMERICABLE à l'Utilisateur du service de Vidéo à la demande à l'unité ou en formule d'abonnement. Toute utilisation ou visualisation du service fourni par NC NUMERICABLE, suppose l'acceptation et le respect des présentes Conditions d'Utilisation ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'UTILISATION

Pour accéder au service, l'Utilisateur doit valider sa commande au moyen de sa télécommande en validant le terme « OK » [et de son code parental pour

visualiser les films de catégorie V]. En validant sa commande, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté expressément les présentes sans restriction.

Protection des mineurs : l'Utilisateur est informé qu'il doit apporter un soin particulier afin que le code spécifique permettant l'accès aux Programmes de catégorie V demeure confidentiel. Toute personne qui permettrait à des mineurs d'avoir accès à de tels programmes s'exposerait à des sanctions conformément à l'article 227-22 du code pénal.

NC NUMERICABLE ne saurait en aucun cas être tenu responsable en cas de détérioration et notamment de tout dommage susceptible d'altérer l'équipement de l'Utilisateur.

ARTICLE 4 – DURÉE

L'information sur la durée de mise à disposition de chaque programme est accessible dans l'offre commerciale avant validation du choix par l'Utilisateur. Le visionnage se fait sans limitation du nombre de visualisations pendant cette durée, selon le tarif mentionne dans l'offre commerciale.

Les formules d'abonnement sont conclues pour une durée indéterminée assortie d'une période initiale d'un (1) mois. Elles sont facturées mensuellement et permettent la visualisation des programmes inclus dans la formule d'abonnement pendant toute la durée de l'abonnement. L'Utilisateur est informé que le taux de renouvellement des programmes à l'intérieur des formules d'abonnement est en moyenne de 1/3 par mois.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

5.1 Facturation

La facturation des consommations est à terme échu. Le prix de la mise à disposition du(les) programme(s) est porté sur la prochaine facture du client. Les modalités de règlement sont identiques à celles définies pour l'abonnement à la télévision numérique.

5.2 Acompte sur consommation VOD

En cas de dépassement en cours de mois du seuil de 60€ du montant des consommations VOD, par un Utilisateur dont le compte présente déjà un impayé non justifié, le client en sera informé par tous moyens afin qu'il procède au versement d'un acompte sur facturation d'un montant de 60€.

À défaut de réception, dans les 72 heures de l'information de l'Utilisateur, du montant de l'acompte sur facturation, et sans préjudice des autres actions en recouvrement disponibles en cas d'éventuel incident de paiement, le Service VOD sera suspendu jusqu'au paiement total des sommes exigibles.

ARTICLE 6 – RÉSILIATION

NC NUMERICABLE se réserve la possibilité de demander la résiliation de la souscription à une ou plusieurs offres Numericable en cas d'agissements contraires au code de la propriété intellectuelle ou de manquement de l'Utilisateur à l'une quelconque des obligations qui lui incombent en vertu des Conditions générales de l'abonnement à la télévision numérique et/ou des présentes Conditions d'Utilisation.

Les formules d'abonnement à la VOD sont résiliables avant le 20 de chaque mois, pour une résiliation au dernier jour du mois en cours. À défaut, la résiliation sera effective au dernier jour du mois suivant.

ARTICLE 7 – ACCÈS AU SERVICE

L'accès au service est assuré de manière permanente sous réserve de périodes de maintenance et/ou d'entretien, de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions exceptionnelles. NC NUMERICABLE ne saurait être tenue pour responsable de tout dysfonctionnement ou de toute interruption dans la mise à disposition du service liée à ou résultant d'un cas de force majeure.

ARTICLE 8 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article Art. L. 121-18-1 du Code de la consommation, NC NUMERICABLE recueillera l'accord exprès de l'Utilisateur pour la fourniture d'un contenu numérique indépendant de tout support matériel avant l'expiration du délai de rétractation et, dans cette hypothèse, le renoncement de ce dernier à l'exercice de son droit de rétractation. Conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès de l'Utilisateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Ce bordereau n'est valable que pour les contrats conclus hors établissement (au sens de l'article L121-16 du code de la consommation).

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous.

Annulation de commande

CONDITIONS

(code de la consommation art L. 121-17 et L.121-21)

Compléter et signer ce formulaire.

L'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception. Utiliser l'adresse figurant au dos.

L'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande.

Je soussigné(e) déclare annuler la commande ci-après :

Nature du service commandé : **TV** ☐ **TEL FIXE** ☐ **TEL MOBILE** ☐
NET ☐ **PACK** (précisez) _____

Date de la commande : _____

Nom du client : _____

Adresse du client : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature du client : _____

Si votre contrat a été signé lors d'une foire, d'un salon ou de toute manifestation commerciale relevant du chapitre II du titre VI du livre VII du code de commerce, nous vous informons que vous ne disposez pas d'un délai de rétractation, conformément à l'article L.121-97 du Code la consommation.